

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023

Salle du conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

Monsieur Hervé REYNAUD, **maire** ;

Monsieur Régis CADEGROS ; Madame Andonella FLECHET ; Monsieur Jean-Luc DEGRAIX ;
Madame Stéphanie CALACIURA (à partir de 18h50) ; Monsieur Axel DUGUA (à partir de 19h55) ;
Madame Sandrine FRANÇON ; Monsieur Jean-Paul RIVAT ; Madame Aline MOUSEGHIAN ;
Monsieur Gilles GRECO ; Madame Catherine CHAPARD ; Monsieur Bruno CHANGEAT ;
Madame Béatrice COFFY, **adjoints**.

Monsieur François MORANGE ; Monsieur Alexandre CIGNA ; Monsieur Daniel FAYOLLE ;
Monsieur Pierre DECLINE ; Madame Michelle DUVERNAY ; Monsieur Yves ALAMERCERY ;
Monsieur Jean-Marc LAVAL ; Madame Geneviève MASSACRIER ; Madame Michèle FREDIERE ;
Monsieur Jean-Luc BOUCHACOURT ; Monsieur Francis NGOH NGANDO ;
Madame Florence VANELLE ; Madame Florence VILLEDIEU ; Madame Sylvie THEILLARD ;
Madame Abla CIPRIANI ; Monsieur Raphaël BERNOU ; Madame Dudu TOPALOGLU ;
Madame Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Madame Isabelle SURPLY ;
Monsieur Jean MINNAERT ; Madame Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 18h38) ;
Monsieur Romain PIPIER ; Madame Nathalie ROBERT ; Monsieur Pierre-Mary DESHAYES,
conseillers municipaux.

Absents représentés :

Madame Stéphanie CALACIURA qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 18h50) ;

Monsieur Axel DUGUA qui donne pouvoir à Monsieur Régis CADEGROS (jusqu'à 19h55) ;

Monsieur Philippe PARET qui donne pouvoir à Monsieur Alexandre CIGNA ;

Madame Ayse CALYAKA qui donne pouvoir à Monsieur Pierre DECLINE ;

Quorum : 35 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Madame Catherine CHAPARD.

Monsieur le maire, président, ouvre la séance du conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

- 1 - EXERCICE BUDGETAIRE 2023 - BUDGET PRIMITIF
- 2 - FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023
- 3 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
- 4 - MISE A JOUR DES CHARGES APPLICABLES AUX LOCATAIRES DU CAAI POUR L'ANNEE 2023

VIE ASSOCIATIVE

- 5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION 2023

COMMANDE PUBLIQUE

- 6 - AMENAGEMENT DE LA PLACE NEYRAND - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC SAINT-ETIENNE METROPOLE

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 7 - APPEL A PROJETS ECO CITOYENS ORGANISE PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DE LA DEMARCHE RSO

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

- 8 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LE CLUB CANIN D'AGILITY DU GIER - 2023
- 9 - CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION ELEA POUR LA MICRO-CRECHE "VIVRE A PETITS PAS"
- 10 - DISPOSITIF "PETITS-DEJEUNERS" - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

DEMOCRATIE LOCALE

- 11 - RENOUVELLEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DES SENIORS

URBANISME - OPERATIONS FONCIERES

- 12 - ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC SOULTE ENTRE LA COMMUNE ET POLE EMPLOI - TERRAIN SIS 1 BIS RUE DU PORT SEC

TRAVAUX - BATIMENT - VOIRIE - RESEAUX

- 13 - IMPLANTATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE DE 400 VOLTS - PARCELLE 244 AD 530 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS
- 14 - IMPLANTATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE DE 400 VOLTS - PARCELLE 244 AD 307 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS
- 15 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX RUE JEAN MACE - DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION - CONVENTION DE SERVITUDE
- 16 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX BOULEVARD PIERRE JOANNON - DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION - CONVENTION DE SERVITUDE
- 17 - SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - BOULEVARD PIERRE JOANNON
- 18 - SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - DISSIMULATION DE RESEAUX SECS ET TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - CHEMIN DE PARADIS

- 19 - SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - PLACE DE LA LIBERTE - RELAMPING "LAMPE LUNA"
- 20 - SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - PLACE DE LA HALLE
- 21 - SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - 1ER TRIMESTRE 2023
- 22 - SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - 2EME TRIMESTRE 2023
- 23 - SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - 3EME TRIMESTRE 2023

RESSOURCES HUMAINES

- 24 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 25 - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2023
- 26 - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
- 27 - RECRUTEMENT D'UN(E) TECHNICIEN(NE) BATIMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE
- 28 - RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE UNITE LOGISTIQUE
- 29 - MISE A DISPOSITION DE VEHICULES COMMUNAUX A DES AGENTS DE LA COMMUNE - MODALITES
- 30 - PLAFOND DES CREDITS AFFECTES AUX EMPLOIS DE CABINET

COMPTES-RENDUS

- 31 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 32 - RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

M. le Maire : Très bien. Bonjour à tous. Merci à Patrice MONTES, directeur général des services, de procéder à l'appel des présents et identifier les pouvoirs.

Monsieur le directeur général des services procède à l'appel.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des volontaires pour un ou une secrétaire de séance ? Catherine CHAPARD. Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022 – APPROBATION

M. le Maire : Nous avons à valider le procès-verbal de la séance du 12 décembre dernier. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Quatre, je présume. Abstentions ? Europe Écologie Les Verts et Saint-Chamond D'abord. Merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 3 abstentions : Mme Nathalie ROBERT, Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT).

M. le Maire : Sans plus attendre, nous allons débiter l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Pardon, Monsieur MINNAERT ?

M. MINNAERT : Oui, on aimerait, si c'est possible, voir le vœu que nous avons proposé concernant la fermeture de la mairie le 31 en soutien aux grévistes, de pouvoir le voir dès le début du conseil, vu que

c'est quelque chose qui s'appliquerait à partir de demain. Donc, c'est bien pour que les saint-chamonais en soient informés le plus rapidement possible.

M. le Maire : Écoutez, pour l'information de tous, je voudrais d'abord dire que le délai... le vœu est arrivé hors délai, puisqu'il est arrivé le vendredi. Donc, je veux bien malgré tout l'aborder, puisque la question porte sur une grève qui a lieu demain, mais on l'abordera en fin de séance, puisqu'il est déjà hors délai. Je veux bien qu'on échange sur le sujet, mais il est bon de respecter le règlement intérieur.

Attendez, je vais vous donner la parole.

M. MINNAERT : Je veux bien que vous abordiez la question du délai, mais régulièrement, vous faites des vœux que vous proposez en dernier délai, on vous l'a à chaque fois fait remarquer, mais on n'en a pas fait un problème. Ça a été voté. Donc, je ne vois pas pourquoi quand c'est vous, vous êtes hors délai, c'est accepté ; quand ce sont de l'opposition qui présentent un vœu hors délai, vous y faites un problème.

Là, il y avait une question qui était une question d'urgence. C'est un événement qui arrive aujourd'hui, je ne vois pas... je veux dire, il faut être logique avec vos pratiques habituelles. Vous avez présenté régulièrement des vœux au dernier délai et on n'y a pas posé problème. D'ailleurs, vous-même, vous avez même présenté un vœu pour modifier un vœu que nous avons présenté, nous, qui était en hors délai, vous avez proposé des modifications le jour même, que nous avons acceptées, que nous avons même votées à l'unanimité. Donc, je ne vois pas ce qui pose problème de voir un vœu aujourd'hui et en début de séance.

M. le Maire : Je ne vois pas comment vous pouvez dire que nos vœux sont hors délai, puisqu'on les dépose nous-mêmes en mairie, ils sont diffusés ensuite, généralement, le lundi matin ou si on le peut, le vendredi. Donc, je ne vois pas dans quelle mesure vous pouvez dire que les vœux que nous avons préparés sont hors délai, puisque nous les déposons nous-mêmes en mairie dans le respect du règlement intérieur.

Alors attendez, Madame SURPLY a demandé également la parole.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le maire. Je vais vous défendre Monsieur le maire, mais une fois n'est pas coutume, ne vous habituez pas.

En fait, le vœu des écologistes, je l'ai lu et je vous ai envoyé un mail à tous, ne respecte pas le Code général des collectivités territoriales (CGCT), puisque comme l'indique l'article 2121 alinéa 29B, normalement, la collectivité qui dépose un vœu doit en saisir une autre. Donc, en fait, la collectivité Saint-Chamond ne peut pas se saisir soi-même et en l'occurrence – et ça nous a été rappelé bien souvent dans d'autres assemblées délibérantes comme le conseil régional et pour moi, avoir fait les frais d'une censure une fois –, j'avais rappelé cette base-là. Donc, en réalité, le maire a le droit de refuser votre vœu, Monsieur MINNAERT, puisqu'il ne respecte pas le Code général des collectivités territoriales. Donc, j'aimerais bien qu'on rappelle ça, s'il vous plaît.

M. le Maire : C'est un élément de réponse, mais ici, on essaie d'être le plus démocratique possible. Pour la bonne compréhension de tous et notamment de nos téléspectateurs que je salue, puisqu'ils sont de l'autre côté de l'écran, il s'agit d'un vœu pour proposer à l'appel du parti communiste, que la mairie ferme demain, jour de grève. Vous avez vu qu'il y a un mouvement qui a été lancé.

Donc, Monsieur MINNAERT nous a adressé le vœu vendredi au-delà des délais 96 heures avant suivant le règlement intérieur, donc jeudi soir, donc je ne le passerai pas au début. Après, je veux bien qu'on ait un échange sur ce sujet pour informer la population, mais ce sera, à ce moment-là, en fin de séance. C'est déjà beaucoup, puisqu'un certain nombre d'éléments ont été donnés qui auraient pu nous amener à refuser ce vœu.

Donc, je propose à Régis CADEGROS de débiter cet ordre du jour, puisque nous avons un sujet très important, il s'agit du budget prévisionnel pour l'année 2023. Donc, c'est un moment important dans le calendrier municipal. Je vais lui laisser le soin de s'exprimer, en le remerciant, il a pris le soin de travailler ce budget avec l'ensemble de l'équipe pour faire en sorte que dans l'expression, ce soit le plus clair possible, puisqu'il y a une présentation également. Je le remercie avec les services financiers, notamment sa directrice, Christelle ROND, d'avoir pris le soin également de préparer un fascicule qui permet de vulgariser la démarche, de simplifier la compréhension de 1 500 pages d'articles et de chapitres budgétaires.

FINANCES

DL2023.0001. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023 – BUDGET PRIMITIF

M. CADEGROS : Oui, merci, Monsieur le maire. Bonsoir à tous. Effectivement, c'est un moment important de la vie municipale qui est le vote du budget. C'est un budget que nous avons construit encore dans une période de grande incertitude en raison du cycle inflationniste que nous vivons actuellement, qui concerne principalement les matières premières, l'énergie avec, comme toile de fond, la guerre en Ukraine.

Malgré ce contexte qui est extrêmement angoissant avec une grande incertitude, c'est un budget extrêmement ambitieux que nous présentons ce soir aux saint-chamonais à travers vous et à travers donc l'écran et la retransmission télévisée. Donc, un budget extrêmement ambitieux avec plus de 12 millions d'euros de dépenses d'équipement qui sont prévus.

Alors avant de le détailler, je voudrais remercier tous mes collègues de la majorité qui ont participé à l'élaboration de ce budget. Vous savez, c'est un long processus, près de six mois de réunion pour établir ce budget. Donc, je voudrais vraiment les remercier pour leur travail et puis pour les efforts qui ont été réalisés pour essayer de réduire certaines dépenses.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des services municipaux de la ville avec, à leur tête, Monsieur MONTES, les directeurs généraux adjoints pour leur écoute et leur disponibilité. Je voudrais aussi remercier l'ensemble des agents du service des finances, de la prospective et de la fiscalité avec, à sa tête, sa directrice, Mme Christelle ROND, pour le travail effectué, le travail complet au quotidien et puis la réalisation de la maquette, de l'annexe et du diaporama que vous allez voir, qui vont permettre de suivre la présentation de ce budget.

Je reviens donc aux grands équilibres de ce budget. Vous voyez que la section de fonctionnement s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 48 346 160 € grâce à un excédent de fonctionnement de 3 891 080 € qui est viré à la section d'investissement. La section d'investissement s'équilibre, elle, tant en recettes qu'en dépenses à 19 711 400 € grâce à l'excédent de fonctionnement dont on vient de parler et grâce à un emprunt d'équilibre prévisionnel qui est estimé à 6 236 170 €.

Simplement, entre parenthèses, pour les dépenses nouvelles d'équipement, c'est ce qu'on verra plus loin pour 2023, on arrive à une hauteur sur la commune de 12 119 900 €.

Nous allons décliner donc ce budget en commençant par la section de fonctionnement et dans un premier temps les recettes. Les recettes réelles, sans les opérations d'ordre, seraient évaluées à 47 946 160 €, c'est-à-dire une progression de pratiquement 1,9 million d'euros par rapport au budget prévisionnel de 2022 c'est-à-dire +4 % donc, c'est une augmentation quand même conséquente de nos recettes que nous observons pour l'année prochaine qui sont prévues à +1,9 million d'euros.

Ces recettes se structurent en quatre grands blocs :

- tout d'abord, les impôts et les taxes à hauteur de 28 533 900 € ;
- les dotations et participations à hauteur de 14 691 610 € ;
- les produits des services à hauteur de 3 372 650 € ;
- les autres recettes 1 348 000 €.

On va rentrer en détail dans chacun de ces structures, tout d'abord les impôts et les taxes. Les impôts et les taxes, comme je viens de vous le dire, un poste de 28 533 900 € et qui évoluerait de +1,5 million d'euros par rapport à notre budget prévisionnel de 2022, donc une augmentation conséquente.

À l'intérieur de ces impôts et taxes, tout d'abord la fiscalité directe. Vous voyez, c'est ce qui est sur la gauche de l'écran. Cette fiscalité directe ou l'impôt ménage, vous savez que c'est un produit maintenant avec la disparition de la taxe d'habitation qui est constitué dorénavant uniquement de la taxe foncière sur la propriété bâtie et les taxes foncières sur les propriétés non bâties. Nous avons aussi une part de taxe d'habitation pour les résidences secondaires, mais qui ne représente que 0,7 % de ce volume budgétaire.

Encore une fois, il n'y aura pas d'augmentation des taux pour l'année prochaine, comme nous l'avons déjà indiqué lors du débat d'orientations budgétaires et le taux restera sur notre commune à 39,09 %, qui correspond à l'addition de l'ancienne part communale à 23,79 % et de l'ancienne part départementale de 15,30 %.

Vous voyez que ce produit fiscal est estimé à 18 160 200 € et c'est une hausse importante de 1 480 000 € par rapport au budget prévisionnel de 2022. C'est ce qui explique aussi la majeure partie de la progression de nos recettes. Pourquoi une telle augmentation, alors que nous n'avons pas augmenté les taux ? Vous savez que la commune a un pouvoir de taux, mais uniquement un pouvoir sur les taux. Nous n'avons pas touché les taux depuis 2014, alors pourquoi une telle augmentation ? Il y a trois raisons :

- tout d'abord, la revalorisation des bases fiscales par l'État. Ce n'est pas nous, c'est l'État qui vote la revalorisation des bases fiscales. Il y a la progression physique des bases aussi avec l'augmentation des permis de construire. Je vous donne le chiffre : en 2022, le nombre des permis de construire a été encore important, il y a 178 permis de construire qui ont été déposés, simplement en parallèle, en 2014 quand nous sommes arrivés, l'année 2014, il y a eu 92 permis de construire. Donc, 178 permis de construire qui ont été déposés sur la ville et la moyenne de ces dernières années est de 163 par an de permis de construire. Donc, nous sommes au-dessus de la moyenne de ces dernières années ;
- il y a la construction de l'Aréna dont la taxe foncière est réglée par la Métropole ;
- puis la troisième raison, c'est l'augmentation du nombre de propriétaires sur la ville.

En effet, de plus en plus de personnes investissent sur la ville, soit pour un bien personnel, soit pour un investissement, ce qui fait que le nombre de comptes de propriétaire – on appelle cela comme ça, c'est les impôts, les services fiscaux qui nous donnent ce nombre de comptes de propriétaires – ce nombre de comptes a progressé en 2022, il est passé de 10 689 à 10 745, soit une hausse de 56. Sur la période 2019-2022, on note une progression de 261 comptes, ce qui n'est pas négligeable. Vous voyez que la commune est donc de plus en plus attractive et beaucoup de personnes n'hésitent pas à investir. C'est vraiment un signe de bonne vitalité de notre commune. En plus, la population progresse avec 35 309 habitants, la ville a gagné 468 habitants en un an.

Donc, vous voyez, une augmentation importante de la fiscalité directe sans augmentation des taux par la commune, comme je vous le disais, ça nous permet d'engranger quand même un surplus de pratiquement 1,5 million d'euros de recettes.

Autres types de recettes, ce sont les reversions de Saint-Étienne Métropole, ce qu'on appelle la fiscalité reversée à hauteur de 8,8 millions d'euros. Ces recettes sont stabilisées par le pacte financier entre la Métropole et les différentes communes pour la période 2021-2026.

Donc, nous avons l'attribution de compensation qui baisse légèrement de 64 000 € en raison de la mise en place du service commun. C'est ce qu'on avait vu la dernière fois lors d'une délibération lors du dernier conseil municipal. Il y a la dotation de solidarité communautaire qui reste stable, à hauteur de 1,5 million d'euros. Vous savez qu'il y a deux ans, la dotation de solidarité communautaire a été plus élevée à 2 millions d'euros, nous avons été retoqués par l'État qui nous a demandé, parce qu'on était au-dessus, donc la Métropole a baissé notre dotation de solidarité communautaire, mais en parallèle, a augmenté l'attribution de compensation, ce qui fait que la commune n'a pas été perdante.

Enfin, le fonds de péréquation intercommunale, dont la recette est estimée à 676 000 €.

Enfin, nous avons les autres taxes qui s'établissent à 1 555 000 € – c'est sur la droite de l'écran – en hausse de 50 000 €. Donc, à l'intérieur, il y a les droits de place : les marchés forains, occupations de terrasse ; là, nous partons sur une légère progression (+21 000 €) et puis, il y a aussi les droits de mutation. Il y a un diagramme que je voulais vous montrer. Vous voyez l'évolution constante depuis quelques années de ces droits de mutation, puisque vous avez ce qui est prévu en bleu et ce qui a été réalisé en vert et vous voyez que :

- en 2015, nous étions à 622 000 € de touchés ;
- en 2016, ça a progressé ;
- 2017 aussi ;
- en 2018 : 864 000 € ;
- 2019, c'était à peu près équivalent ;
- nous avons une nette progression en 2021 de 1 263 000 € ;
- pour 2022, on vient d'avoir les chiffres, on serait à 1 114 000 €.

Pour l'année prochaine, au budget, on a inscrit la même somme quand même par prudence par rapport à 2022 en raison d'une part, de la crise du pouvoir d'achat et d'autre part, de l'augmentation des taux d'intérêt. Donc, nous laissons la somme de 800 000 € et vous voyez la progression ces dernières années des droits de mutation, ce qui est aussi un signe de la bonne vitalité de notre commune.

Voilà donc pour ces chapitres des impôts et des taxes. La deuxième partie de ces recettes, ce sont les dotations, subventions et participations à hauteur de 14 691 610 €, avec une progression par rapport au budget de 2022 de 213 000 €.

À l'intérieur, nous avons nos fameuses dotations de l'État, ce qu'on appelle la dotation globale de fonctionnement, qui devrait être de l'ordre de 11 377 000 €, c'est sur la gauche de l'écran, en baisse de 66 000 € par rapport à ce que nous avons prévu en 2022. Malheureusement, c'est une baisse par rapport à ce que nous avons prévu en 2022 et nous sommes à 900 000 € de moins par rapport à ce que la commune touchait en 2013 avant la baisse des dotations. Puisqu'en 2013, la commune touchait 12 274 000 €. Vous voyez qu'on touche 900 000 € de moins par rapport à ce que la commune touchait en 2013. En cumulé depuis 2013, la ville a perdu 8,6 millions d'euros, ce qui est une somme considérable de dotation de l'État.

J'en viens aux participations et au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Vous savez que nous pouvons récupérer maintenant depuis 2017, la TVA sur des travaux que nous faisons en section de fonctionnement, des travaux sur les structures de nos bâtiments, sur l'isolation (charpente, toiture) et nous envisageons de récupérer la somme de 50 000 € comme en 2022.

Enfin, nous avons les participations et compensations qui devraient progresser et notamment en raison des participations de la Caisse d'allocations familiales, avec la progression des effectifs au niveau des crèches, au niveau du périscolaire, au niveau du centre social de Fonsala et au niveau des centres de loisirs. Ce qui fait que ce chapitre des dotations et des participations devrait progresser de l'ordre de 213 000 €.

Troisième type de recettes, ce sont les produits des services à hauteur de 3 372 650 €. C'est 7 % de nos recettes et ces produits de services devraient progresser de 190 000 €. Nous avons tout d'abord les recettes des services proprement dits à hauteur de 1 644 000 €, ce sont eux qui devraient progresser ; qui devraient progresser d'une part avec une augmentation de la fréquentation sur plusieurs de nos services et avec une augmentation modérée de nos tarifs. Vous savez qu'on a voté une augmentation des tarifs de 2 % simplement, alors que l'inflation est prévue à 6 %. Donc, nous sommes trois fois en dessous par rapport à l'inflation. C'est encore un effort conséquent qui est fait par la commune pour ne pas pénaliser les saint-chamonais.

Donc, dans ces produits de service, nous envisageons une progression au niveau des recettes de la culture :

- +21 000 € de prévu avec la modification des abonnements ;
- +8 000 € pour le périscolaire ;
- +50 000 € de restauration scolaire avec une prévision de 105 000 repas pour le scolaire dans nos cantines, ce qui est considérable ;
- +30 000 € aussi pour les crèches ;
- +45 000 € pour les redevances à caractère de loisirs, Pablo et Bujarret, puisqu'il y a de plus en plus de jeunes enfants qui viennent dans nos centres de loisirs.

Les remboursements de mise à disposition de personnel et les remboursements de frais devraient être quasi stables. Donc, c'est surtout sur nos produits des services que l'on devrait avoir une progression.

Enfin, les autres recettes à hauteur de 1 348 000 €, globalement en baisse, au total de 19 000 €, donc on observe une progression des autres produits de gestion courante (+26 000 €), ce sont les loyers, commerces, locations de salle, loyers au niveau du CAAI.

La reprise de provisions est de 150 000 € comme au budget de 2022. On note une diminution de nos recettes exceptionnelles et des produits financiers pour deux raisons : d'une part, les remboursements d'assurance avec une augmentation de la franchise et un amortissement naturel des intérêts d'emprunt que Saint-Étienne Métropole nous rembourse suite au passage en communauté urbaine pour la voirie, pour l'eau et l'assainissement.

Voilà donc pour ces recettes qui devraient progresser, comme je vous le disais, de façon conséquente +4 %, +1,9 million d'euros, mais on voit que malheureusement, nos dépenses de fonctionnement progressent davantage.

Donc, j'en viens aux dépenses de fonctionnement qui sont estimées à hauteur de 44 455 080 €, soit une progression de 2,6 millions d'euros, c'est-à-dire +6,2 %. En fait, on se retrouve au niveau de l'inflation pour la progression de ces recettes. Vous voyez une progression de 2,6 millions d'euros.

Ces dépenses se structurent :

- en charges à caractère général qui représentent 23,3 % de nos dépenses ;
- les charges de personnel : 61,5 % de nos dépenses ;
- les charges de gestion courante ;
- les charges financières ;
- les autres charges.

Donc, je vous propose de détailler chacun de ces chapitres :

- tout d'abord, les charges à caractère général qui sont prévues à 10 349 070 €, c'est une progression conséquente de nos charges à caractère général : +600 000 €, soit +6,1 % ;
- pour cette année, en 2023, nous sommes confrontés à des hausses incompressibles, comme nous l'avons indiqué lors du débat d'orientations budgétaires. En effet, nos assurances progressent de

252 000 € en raison de la sinistralité globale au niveau national qui progresse, avec les tempêtes de vent, de grêles, la sécheresse. Ce qui fait que nos assurances – nous ne sommes pas les seules, toutes les collectivités subissent ce genre de problèmes – sont à +252 000 € ;

- nous avons la restauration scolaire et les centres de loisirs qui progressent aussi en dépenses à cause de la fréquentation. Ce qui est un bien, parce que nos enfants en profitent au niveau de la commune ;
- les charges locatives aussi avec le chauffage qui progressent et les carburants aussi (+20 000 €), c'est une hausse que nous limitons avec l'utilisation de véhicules électriques et ensuite, en rationalisant nos déplacements ;
- puis bien sûr, les dépenses énergétiques comme les particuliers, comme les autres collectivités, nous devons subir une hausse de 325 000 € à hauteur de 2 365 000 €. Vous voyez 325 000 €, plus de la moitié de la progression de nos charges. Je vous disais tout à l'heure que nos charges allaient progresser de 600 000 €, vous voyez que nous avons 325 000 € en raison des dépenses énergétiques qui sont prévues en hausse. À l'intérieur :
 - o il y a le gaz. Le prix payé pour le gaz devrait baisser, parce que nous avons consommé moins de gaz avec le passage en réseau de chaleur et avec un prix qui est bloqué avec notre contrat avec le syndicat d'électricité de la Loire (SIEL) ;
 - o le réseau de chaleur devrait par contre progresser, le prix ;
 - o l'électricité, là, nous sommes contraints, parce que notre contrat est revu annuellement et nous prévoyons une hausse, rien que pour l'électricité, de +250 000 €. Une hausse quand même que nous limitons avec les mesures que nous avons prises pour diminuer la consommation énergétique et puis aussi grâce aux investissements que l'on a faits ces dernières années.

Je rappelle, et là on a remis le diaporama, que la consommation énergétique de la ville a diminué de 30 % ces huit dernières années, parce qu'on est passé... c'est le diagramme sur la gauche, on a diminué de 30 %, on est passé de 700 kWh par habitant en 2014 à 490 kWh par habitant en 2021. Ceci grâce aux investissements qu'on a réalisés sur la commune.

La part du budget énergie de la ville en 2023 sera de 5,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, alors que pour les villes de la strate – et ce sont les chiffres de 2021 donc avant la crise énergétique –, c'est 6,5 %. Donc, vous voyez, nous sommes largement en dessous par rapport aux villes de la strate si on voulait se comparer aux villes de la strate. Je rappelle les chiffres : 5,3 % de la part du budget énergie sur nos dépenses de fonctionnement alors que les villes de la strate, c'était en 2021, à 6,5 %. Vous voyez l'effort qui a été réalisé au niveau de la commune.

Ces hausses de dépenses vont être tout de même atténuées par des diminutions de certaines dépenses, notamment :

- les locations mobilières : - 80 000 €, nous n'aurons plus de location d'Algéco que nous avons pour la médiathèque ;
- l'entretien des bâtiments, parce que nous passons de plus en plus de travaux, notamment les gros travaux en investissement ;
- le matériel de protection : les masques, les gels devraient diminuer aussi ;
- les produits d'entretien que nous avons en stock ;
- les frais d'affranchissement devraient diminuer de 17 % ;
- les frais de télécommunication devraient diminuer de 29 % ;
- les impôts que nous payons et les taxes devraient diminuer de 18 000 €.

Voilà donc des baisses de dépenses qui nous permettent d'atténuer en partie l'augmentation, la progression de nos charges.

Deuxième type de dépenses, ce sont les charges de personnel à hauteur de 27 319 400 € au total, c'est 61,5 % de nos dépenses. C'est un poste qui est en progression de presque 1,6 million d'euros (1 582 000 €), soit +6,15 %, plusieurs raisons à cela :

- la progression du point d'indice à 3,5 % – c'est un coût pour la ville de 830 000 € quand même les 3,5 % d'augmentation du point d'indice ;
- les différentes augmentations du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de l'année précédente ;
- les reclassements en catégorie B de certaines catégories de personnel ;
- le réexamen du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) après quatre ans de mise en place ;
- l'embauche ;
- la progression de l'amplitude des horaires de travail de nos policiers municipaux ;
- des évolutions de carrière, de la politique d'avancement des personnels avec la nomination de nombreux stagiaires.

Tout ça provoque donc une hausse de nos charges de personnel, comme je viens de vous l'indiquer.

Un mot sur les effectifs que l'on doit classer en équivalent temps plein. Maintenant, c'est la Chambre régionale des comptes qui nous le demande. Les effectifs sont de 499,35 équivalents temps plein, dont 17,4 équivalents temps plein d'agents non titulaires. Nous avons 20 apprentis.

J'en viens maintenant aux charges de gestion courante qui s'établissent à 5 757 085 €, en hausse globale de 164 000 €. Nous avons à l'intérieur les subventions aux associations. Dans cette période d'incertitude, nous avons interrogé toutes les associations sur leur état financier. Nous avons aidé celles qui étaient en difficulté. Certaines, spontanément, ont proposé une baisse, voire une suppression de leurs subventions, dans un esprit de solidarité, pour aider d'autres associations en difficulté. Pour 2023, nous poursuivrons notre action de solidarité en étant aux côtés de chaque association.

Au final, le montant global des subventions ordinaires et exceptionnelles est stable à 2 263 100 €.

Les autres charges de gestion courante, nous avons aussi la subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) à hauteur de 1 million d'euros, identique au budget prévisionnel de 2022. C'est une subvention qui correspond à la demande du CCAS pour équilibrer son budget.

Je voudrais simplement souligner la très bonne année encore au niveau du restaurant municipal qui a encore battu son record, parce qu'il y a eu 105 366 repas qui ont été préparés, c'est-à-dire une moyenne de 410 repas par jour, ce qui est considérable. Je tiens vraiment à remercier tout le personnel du restaurant municipal, son directeur Monsieur Serge GRANGER et toute l'équipe qui y travaille, parce que c'est vraiment un gros travail qui a été réalisé.

La subvention aux écoles privées est stable et celle du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) progresse de 44 000 €.

Les charges financières progressent, elles sont estimées à 318 000 €. C'est une hausse de 201 000 € par rapport à l'année précédente, en raison des emprunts que nous avons réalisés en 2022, puisque nous avons emprunté 8 millions d'euros en janvier, il y a juste un an, à un taux fixe de 1,29 % et nous avons réemprunté en décembre 2022 3 millions d'euros à un taux fixe de 3,15 %.

Vous voyez que ces charges financières, même si elles progressent, nous sommes quand même bien en dessous de ce qu'elles étaient en 2014. C'était 720 000 € de charges financières en 2014, donc c'était quand même un gain par rapport à cette hauteur de charges financières de 400 000 € par rapport à 2014.

Les autres charges, dont les charges exceptionnelles à hauteur de 711 525 €, c'est une progression de 42 000 €. C'est essentiellement en relation avec la remarque de la Chambre régionale des comptes qui nous a demandé de faire une provision pour risques financiers pour pallier d'éventuelles difficultés d'organismes, de logements sociaux. Nous garantissons des emprunts, mais pour pallier à d'éventuelles

difficultés, la Chambre régionale des comptes nous a demandé de faire, de constituer une provision, donc d'où une baisse de ces autres charges.

Voilà donc pour ces dépenses réelles de fonctionnement qui sont estimées donc, comme je vous le disais, en progression de 2,6 millions d'euros, soit +6,2 %.

J'en reviens maintenant à l'épargne. Vous l'avez compris, notre épargne prévisionnelle est en baisse. Elle était à 3,9 millions d'euros, en baisse de 709 000 €, soit - 15,4 % en raison de la progression de nos dépenses et elle serait de 5,2 millions d'euros, c'est l'épargne corrigée.

Je voudrais que vous regardiez ce diaporama qui est affiché. Vous voyez, les trois premières années : 2014, 2015, 2016. Il y a un secteur en bleu et un secteur en orange. Les sommes sont identiques. Vous voyez :

- en 2014 : 4,6 millions d'euros ;
- en 2015 : 4,2 millions d'euros ;
- en 2016 : 5,6 millions d'euros pratiquement.

Vous voyez, ce sont les mêmes choses. À l'intérieur, c'est notre épargne, nous payons la voirie. Nous avons payé la voirie à hauteur de 1 million d'euros, 1,2 million d'euros, c'est équivalent. Chaque année, nous dépensons autour de 1 million, 1,2 million d'euros de voirie.

En 2017, passage en communauté urbaine et on a constaté, lors de ce passage en communauté urbaine, que nos recettes avaient diminué, mais avaient diminué plus que la diminution de nos dépenses, ce qui fait que notre épargne avait diminué. Pour respecter la neutralité budgétaire avec nos accords avec la métropole, nous avons opté pour le schéma suivant, c'est-à-dire que Saint-Étienne Métropole nous fait de la voirie pour 1,3 million d'euros. Vous voyez, c'est pour ça que vous avez un secteur en bleu et un secteur en orange depuis 2017. Quand on rajoute les 1,3 million d'euros que nous faisons de toute façon auparavant pour la voirie, c'est ce qu'on appelle l'épargne corrigée, notre épargne corrigée progresse. On se retrouve à peu près à la hauteur de 2016. Pour 2023, ce qui est prévu, c'est à hauteur de 5,2 millions d'euros d'épargne corrigée.

Le taux d'épargne prévisionnel est prévu à 8,1 % et le taux d'épargne prévisionnel corrigé est à 10,8 %. Cette épargne va nous permettre de réaliser des dépenses d'investissement et de réaliser notre ambitieux programme d'investissement.

Tout d'abord, j'en reviens donc à la section d'investissement et tout d'abord les recettes d'investissement qui se structurent en cinq grands blocs :

- les subventions d'équipement à hauteur de 2,2 millions d'euros. Ce sont les subventions prévues par l'État, la région, le département, la métropole ;
- nous avons les dotations à hauteur de 1 514 000 €. Dans les dotations, c'est le FCTVA que l'on récupère suite aux travaux d'investissement de l'année précédente et la taxe d'aménagement. Nous prévoyons une hausse de 100 000 € de taxe d'aménagement que nous passons à 300 000 € dans les prévisions budgétaires pour 2023 ;
- il y a dans les recettes l'emprunt prévisionnel d'équilibre qui est à hauteur de 6 236 170 €. Si cet emprunt était réalisé en totalité, c'est un emprunt prévisionnel pour l'instant, notre stock de dettes au 31 décembre 2023 serait de 28 millions d'euros avec un ratio de désendettement de sept ans et trois mois. Simplement pour information, fin 2022, notre capital restant dû est de 23,5 millions d'euros avec un ratio de 5,5 ans. Comme je le disais l'autre jour, l'encours de la dette pour la ville est de 396 € par habitant contre 1 018 € pour la moyenne nationale de la strate ;
- autres recettes, toujours en investissement, 780 500 €, ce sont les remboursements des capitaux d'emprunt de voirie et assainissement par Saint-Étienne Métropole et les produits de cessions ;
- l'épargne prévisionnelle à 3 891 080 € et cet autofinancement permettrait de financer 32 % des dépenses nouvelles d'équipement sur la ville. Je rappelle qu'ils sont prévus à 12 119 900 €.

J'en viens donc aux dépenses d'équipement et nos dépenses nouvelles d'équipement sont prévues à 12 119 900 €. Si on rajoute les 1,3 million d'euros que Saint-Étienne Métropole nous fait en voirie, nous arrivons à près de 13,5 millions d'euros – vous voyez, c'est dans l'arrondi – de dépenses nouvelles en 2023 sur notre ville.

Parmi ces dépenses, les fonds de concours et subventions que nous versons. Nous versons des subventions à Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la défense incendie, dans le cadre des opérations de restauration immobilière et avec notre attribution de compensation. Nous participons aussi à l'éclairage public et puis à Cap métropole, notre participation à Cap métropole pour Novaciéries.

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, nous allons poursuivre des études pour la rénovation de l'église Notre-Dame, de la chapelle des Maristes et de l'Hôtel-Dieu. Alors, il y aura des AP/CP, des autorisations de programme/crédits de paiement que nous voterons lors d'une délibération spéciale lors de ce conseil municipal, qui nous permettra d'étaler ces dépenses sur plusieurs années et qui s'intégreront dans notre plan pluriannuel d'investissement.

Dans le domaine de l'enfance et jeunesse, il y aura des travaux dans les crèches, au niveau du centre, de l'espace petite enfance et à Marie Curie. Il y a 200 000 € qui sont fléchés pour les travaux dans les crèches. Il y a la rénovation de l'école du Chatelard, nous mettons 822 000 € pour l'année prochaine. Là aussi, il y aura une AP/CP qui va être créée, d'étaler sur deux ans cet investissement. Il y aura des travaux dans de nombreuses écoles, une maîtrise d'œuvre aussi pour l'école de Chavanne et la rénovation de la façade de l'école Lamartine. Au total, c'est un budget estimé à plus de 1,3 million d'euros pour les écoles.

Dans le domaine sportif :

- nous allons faire la réfection de la pelouse synthétique du terrain Zenaf pour 700 000 € ;
- là aussi, nous ferons une AP/CP pour la rénovation du complexe Vincendon ;
- il y aura des travaux d'aménagement dans plusieurs complexes sportifs, à : Pierre Joannon, Claude Lebois, Centre Nautique Roger Couderc, une étude pour Bouloche ;
- nous ferons la construction d'un troisième padel qui est demandé vu le succès des deux premiers padels.

Au total, dans le domaine sportif, c'est 1,5 million d'euros de fléchés.

Dans le domaine associatif et administratif, nous ferons la construction d'un nouveau centre social au Creux, 760 000 €. Là aussi, une AP/CP. C'est un projet qui s'étalera sur deux ans, avec divers travaux dans les centres sociaux. Au total, c'est près de 1 million d'euros qui seront consacrés aux centres sociaux pour l'année prochaine. Nous ferons la rénovation de divers bâtiments : la maison de quartier de Saint-Julien et la construction d'un city stade au Creux.

Dans le domaine de l'urbanisme, du domaine public et des commerces, nous poursuivrons la rénovation de nos places :

- la place Neyrand ;
- nous ferons la liaison place Louis Comte-Novaciéries ;
- la poursuite des études d'aménagement du centre-ville ;
- la poursuite de la restructuration de locaux commerciaux dont l'ex-poste de Fonsala en maison médicale ;
- la poursuite d'acquisitions foncières ;
- la reprise de murs de plusieurs cimetières ;
- nous ferons aussi la poursuite du programme d'optimisation énergétique avec des travaux d'optimisation énergétique de nos bâtiments, avec des travaux de relamping ;
- nous ferons des îlots de fraîcheur dans les écoles ;
- déploiement du schéma directeur vélo aussi ;

- aussi divers investissements avec la poursuite de l'extension du réseau de vidéoprotection, des projets numériques et puis la poursuite aussi du programme d'accessibilité.

Travaux de voirie en lien aussi avec Saint-Étienne Métropole avec la réfection de la place de la Halle, la réfection de la rue Royet de la Bastie, la création de la rue du sentier de Paradis. Nous referons la rue du Clos Marquet, la rue Jean Macé et des impasses aussi, des impasses du Pilat, Loubet, Chatelard et Marc Seguin.

Voilà donc globalement tous ces travaux d'investissement qui sont prévus et qui s'intégreront dans le cadre de notre plan pluriannuel d'investissement, qui va s'établir sur quatre ans, entre 2023 et 2026 et qui sera construit à travers quatre thèmes :

- premier thème : c'est « Ma sécurité, ma tranquillité » pour un coût total investi de 3,1 millions d'euros avec des travaux sur l'éclairage public, la vidéoprotection et l'équipement de sécurité ;
- deuxième thème : « Mes services au quotidien » pour un coût total investi de 16,5 millions d'euros avec :
 - o des travaux dans des équipements associatifs : le centre social d'Izieux dont je vous ai parlé ;
 - o des travaux dans les équipements sportifs avec le complexe Vincendon, au niveau du centre nautique Roger Couderc ;
 - o des travaux d'accessibilité ;
 - o des travaux dans les écoles, dans l'enfance et jeunesse avec, à Chavanne, près de 1,8 million d'euros fléchés pour la rénovation de l'école de Chavanne dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI), l'école du Chatelard, dans les bâtiments de petite enfance et puis le city stade au Creux et des projets numériques ;
- troisième thème : « Mon cadre de vie », 8,3 millions d'euros qui sont prévus en investissement avec :
 - o des préemptions et réhabilitations ;
 - o des réaménagements de commerce comme l'ex-poste de Fonsala ;
 - o des acquisitions foncières avec éventuellement des démolitions ;
 - o des aménagements de l'espace public comme l'esplanade de la place Île-de-France ;
 - o le début du réaménagement du centre-ville ;
 - o le jalonnement parking ;
 - o la signalisation dynamique ;
- enfin dernier thème, c'est « Mon environnement » à hauteur de 15 millions d'euros qui seront fléchés sur ces quatre ans, entre 2023 et 2026, avec :
 - o une démarche patrimoniale, l'église Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, la chapelle des Maristes et l'aqueduc romain ;
 - o des investissements dans le développement durable avec les îlots de fraîcheur dans les écoles que nous poursuivons et le développement du schéma directeur vélo ;
 - o nous poursuivons aussi les travaux de performances énergétiques avec des travaux de chauffage et d'optimisation énergétique, de relamping et d'application du décret tertiaire.

Voilà donc pour ce PPI qui sera décliné sur les quatre ans qui viennent. En conclusion, pour ce budget qui vient d'être présenté pour 2023, encore une fois, un effort conséquent pour les saint-chamonais avec pas d'augmentation des taux d'imposition, une poursuite des efforts, maîtrise des dépenses de fonctionnement et puis une poursuite sur un rythme élevé des dépenses d'équipement, comme vous avez pu le voir.

M. le Maire : Merci pour cette présentation illustrée qui donne à voir un certain nombre de réalisations, donc le budget 2023 et le plan pluriannuel d'ici la fin du mandat. Effectivement, du sérieux, de la maîtrise, mais aussi de l'ambition pour poursuivre la transformation de notre commune.

Le budget est l'occasion sans doute de débattre sur la vision de chacun concernant ces aménagements. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vais faire une petite remarque. Tout à l'heure, je vous ai demandé la parole, mais vous ne me l'avez pas redonnée. Je vais préciser. Vous avez présenté un vœu le 21 mars qui était sur l'Ukraine, au dernier moment, qu'on a reçu sur la table et ça n'a pas posé de problème pour en discuter le jour même. C'est bien, vous avez deux méthodes : quand c'est vous, c'est bien ; quand c'est les autres, ce n'est pas bien. Effectivement, nous avons présenté un vœu hors délai, mais nous pensions que vous avez cette habitude, vous n'auriez pas posé de problème pour qu'on discute de ce vœu dès ce soir.

Votre préambule laisse entendre que la guerre en Ukraine a généré non seulement une crise géopolitique majeure, mais aussi une crise énergétique. Les écologistes n'ont pas attendu cette crise pour alerter que le mode de vie conduisant à une consommation à outrance conduisait à une crise géopolitique, mais aussi à une crise énergétique. Ce qui est nouveau, c'est que la guerre en Ukraine ne permet plus de cacher cette crise déjà existante depuis longtemps. Elle met en difficulté l'approvisionnement en énergie non renouvelable dont dépendent les pays soutenant l'Ukraine.

Ce préambule, c'est équivalent des déclarations du président Emmanuel MACRON lors de ses vœux pour 2023. Pour mémoire, il a osé se questionner : « Qui aurait pu prédire la vague d'inflation ainsi déclenchée ou la crise climatique aux effets spectaculaires encore cet été dans notre pays » ?

Les environnementalistes alertent depuis les années 70 à propos des répercussions sur le climat des crises énergétiques et géopolitiques. Rien de nouveau sous le soleil, le choc pétrolier en 1973 avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) puis en 1979 avec la guerre de Kippour ont provoqué des crises énergétiques aux conséquences graves. Pour autant, certains ont continué de penser que les réserves d'énergie étaient inépuisables et leur extraction, sans conséquence, tant au niveau géopolitique que climatique.

La responsabilité de la situation d'aujourd'hui avec la hausse fulgurante des prix de l'énergie revient toutes ces responsabilités politiques qui ont volontairement fait les sourdes oreilles et fermé les yeux. Ils se sont enfermés dans des choix qui menaient déjà depuis longtemps une partie de l'humanité à la catastrophe jusqu'à ce qu'ils soient eux-mêmes rattrapés. Les crises géopolitiques et énergétiques ne sont pas nouvelles. Elles prennent une ampleur considérable, car elles frappent maintenant à notre porte.

Après ce préambule, vous faites tout un éloge du chapitre « collectivité territoriale » de la loi de finances 2023 du Gouvernement MACRON. Vous évoquez le déficit de l'État de l'ordre de 165 milliards d'euros en 2023, soit à peu près 2 435 € par français par an ou un peu plus de 6,50 € par jour, c'est-à-dire en réalité pas grand-chose, d'autant qu'au même moment, avec l'inflation annoncée, 4,2 % dans votre document pour le budget primitif est en réalité plus près des 7 %. La dette publique, alors que l'État continue de percevoir des taxes au même taux. Vous êtes d'ailleurs proches avec nous sur le taux de l'inflation, parce que dans *Le Progrès*, vous annoncez 6 % et ce soir, vous annoncez aussi 6 %, ce qui n'était pas dans votre document. Sur ce point, une petite différence de 1 %.

Vous mettez en avant que le fond d'accélération écologique ou fond vert de ce projet de loi de financement en 2023 doit soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. C'est surtout de la poudre aux yeux, c'est du même ordre que les opérations de Total ou Veolia ou autres en matière de politique écologique et leurs actions pour la planète. C'est le même discours que votre municipalité avançant de grandes orientations politiques de lutte contre le réchauffement climatique, avec des élus cachés derrière leur étiquette développement durable, responsabilité sociétale des entreprises (RSO), plan vélo ou patrimoine. On peut ajouter des arbres, des fleurs, des petits oiseaux pour faire encore plus ridicule.

Si nous avons présenté notre projet primitif 2023, il est évident que nous n'aurions pas joué dans le préambule au petit télégraphe des choix économiques du président de la République, mais de les critiquer, car ils ne sont pas à la hauteur des enjeux de la crise climatique et géopolitique et auront des conséquences graves tant au niveau social, économique qu'environnemental. Vous annoncez un projet

ambitieux pour la ville. Nous n'avons encore rien vu qu'on pourrait qualifier d'ambitieux. Pour les saint-chamonais, depuis que votre majorité est aux manettes, à l'exception d'opérations d'ampleurs qui est loin de préserver la commune et ses habitants, des effets de dérèglements climatiques détruisent l'environnement et le patrimoine.

Vous lancez un plan pluriannuel d'investissement dans quatre grandes orientations. La première, « La sécurité ma tranquillité », des dépenses exorbitantes en caméras de surveillance qui ont partout dans le monde montré leur inutilité en matière de sécurité ou tranquillité, à moins d'enfermer la ville derrière des barreaux et de faire de Saint-Chamond une prison à ciel ouvert. L'éclairage est, pour vous, gage de sécurité, alors que toutes les études indépendantes précisent que l'insécurité n'augmente pas avec l'extinction de l'éclairage public. Les maires de droite, de gauche et écologistes qui ont tenté l'expérience vont unanimement dans ce sens. On ne comprend pas pourquoi cette problématique de l'éclairage apparaît dans cet axe de sécurité, tranquillité. Nous sommes déjà intervenus plusieurs fois et encore en novembre dernier pour faire connaître le nombre de voitures brûlées, de lampadaires et caméras vandalisés dans le quartier de Fonsala, alors que vous vous vantiez du nombre de caméras. Nous révélions par ces faits la preuve que les caméras de surveillance ne dissuadent en rien les incivilités si on ne s'attaque pas à la racine du problème.

De nouvelles preuves, s'il en était besoin, au cours du weekend du 14 et 15 janvier, deux voitures ont brûlé rue de Bretagne. Le weekend du 21 et 22 janvier ont vu trois voitures partir en flamme allée de la Grande Terre, la 20^{ème} au minimum en moins de trois mois. Dans la nuit du vendredi 27 au samedi 28 janvier 2023, la caméra de la place Île-de-France a été défoncée à coup de marteau. Le candélabre qui la supporte avait été incendiée il y a quelques semaines, ce qui avait déconnecté cette caméra.

Bref, à la lumière de ces événements, force est de constater que votre politique sécuritaire avec vos dépenses en vidéosurveillance s'avère totalement inefficace et les saint-chamonais attendent de vraies réponses, car ils ne se sentent pas tranquilles.

Les saint-chamonais attendent toujours le plan de protection en cas de catastrophe nucléaire. Pour rappel, Saint-Chamond est dans le périmètre des 20 km autour d'une centrale nucléaire et aucune disposition n'a été prise pour faire connaître aux saint-chamonais les mesures et comportements à adopter si une telle catastrophe venait à se produire. On ne connaît pas le plan d'évacuation qui serait alors mis en place. Est-ce parce que toute la droite est à 99 % pro nucléaire et tous disposés à relancer la production de cette énergie dangereuse, avec les constructions de nouvelles centrales, qu'aucune information n'est donnée face aux risques nucléaires à Saint-Chamond ?

Les saint-chamonais ne sont pas non plus en sécurité quand ils se déplacent en vélo. Ils sont de plus en plus nombreux, car le carburant coûte cher. Même les nouvelles pistes cyclables, censées protéger les cyclistes, ne sont pas sûres. Elles ne vont nulle part, elles obligent à rouler sur des trottoirs, elles sont interrompues par un arrêt de bus, elles ne sont pas réparées, elles portent témoignage à votre politique décrite par votre adjoint à la voirie « priorité à l'automobile ».

Les saint-chamonais ne sont pas en sécurité en période de forte chaleur et les épisodes caniculaires vont se répéter et s'accroître. Les places bétonnées sur lesquelles végètent des arbres maigrichons n'assurent aucune fraîcheur dans les quartiers où vos tronçonneuses ont fait des ravages. Ils paient bien cher l'eau qu'ils consomment, car vous avez confié l'assainissement à la distribution de ce bien vital à une entreprise qui se préoccupe plus des profits dégagés que du bien commun. Municipaliser la gestion de l'eau serait source de sécurité, non seulement environnementale, mais aussi économique. Les bénéficiaires d'une régie municipale s'acquittent de factures moins élevées que ceux qui consomment de l'eau distribuée par des entreprises privées.

Votre deuxième orientation concerne les services du quotidien. La ville de Saint-Chamond bénéficie de services au quotidien que nous ne viendrons pas critiquer. Ils sont réels et diversifiés. Le personnel municipal participe grandement par son engagement à donner à ces services un bon niveau de qualité.

Si nous pouvons avoir des désaccords concernant la tarification ou à propos de telle ou telle organisation, il reste que ce qui nous importe le plus, c'est le maintien de ces services du quotidien. Votre plan ne déploie aucune ambition particulière pour ces services du quotidien. Il s'inscrit dans la continuité des vraies nouveautés opérées par Jacques BADET, puis avec Gérard DUCARD, sous l'équipe par Philippe KIZIRIAN avec par exemple le « Sport'Anim » mis en place par les deux conseillers délégués au sport, Jean-Pierre de PASQUALE et Philippe CHOVET, et qui rencontre toujours un très large succès.

Par ailleurs, nous sommes d'ailleurs surpris que le budget du CCAS n'augmente pas, d'autant que vous êtes longuement revenu sur l'augmentation du prix de l'énergie, conséquence de la guerre en Ukraine dans votre préambule et que nous savons que l'inflation a augmenté sans que les salaires et les minimas sociaux suivent. Plus d'une famille rencontre des difficultés et risque de se tourner vers le CCAS. Axer les investissements pour garantir des services au quotidien, c'est bien et nous l'approuvons, mais construire un budget de fonctionnement qui s'attache à rendre réel les fraternités, c'est encore mieux.

La troisième orientation concerne le cadre de vie. C'est peut-être l'orientation la plus destructrice pour la ville de Saint-Chamond. Une urbanisation sans projet d'ensemble, un étalement de la ville à chaque occasion au détriment des zones humides et des arbres, nous ne sommes pas opposés par principe aux parkings automobiles, nous aimerions juste qu'ils soient construits sans imperméabiliser les sols et dans une logique d'ensemble de déplacement qui ne donnerait pas la priorité à la voiture. Notre commune y gagnerait en apaisement.

En revanche, nous sommes vent debout contre la destruction du patrimoine. L'ex-maison Pinay est défigurée. Vous vous apprêtez à massacrer au centre-ville la maison Lathuillière et la maison blanche du 4, rue Saint-Étienne dont vous savez l'importance pour l'histoire des saint-chamonais.

Ce qui aura été pour nous la première orientation mise en avant, vous la reléguez en quatrième : « Mon environnement ». Quoi dire sinon que la politique à Saint-Chamond pour l'environnement, ce n'est rien, rien et encore rien, trois fois rien. En tout cas, ça tient en quelques mots : démarche patrimoniale, développement durable, performance énergétique qui se traduit par l'augmentation de l'illumination des nuits au détriment de la faune, des pistes cyclables sans logique au profit de la voiture, la destruction d'immeubles après pourtant un avis contraire des Bâtiments de France, une aberration écologique de détruire plutôt que de rénover.

La droite de Saint-Chamond ne veut pas entendre que la crise écologique ne concerne pas que les énergies fossiles, mais toutes les ressources comme le sable, le ciment, la pierre. La grande ambition à Saint-Chamond est de continuer à approuver des constructions types aréna sur zone humide, à détruire un chemin piétonnier au profit de la voiture, à laisser s'amonceler sur terrains certes privés, des déchets et gravats issus de démolition, sans tri ni contrôle du niveau de dangerosité, oubliant que le maire a un pouvoir de police. Après avoir été des pros A45, vous êtes devenus des pros échangeurs autoroutiers. C'est la triste réalité des ambitions environnementales des élus de la majorité de Saint-Chamond.

Saint-Chamond dépense pour le fonctionnement 1 147 € par population, alors qu'en moyenne, les communes de même taille que la nôtre vont jusqu'à 1 212 €. Saint-Chamond n'est pas endettée. La commune a un pouvoir d'investissement important sans mettre en péril ses finances ni opérer l'avenir. Vous vous targuez d'avoir très peu endetté la commune, c'est pourtant un investissement aussi peu qu'on laisse des dettes aux générations futures, car on ne prépare pas les conditions pour vivre dans un monde où les conséquences du dérèglement climatique seront encore plus importantes. Canicule, sécheresse, gelée tardive, orage et tempête vont s'accroître et on ne prépare pas la ville à y faire face.

Si nous étions aux manettes à Saint-Chamond, nous lancerions un vrai projet de déplacement multimodal avec acquisition de vélo, mise à disposition des jeunes au départ, renaturation des espaces urbains, mise en valeur de l'histoire des saint-chamonais, développement de l'autonomie alimentaire de la commune. Nous voterions bien entendu contre ce budget.

M. le Maire : Merci.

Madame MARQUET-MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je ne vais pas intervenir très longuement sur ce budget. Simplement dire qu'on a eu le débat d'orientations budgétaires en fin d'année dernière. Le budget présenté est conforme à ce que vous envisagiez, donc on ne va pas se refaire un débat. Par contre, on peut remarquer qu'il y a peu de choses qui ont été changées grâce au débat.

Dans un premier temps, une ou deux remarques qui s'appuient sur votre préambule. L'enlisement de la guerre en Ukraine n'est pas le seul fait qui marque le contexte économique international et national. L'urgence climatique, la surexploitation des richesses naturelles par la civilisation humaine, l'augmentation galopante des inégalités sociales à l'échelle des nations, mais aussi à l'échelle du monde remettent en cause encore plus fortement l'équilibre bien précaire que nous avons pris l'habitude de tolérer. La pyramide se craquelle, comment résister ?

Vous soulignez la continuité de ce budget 2023 avec les budgets des années précédentes. Nous faisons également le constat de cette continuité et nous sommes inquiets. Nous pensons qu'il est urgent de changer de modèle dans nos façons d'organiser la vie de la cité et nous constatons que vous persistez dans votre projet et avancez sans tenir grand compte des dangers qui pointent à l'horizon.

Nous notons également une évolution de vocabulaire et on sait que la manière de parler, encore plus d'écrire, met en lumière les changements profonds qui s'opèrent parfois à notre insu. Vous écrivez : « Il est proposé un programme d'équipement conséquent centré sur quatre grandes orientations politiques : ma sécurité, ma tranquillité, mes services au quotidien, mon cadre de vie, mon environnement ». L'emploi d'un déterminant possessif à la première personne nous fait craindre un glissement certain vers un individualisme galopant et qui est déjà bien présent. Vous auriez pu parler de la sécurité de la population, des services au quotidien pour tous.

Une question et nous en aurons fini pour ce préambule : Quelle est la différence que vous notez entre « Mon cadre de vie » et « Mon environnement » ? C'est quand même des choses qui sont assez liées.

Nous avons repris les maquettes et les commentaires des années précédentes, vous nous induisez à la continuité. Nous ne voterons toujours pas ce budget 2023. L'utilisation de l'argent public est liée à la mise en place des projets portés par la collectivité. Nous l'aurions utilisée autrement.

Nous saluons toutefois le maintien de l'accompagnement des associations, nous aurons des questions plus précises lorsqu'on votera la délibération n° 5. Nous saluons également la baisse des dépenses liées aux catalogues et aux imprimées. Il est toujours très difficile de repérer dans la maquette du plan comptable sur quelle ligne sont imputées les dépenses. Il existe bien la ligne 6236, « Imprimées et catalogues » qui baisse d'un peu plus de 40 000 €, mais deux lignes plus loin, 6238, la ligne intitulée « Divers » augmente de presque 40 000 €. Les dépenses de communication par exemple sont dispersées dans chaque fonctionnement de service. Elles sont difficiles à repérer. Nous y faisons allusion, parce qu'on pense qu'il y a vraiment un très gros budget qui passe sur la communication et sur la mise en avant de ce qui est fait et qui pourrait servir autrement. Enfin, l'argent pourrait servir autrement.

Nous sommes donc en difficulté pour analyser dans le détail, nous ne pouvons qu'être sensibles aux ressentis des saint-chamonais et accompagner leurs doléances et leurs remarques en les invitant fortement à investir les quelques lieux de démocratie qu'il nous reste.

C'est court, mais je pense que la politique en général et l'accompagnement, les choix financiers et l'organisation de la cité se travaillent et se partagent, se discutent et se débattent peut-être dans d'autres lieux que le conseil municipal qui n'est pas forcément très fonctionnel pour débattre. Je dis ça par

rapport à la séance de débat d'orientations budgétaires où s'est compliqué de prendre la parole et d'être dans un vrai débat.

M. le Maire : Madame SURPLY également a demandé la parole.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le maire.

Ça va être dur de passer après mes deux orateurs qui ont bien résumé. Nous voici donc réunis pour un nouveau budget, alors peut-être le dernier pour vous avec nous.

Comme l'âne de Buridan hésitant entre son seau d'avoine ou son seau d'eau, nous rentrons dans l'ère des choix politiques qui peuvent nous conduire soit à la catastrophe, soit à la réussite. Cette fable philosophique célèbre que vous connaissez sûrement, Monsieur le maire, est attribué au philosophe BURIDAN et met en scène un âne qui se laisse mourir de faim faute d'avoir pu choisir entre l'avoine et l'eau placés à équidistance de lui.

C'est, contrairement à ce que l'on croit généralement, le paradoxe de Buridan, une preuve par l'absurde, parce que tous ici, nous savons qu'aucun animal ne se laisse en réalité mourir de faim et que dans la vraie vie, le choix se fait toujours et s'impose à nous. Pour ceux qui nous écoutent, qui ont le courage de regarder ce soir un débat budgétaire, nous allons commenter les choix politiques de près de 70 millions d'euros, c'est beaucoup. Vous allez voir que c'est passionnant, même si, encore une fois, je le redis, je passe après deux orateurs d'exception.

Nous avons relevé trois choses avec ma collègue Nathalie ROBERT : l'endettement, le taux d'imposition et vos projets. D'abord, l'endettement, vous l'aurez compris, quel ne fut pas notre stupeur quand nous avons découvert dans *Le Progrès* avec notre groupe qu'à presque mi-mandat, vous décidiez d'endetter un peu plus la commune. Dette qui courra sur un nombre d'années supérieur à la durée de votre mandat, même si vous perdez les sénatoriales. 11 millions d'euros, ce n'est pas rien, cela endette forcément les Couramiaux sur désormais plus de cinq ans contre plus de deux ans en 2022. Quelle ne fut pas notre surprise de constater que nos préconisations de début de mandat, à savoir « il est préférable de s'endetter quand les taux sont bas », fin de la citation – je cite Charles PERRAULT, le vénérable – s'avèrent aujourd'hui vérifiées, car vous endettez la commune et donc les habitants dans une période sinistre où les taux s'envolent. Dans le quotidien *Le Progrès* du 30 janvier 2023, donc aujourd'hui, vous comparez vos chiffres de la dette par habitant avec celui de la moyenne nationale, autant comparer l'eau avec de l'avoine, parce que je peux aussi comparer le taux d'endettement par habitant au taux d'endettement départemental et là, vous êtes au-dessus.

Cet endettement, vous le justifiez également – et on en a beaucoup entendu parler – par la crise énergétique générée par la guerre en Ukraine. Je trouve ça très commode. Vous ne m'accuserez pas de prendre parti si je cite France info, en disant que même France info qui n'est pas un média de droite, affirme que ce n'est pas si simple, puisque l'inflation avait déjà commencé en 2021 suite au « quoi qu'il en coûte » de notre président MACRON pour soigner la crise Covid.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que la catastrophe énergétique dans laquelle nous pédalons est le résultat de 40 ans de politique de gauche et de droite catastrophique mêlant spéculation énergétique et lobby écologiste, qui nous ramène aujourd'hui au temps caverneux des centrales à charbon. Seulement, vos emprunts ne vont pas servir à payer la facture d'électricité, j'imagine, pour la plupart, bien au contraire, vous engagez donc des travaux ; travaux que pour la plupart, vous avez sûrement promis dans votre campagne de 2014 ou de 2020, donc pourquoi emprunter si tard. Surtout vous qui avez toutes les chances – et je le répète – de remporter les sénatoriales, peut-être même que je voterai pour vous et serez obligé de laisser votre siège de maire de la commune et de la métropole ou du département, comment expliquez-vous cet abandon cruel aux Couramiaux qui ont voté pour vous en 2020 ? Quelles lourdes responsabilités allez-vous laisser à votre poulain Axel DUGUA, peut-être, qui pourrait être pressenti pour reprendre la mairie ?

Devant cet endettement que vous allez laisser à vos successeurs et donc à nous quand nous prendrons la mairie, l'heure est aux demandes d'explication, je crois. En termes d'aménagement, c'est un peu ma marotte, vous aviez promis un musée en 2014 qui n'a jamais vu le jour, voici donc une affirmation que vous faites en 2019 concernant le quartier de Fonsala. Je vous cite : « Je préfère une auto-école et un Vival plutôt qu'un kebab et des commerces halal », avait dit Hervé REYNAUD pour expliquer sa politique commerciale dans le quartier, je cite notre journal préféré Le Progrès.

Aujourd'hui, Monsieur le maire, combien de commerces halal avez-vous laissé fleurir en ville depuis cette déclaration tonitruante pour le moins étonnante, vous me direz ? Je donnerai un seul exemple quand avenue de la Libération Le Bouchon Couramiaud est devenu La Table Ottomane il y a plus de deux ans.

D'ailleurs, en parlant de Fonsala, en trois ans, ce quartier dont vous vous vantez tant les mérites, n'a jamais fait l'objet d'une seule de vos unes de magazine municipal, j'en refais la demande aujourd'hui. Quel dommage de payer autant d'impôt dans un quartier et de ne jamais être mis à l'honneur.

D'ailleurs, je digresse, les vœux auxquels nous n'avons pas été invités ont dû coûter une fortune également, mais je crois que nous allons le voir en fin de conseil, puisque mes collègues socialistes vous ont demandé des comptes et notamment le montant.

J'entame, si vous ne vous êtes pas encore endormis, notre deuxième partie, le taux d'imposition. Monsieur CADEGROS, si vous vous targuez comme chaque année – et vous avez raison – de ne pas augmenter les impôts locaux, nous vous reprochons comme chaque année – et nous avons raison – de ne pas les avoir baissés non plus. Pourtant d'aucuns savent que baisser la pression fiscale relancerait indubitablement l'économie locale. Nous demandons par exemple depuis 2020, c'était dans notre programme, de faire baisser la cotisation foncière des entreprises (CFE), ce qui est une de vos compétences métropolitaines et oui, nous ne parlons pas que de la municipalité.

Enfin, votre campagne budgétaire toutefois de 2023 n'est pas tout à fait honnête, car vous allez nous demander en rapport n° 4, d'augmenter les charges des locaux du CAAI, le Centre d'activités artisanal et industriel. Vous allez me dire : « Oui, mais Madame SURPLY, ce n'est que de 3,5 % » certes, mais vous savez ce qu'on a l'habitude de dire chez nous, un sou est un sou et par les temps qui courent c'est important.

L'endettement, l'inflation et la baisse de dotations de l'État, tout ça fait que cela nous annonce un avenir assez sinistre, mais j'espère qu'encore une fois, quand vous serez sénateur, vous saurez défendre nos intérêts pour la commune pour que la dotation globale de l'État augmente.

Enfin, je finirai sur le troisième point, vos projets. Évidemment et on le redit chaque année, à la lecture de ce budget, même si vous avez exposé vos projets, nombres d'habitants ont souhaité, par notre biais, vous poser quelques questions. Permettez, donc, nous, un certain nombre de questions précises que je vous enverrai par suite par mail :

- une habitante me demande : quand est-ce que les transformateurs rue Benoît Oriol seront réparés ?
- une autre : quand est-ce que la circulation dans le virage face à la gare sera sécurisée ?
- encore un autre : pourquoi donner encore aux CCAS qui, on l'a vu, ont une trésorerie exagérément excédentaire ? Pourquoi ne pas les aider plutôt au recrutement ?
- pourquoi y a-t-il autant de chaises musicales dans les services qui semblent peiner à recruter, notamment pour le poste de directeur de la communication ? Je voulais le saluer, parce que j'ai appris qu'il était parti vendredi dernier ;
- pourquoi poursuivre le maillage de la ville avec des caméras qui coûtent finalement aux habitants ? Une fois n'est pas coutume. Je suis assez d'accord avec mon collègue de gauche. Encore 300 000 € à venir, mais nous le savons tous, la caméra n'empêche pas la commission des faits ;
- encore une habitante qui me dit : pourquoi n'attribuez-vous pas plutôt des primes exceptionnelles à vos agents plutôt que s'en tenir au plafond du RIFSEEP ? Je pense que les agents comprendront

cet acronyme – affreux d’ailleurs « RIFSEEP » – au lieu de donner de grandes réceptions pour les vœux ;

- enfin une question : pourquoi avez-vous deux directeurs de cabinet ou pourquoi revoyons souvent l’annonce du poste de directeur de la communication revenir en délibération municipale ?

Des questions, nous en recevons régulièrement comme un carnet de doléances et je remercie les Couramiauds qui nous font confiance et font passer des messages. Je sais que vous avez toutes les réponses à ces questions, car je parle à un homme qui a trois casquettes. Je ne peux imaginer qu’en parlant à un maire qui ne représente pas moins de trois collectivités locales, ce dernier me renvoie la balle aux unes, aux autres.

Je conclus, parce que je sens que c’est difficile. Oui, Monsieur le maire, je vais tweeter, je vais scander, faire des montages vidéo, mettre des posts Facebook et Instagram, signer des tribunes, ne vous en déplaise, car je fais partie des élus qui font et font savoir et je continuerai et nous continuerons. Si vous vous en plaignez si souvent, j’en suis marrie, c’est bien que vous me lisiez, c’est donc que cela vous inquiète, c’est donc que nous visons juste.

Alors, à l’inverse de l’âne de Buridan, nous avons choisi de ne crever ni de faim ni de soif. Nous ne voterons pas ce budget pour toutes ces raisons, car lorsque nous serons aux affaires, nous prendrons soin des Couramiauds. Réinvestissez dans l’humain, Monsieur le maire, j’espère que d’ailleurs vous accepterez de vous engager aux côtés de la région concernant notre vœu sur les boulangers pâtisseries, car trop de nos commerces ont fermé ces derniers temps. Quand Senselia et Mille et Un Délices ferment à Saint-Chamond, ce sont deux enseignes made in China qui s’ouvrent un peu plus loin à Steel et vous semblez vous en féliciter.

Nous allons continuer nos vins chauds, nos soirées Chandeleur gratuites et vous serez invités, bien sûr, à aider les habitants à remplir un dossier pour la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), un dossier de carte d’identité, à les aider à déménager, à leur trouver un studio, un boulot parfois, à défendre leur pouvoir d’achat en demandant de vraies économies et des comptes, parce qu’il faut bien que quelqu’un ici donne de la douceur aux Couramiauds et cesse de leur demander des efforts et toujours des efforts.

Nous ne ferons jamais choisir les Couramiauds entre l’eau et l’avoine, d’abord parce que ce ne sont pas des ânes et parce qu’ensuite, nous savons faire le choix, le choix des convictions. Je vous remercie.

M. le Maire : Sans doute qu’il y a quelques éléments de réponses sur le budget, puisque je pense qu’on s’est un petit peu dispersé sur la fin. Je vais laisser à Régis CADEGROS le soin de répondre et puis sur certaines thématiques, je crois qu’il y a des collègues qui voudraient également apporter des éléments d’éclairage, notamment ceux qui s’intéressent à la vie locale et à qui, encore une fois, sont derrière leur écran.

M. CADEGROS : Je ne m’attendais pas à des éloges de la part de l’opposition quand j’ai présenté ce budget. Je sais bien que c’est votre rôle et que vous alliez voter contre. Je m’attendais quand même à un petit peu plus de pertinence dans vos réponses. Je n’ai pas observé de critiques sur la section de fonctionnement, sur nos recettes, sur nos dépenses, dans notre façon de gérer le fonctionnement. Je n’ai pas entendu de critiques non plus sur nos investissements, nos recettes d’investissement. On est passé sur de grands sujets généraux. C’est un peu banal tout ça, on s’est dispersé comme disait Monsieur le maire dans des questions qui n’ont rien à voir avec le budget, je le regrette.

Au niveau de ce budget, la seule question qui était peut-être un petit peu pertinent, c’est sur l’endettement. Je vous invite à lire la page 4, Madame SURPLY. Vous ne l’avez peut-être pas lu dans la maquette. C’est la moyenne nationale de la strate. Encore une fois sur l’encours de la dette par population, la ville est à 396,08 € et la moyenne nationale de la strate est de 1 018 €. Vous ne l’avez pas lu, c’est page 4, c’est la maquette. Ce n’est pas du tout la même chose, contrairement à ce que vous dites.

Vous me parlez de baisse des taux, je ne suis pas là pour faire de la démagogie vis-à-vis des saint-chamonais. On a suffisamment eu de baisses des dotations, je vous ai rappelé le montant des baisses de dotation. On touche chaque année 900 000 € de moins par rapport à ce que la commune touchait en 2013. Si je rajoutais l'inflation à ce niveau-là, ce serait pratiquement 1,2 million d'euros que l'on toucherait de moins par rapport à ce que la commune touchait en 2013. Je ne vais pas leur vendre du vent aux saint-chamonais et leur dire qu'on va baisser les taux d'imposition. Au contraire, on a fait des efforts conséquents au niveau de la commune, au niveau de la gestion. On n'a pas augmenté les taux. On est une des rares communes de la Loire à ne pas avoir augmenté les taux depuis 2014.

Ensuite, au niveau des augmentations des tarifs, on les a limités à 2 % comme je vous l'ai dit. C'est vraiment un effort conséquent que nous avons fait vis-à-vis des saint-chamonais. Dans ce budget, il y a vraiment la préservation du pouvoir d'achat des saint-chamonais, je le dis et je le redis. Si on se comparait à d'autres villes où il y a une explosion de la montée de la taxe foncière, simplement à Paris, +52 % d'augmentation des taux, à Lyon +9 %, à Grenoble +20 % d'augmentation des taux, les petites villes, à Martigues +14 %. On maintient les taux, c'est déjà un effort conséquent que l'on fait au niveau de la commune, mais on ne va pas s'amuser pour dire de rebaisser de 1 ou 2 %, ce serait ridicule et ce serait plus démagogue qu'autre chose.

Vous me parlez du budget du CCAS, vous avez été deux à m'en parler. En fait, le budget du CCAS est un budget d'équilibre qui nous est demandé par le CCAS. Vu que le restaurant municipal chaque année augmente sa fréquentation, ils ont des recettes supplémentaires et c'est encore un effort conséquent qui est fait au niveau de la restauration municipale. S'il n'y a pas nécessité de redonner de l'argent, on leur donne. S'ils étaient en déficit, on leur donnerait de l'argent et il n'y aura pas de souci.

Puis, vous me dites un budget qui n'est pas ambitieux, c'est surtout Monsieur MINNAERT qui me l'a dit, il n'y a pas d'ambition. On a quand même dans ce budget une amélioration du cadre de vie qui est importante, un nouveau centre social au Creux qui est prévu. Peut-être que vous trouvez que ce n'est pas ambitieux ou il n'y a pas d'amélioration du cadre de vie, je trouve que c'est quand même quelque chose d'important. On fera faire la rénovation de l'école du Chatelard et puis d'autres écoles, il y a 1,3 million d'euros qui est prévu l'année prochaine. Pour vous, ce n'est pas ambitieux, ce n'est pas bien, non. Les écoles, on n'a pas à s'en occuper, pour vous, ça ne vous intéresse pas.

Au niveau de la rénovation de la place Neyrand, on va faire un troisième padel, la réfection de la pelouse du stade Zenaf, des travaux d'optimisation énergétique. Je vous ai donné les chiffres, 30 % de moins de consommation énergétique sur ces huit dernières années, ce n'est pas rien. Là encore, je remercie tous les services, parce que nous attaquer avec tous les services qui ont cet objectif de réaliser et qui font un travail exemplaire pour arriver à ces résultats – et croyez-moi que ce n'est pas facile –, de faire des travaux d'isolation, de changement de chaudière pour diminuer notre consommation. Je les remercie encore une fois de nous avoir amenés à ces résultats, parce que c'est vraiment quelque chose d'important et on peut en être fier de voir qu'on a une consommation énergétique qui a diminué de 30 % ces dernières années.

Je peux même vous en dire un petit peu plus, je l'avais noté, pour les taux d'énergies renouvelables, pour le chauffage, il y a un focus spécial et il y a un texte de loi, la loi relative à la transition énergétique stipule qu'à l'horizon 2030, 38 % de la consommation énergétique pour le chauffage devraient être d'origine renouvelable. En 2030, 38 % de la consommation énergétique pour le chauffage devraient être renouvelables. À Saint-Chamond, pour le chauffage de nos bâtiments communaux, on sera à 50 % en 2025. Encore une fois, nous sommes exemplaires sur ce point de vue.

M. le Maire : Merci.

Gilles GRECO voulait dire un mot sur les aspects de sécurité, puisque je crois qu'en la matière, c'est quelque chose de trop sérieux. Il ne faut pas laisser dire n'importe quoi sur ce qui se passe, en particulier sur Fonsala qui fait l'objet effectivement de dispositifs bien particuliers.

M. GRECO : Monsieur MINNAERT, vous remettez une fois de plus en cause l'efficacité de notre police municipale.

Hors micro

M. GRECO : Si. La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, Monsieur MINNAERT, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle est intégrée dans le paysage politique et est considérée comme un partenaire de plus en plus fiable. Elle est considérée comme la troisième force de sécurité du pays avec un effectif national d'environ 24 000 agents.

J'ai bien entendu votre inventaire à la Prévert qui comptabilise les quelques incivilités concentrées, il est vrai, sur le quartier de Fonsala : voitures brûlées, lampadaires cassés, caméras vandalisées. Pour votre information, les auteurs de ces incivilités ont été interceptés par la police municipale et placés en garde à vue vendredi soir par la police nationale. Ceci grâce à l'action combinée des services de police municipale et nationale et surtout du centre de supervision urbain et ses agents qui scrutent le paysage courramiaud jour et nuit. Arrêtez de dire qu'ils ne servent à rien s'il vous plaît. Ils travaillent pour la tranquillité publique et ils aiment la ville un peu plus que vous, j'ai l'impression.

M. le Maire : Merci.

D'autres prises de parole ? Monsieur MINNAERT à nouveau.

M. MINNAERT : Monsieur GRECO confond critique d'une politique sécuritaire autour des caméras avec personnel qui assure la sécurité, mais on sait faire une différence entre une machine et un humain, ce que vous n'avez pas l'air de savoir. Je préfère toujours l'humain pour agir sur la sécurité que de faire confiance à une machine. Je ne rentrerai pas plus dans le détail. Il y a une réalité, c'est que si les caméras, c'est pour arrêter des gens qui ont abîmé des caméras, c'est cher ; c'est cher la caméra. Si les caméras, c'était pour apporter de la tranquillité, non, elles servent à contrôler les gens qui abîment les caméras. Voilà ce que vous nous déclarez ce soir.

Maintenant sur la question du budget, Monsieur CADEGROS, on n'a jamais contesté que vous avez un budget, que vous savez tenir un budget, vous avez des recettes, des dépenses, ce que nous critiquons, c'est les choix que vous faites. C'est sur ce point-là que nous sommes intervenus. C'est évident que nous n'aurions pas les mêmes choix que vous faites et vous verrez dans une délibération qui va venir après, nous allons intervenir sur les choix que vous faites dans la rénovation de certains bâtiments que nous approuvons d'ailleurs. Nous ne sommes pas opposés à cette rénovation, sauf que ce ne sont pas des projets ambitieux que vous avez. Concrètement, cinq ans après que vous êtes là, en gros, vous êtes un bon gestionnaire d'une recette et d'une dépense. Il n'y a aucune dépense ambitieuse. Je préfère personnellement que vous n'en ayez pas trop, parce que pour nous proposer des choses pour détruire la ville de Saint-Chamond, nous ne préférons pas. Les seuls projets que vous avez été capables de proposer, c'est pour détruire la ville, par la destruction de bâtiments.

Je préfère les villes qui investissent, qui augmentent le taux justement, parce qu'ils ont des projets ambitieux. Ils prévoient la ville pour l'avenir et pas une ville qui stagne comme à Saint-Chamond.

M. le Maire : Madame MARQUET-MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je suis toujours, je n'ai pas trouvé l'adjectif approprié, mais stupéfaite ou surprise, oui, stupéfaite. Vous cherchez dans ce qu'on peut vous renvoyer l'approbation à ce que vous nous proposez. Alors, il y a quelque chose qui est quand même assez compliqué à faire, c'est-à-dire qu'on a été élu, chacun avec un projet différent. Il y a des différences qui sont importantes. Je veux dire que c'est normal qu'on ne se retrouve pas sur les mêmes projets et sur la même manière de gérer la ville.

Ce que j'ai voulu dire dans le commentaire par rapport au budget, on ne va pas prendre – on aurait pu c'est possible, mais cela prendrait beaucoup de temps et on aurait besoin des services aussi –

l'ensemble des dépenses, une par une pour voir comment c'est fait, pour voir quels choix sont faits à la petite semaine, de manière très réelle. C'est très intéressant sur les petites collectivités. Mais en disant que le budget que vous proposez aujourd'hui est conforme au débat d'orientations budgétaires, vous pouvez le prendre comme un compliment. Je vous l'ai dit déjà l'année dernière, je crois, le budget que vous nous proposez, oui, c'est votre budget. Mais je ne vais pas vous dire que vous dépensez trop ou je serais plutôt de l'avis du collègue de dire que quand on investit pour des projets auxquels on tient et qui changent profondément le modèle dans lequel on vit, oui, ça me ferait plaisir aussi.

Je crois que c'est un peu embêtant et humiliant de vous entendre dire à chaque fois : « Avec tout le travail que je fais quand même, vous pourriez me dire que c'est bien ». Ce ne sont peut-être pas tout à fait vos mots, mais c'est un peu cela. Donc, à un moment donné, il faut peut-être dire aux saint-chamonais qu'on n'est pas là pour servir de pot de fleurs. On est aussi là, parce qu'on a des convictions, on a des projets, on a des manières de penser qui sont différentes des vôtres et on a le droit de le dire.

M. le Maire : Madame SURPLY souhaitait reprendre la parole.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le maire. En fait, je rebondis sur les propos de Madame MARQUET-MASSARDIER, je suis assez d'accord avec elle. En fait, pour ceux qui nous regardent et ceux qui sont derrière nous et même les élus qui sont autour de la table, le débat du budget, en fait, c'est un jeu de dupe. À un moment, il faut être un peu honnête avec ceux qui nous ont élus. C'est-à-dire qu'on fait des propositions, vous ne les voulez pas. C'est dommage, parce que dans certaines assemblées délibérantes, c'est possible. Je vais encore le citer, ça va vous fatiguer, mais je vais parler de Laurent WAUQUIEZ, qui est quand même le chef de file de votre partie. Ce qui est incroyable c'est qu'on parvienne à travailler avec lui et pas avec vous. Je vous ai fait une demande au mois de juin que je ne vais pas citer, une demande d'événement au mois de juin, ça n'est toujours pas fait. J'ai accepté de retirer cette idée pour ne pas porter cette fameuse idée et ne pas la politiser. J'attends toujours une réponse sur une décoration. Je veux dire, c'est fou.

En fait, je rejoins Madame MARQUET-MASSARDIER, c'est très humiliant et j'ai envie de dire même à la commission finances, c'est très oppressant de vous voir nous regarder comme ça, à la loupe, en disant : « Qu'est-ce qu'ils vont dire ? Qu'est-ce qu'ils vont faire, ces tocards ? Qu'est-ce qu'ils vont nous proposer ? » Je vous assure, il faut se mettre à notre place quand vous êtes 33 à rire, à vous moquer, à faire des commentaires qui ne sont pas captés par les micros. Si, je vous assure. Ça va de « casse-couille » à « qu'est-ce qu'elle a celle-là, elle est en roue libre ». Si. C'est là-dessus que je rejoins Madame MARQUET-MASSARDIER, c'est qu'en fait, on n'est politiquement pas pareil, on est d'accord. On ne va pas voter votre budget, parce qu'on n'est pas d'accord sur le fléchage, mais il y a une espèce de forme d'irrespect qu'il n'y a pas dans toutes les autres collectivités. Pardon, à la région, on ne se fait pas pulvériser la tête, parce qu'on a fait une proposition. On s'est fait pulvériser la tête par Laurent WAUQUIEZ, parce qu'on a dit une énormité. Je ne vais pas revenir dessus, mais soyez un peu plus ouverts. Je pense que votre choix d'aller aux sénatoriales va vous coûter très cher.

M. le Maire : On va essayer de poursuivre, parce que, là, je m'y perds.

Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Merci, Monsieur le maire. Je vais répondre par des chiffres à Monsieur MINNAERT concernant justement notre politique qui ne serait pas ambitieuse en termes d'investissements, notamment sur la rénovation de l'école Chatelard. On a plus de 1 million d'euros et je vais vous dire ce qui va être fait. On a :

- la mise en accessibilité du bâtiment ;
- la reprise des aménagements intérieurs pour 250 000 € ;
- la rénovation de l'éclairage intérieur ;
- l'isolation par l'extérieur : 270 000 € ;
- l'isolation des combles ;

- le remplacement des menuiseries extérieures ;
- le chauffage et la ventilation.

Tout ça 1 million d'euros d'investissement. Ça va être 60 % d'économie d'énergie, donc encore un investissement qui, dans le temps, va vraiment revenir positivement à la collectivité, puisqu'on va payer moins en consommation énergétique.

Puis également, je ne devrais pas vous répondre, parce qu'à toujours parler de pistes cyclables qui sont mal faites, on a quand même fait 1,5 km de piste cyclable. On en avait 3,3 km au départ, 1,5 km en 2022. Il est prévu, sur le réseau primaire, au niveau métropolitain, d'intensifier – Saint-Chamond est une priorité sur ce réseau – le nombre de tronçons. On va réaliser en 2023 la connexion de la station Total, la connexion au niveau du quai de la rive, on va faire le carrefour Sibert et également la suite de la piste vers le centre-ville. On ne peut pas parler, je pense, de saupoudrage, parce qu'on a réellement avancé sur cette politique cyclable.

M. le Maire : Écoutez, cela fait plus d'une heure qu'on débat. Je pense que là, ici, c'est un lieu de démocratie par excellence, puisque l'échange a pu avoir lieu. Effectivement, on réalise le programme sur lequel on a été élu. Je pense que c'est une qualité aujourd'hui pour des personnes qui s'engagent en politique, c'est la moindre de choses. Les orientations budgétaires, effectivement, ont généré un budget que l'on a présenté aujourd'hui en tout point conforme, vous l'avez reconnu et c'est heureux. Puisque l'inverse aurait quand même été surprenant. Aujourd'hui, on va même encore plus loin, on se donne cette perspective du plan pluriannuel d'investissement qui démontre également qu'on va même au-delà – si vous faites l'exercice – de ce que l'on a pu proposer pendant la campagne électorale. C'est en cela que la démarche est ambitieuse.

Pour ceux qui n'ont rien vu, je leur dis : ouvrez les yeux. Il se passe un certain nombre de choses à Saint-Chamond. On peut ne pas partager ces orientations, c'est bien normal. D'ailleurs, vous l'avez dit, on n'était pas sur la même liste, on n'avait pas le même programme. C'est normal qu'il y ait encore un certain nombre de différences, bien que Monsieur CADEGROS ait essayé de vous convaincre tout de même de voter pour ce budget. Donc, en cela, une promesse faite est un engagement tenu. C'est quelque chose, à mon avis, qui est conforme à un engagement politique.

Évidemment, le grand mensonge a une force percutante que n'a pas la vérité – disait Raymond ARON. C'est sûr que c'est facile de dire un certain nombre d'inexactitudes, Madame SURPLY, de faire des digressions, de partir, de parler à son propre public, de se regarder dans cette espèce de miroir de votre mobile, de votre téléphone, cette espèce de miroir narcissique, mais il se passe tellement d'autres choses à Saint-Chamond. Ne projetez pas sur les choses votre propre façon de penser. Ici, il y a un travail d'équipe, c'est un projet partagé qui est proposé également et on a cette transparence de l'évoquer jusqu'à la fin du mandat. C'est en cela que c'est intéressant l'engagement politique. Ce n'est pas d'essayer forcément d'avoir toujours raison. Au contraire, il y a des moments de doute, de réflexion et ensuite, il faut savoir aussi prendre un certain nombre de décisions. C'est cela l'engagement en tant qu'élu local.

Oui, il y a les grands projets, il y a la hauteur de vue que l'on doit conserver, la vision qu'on veut avoir. On voit un certain nombre de projets qui se réalisent aujourd'hui et puis il y a le quotidien. Puis il y a « écouter », comme on le fait tous les weekends, en étant très présents dans les manifestations associatives, entendre les besoins particuliers et y répondre. C'est tout cela qu'on essaie de réaliser, honnêtement, dans les différentes fonctions que l'on occupe et ce projet, aujourd'hui, est public. Il est proposé aux saint-chamonais et demain, dans les urnes, chacun devra également se déterminer.

En tout cas, en 2023, nous avons été élus en 2020, nous continuons à dérouler, nous continuons à essayer d'aller au bout de l'engagement que nous avons porté. C'est ce choix-là qu'ont fait les saint-chamonais. Alors que l'on échange, que l'on vous écoute, mais l'écoute doit également être partagée dans les deux sens. On n'a pas d'autres prétentions que cela, mais quand même, on est très déterminé, on est très ambitieux sur les projets que l'on porte pour changer la physionomie de la commune. Qu'elle

rayonne ! Aujourd'hui deuxième commune de la Loire. Régis CADEGROS a rappelé un certain nombre de déterminants qui prouvent qu'il y a de nouveaux habitants, propriétaires, de la richesse qui est exercée, une mixité sociale qui s'exerce également.

Donc, écoutez, on peut être effectivement en désaccord. On l'était déjà en 2020, on l'était déjà en 2014, on continue à l'être, tant pis. Mais on a essayé ce soir de convaincre, d'échanger et on propose au vote ce budget. Aujourd'hui, l'ensemble des habitants ont connaissance non seulement de ce que l'on souhaite faire en 2023, mais en plus ce que l'on souhaite faire jusqu'en 2026.

Vous aviez une dernière... mais je vous en prie, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je dirais que votre projet, c'est de ne pas avoir de projet. En gros, c'est la gestion du quotidien et c'est surtout d'avoir à aller dans des destructions que vous n'avez pas annoncées dans votre programme, parce qu'il y a énormément de choses que vous faites qui n'avaient pas été annoncées dans votre programme. Si elles avaient été annoncées, je pense que vous n'auriez peut-être pas eu l'électorat que vous avez obtenu aux élections, que je n'ai jamais contesté. Je considère qu'il y a une population qui est principalement une population de droite, qui, j'espère, un jour évoluera vers l'importance des problèmes climatiques et environnementaux et qui choisira des politiques qui ont de l'ambition pour changer la ville vers l'avenir.

M. le Maire : Très bien. Un dernier propos qui illustre encore une fois le caractère constructif de nos échanges.

Je vais donc mettre aux voix ce budget, est-ce qu'il y a des oppositions ? Six oppositions, donc une unité d'opposants. Qui s'abstient ? Ce budget est adopté. Félicitations à toute l'équipe et les services qui nous accompagnent pour la réalisation de ces projets.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour, 6 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

DL2023.0002. FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

M. le Maire : Le dossier n° 2 porte sur le vote des taux d'imposition. Cela a déjà été abordé dans la présentation générale. Monsieur CADEGROS, on ne change pas les annonces.

M. CADEGROS : Non. Vous dites qu'il n'y a pas de projet, je trouve qu'il y en a trop de projets. On ne risque pas de se mettre d'accord, Monsieur MINNAERT.

Au niveau de la fixation des taux, comme on l'a annoncé, il n'y a pas de changement des taux. Nous allons voter :

- le taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était de 39,09 % et qui reste à 39,09 % ;
- le taux sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui était de 49,33 % et qui reste à 49,33 % ;
- et aussi le taux sur la taxe d'habitation, parce que nous avons quelques résidences secondaires, qui était de 12,78 % et il reste à 12,78 %.

Pour information, en 2022, on a perçu 125 000 € de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cela représente 0,7 % du produit.

M. le Maire : Merci.

Cela a été énoncé aussi dans la présentation générale. Est-ce qu'il y a des oppositions concernant le vote des taux ? Des abstentions ? Six abstentions. Donc, le maintien des taux est donc adopté.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Ensuite, rapport n° 3, les autorisations de programme et les crédits de paiement.

DL2020.0003. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AC/CP)

M. CADEGROS : Vous savez qu'un des principes de la finance publique est l'annualité budgétaire. Normalement, pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité inscrit la totalité des dépenses la première année, puis fait des reports d'une année sur l'autre. L'AP/CP, l'autorisation de programme et crédits de paiement, est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire. C'est une procédure qui nous permet de planifier les investissements et d'en améliorer la visibilité.

Nous avons d'une part les AP, les autorisations de programme, qui constituent la limite supérieure des dépenses engagées pour le financement des opérations. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation et peuvent être révisées chaque année.

Il y a les CP, les crédits de paiement, qui constituent la limite supérieure des dépenses pour être mandatés durant l'exercice en cours.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création de sept autorisations de programme avec les crédits de paiement détaillés ci-contre. Vous avez :

- l'église Notre-Dame ;
- l'Hôtel-Dieu ;
- la chapelle des Maristes ;
- le complexe Vincendon ;
- le centre social du Creux ;
- l'école du Chatelard ;
- l'accessibilité.

Il vous est proposé de valider l'ouverture de ces AP/CP.

M. le Maire : Merci, Monsieur CADEGROS.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous ne sommes pas opposés à cette programmation de travaux qui participe à la préservation d'une partie du patrimoine. Ces travaux sont importants, mais ne constituent pas un projet d'envergure. En effet, l'entretien du patrimoine devrait faire l'objet d'un budget régulier et annualisé. Ce qui éviterait ainsi de faire porter à une municipalité ou à un mandat des sommes qui peuvent être énormes quand on doit répondre à l'urgence ou à sa rénovation. Toute rénovation non faite conduit à des coûts plus importants plus tard. Nous n'avons pas de vue d'ensemble sur l'état des bâtiments municipaux et donc, des priorités à fixer. Nous nous abstenons, tout en étant favorables à étaler dans le temps de telles opérations. Cette sagesse aurait certainement évité à un membre de la majorité, appelé peut-être à d'autres fonctions à l'avenir, d'annoncer la rénovation complète de l'Église Notre-Dame en mandat précédent et promesses non tenues.

M. le Maire : Dans les AP/CP, ce sont des projets d'envergure, sachant que nous avons un autre budget concernant l'entretien courant de nos édifices et nous avons à Saint-Chamond un grand patrimoine, de nombreuses églises qui correspondent à chacune des communes qui ont été réunies en 1964 par Antoine PINAY. Là, il s'agit de travaux d'envergure. Vous avez vu, il y en a pour quasiment la somme de 16 millions d'euros pour la bonne compréhension de tous.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour, 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Place à Jean-Marc LAVAL pour nous parler du CAAI.

DL2023.0004. MISE A JOUR DES CHARGES APPLICABLES AUX LOCATAIRES DU CAAI POUR L'ANNEE 2023

M. LAVAL : Bonsoir à tous.

La délibération que l'on vous propose est une délibération classique qui est proposée tous les ans, puisqu'il s'agit de procéder à la révision des loyers et charges locatives pour les occupants du CAAI.

Sur le principe et la méthode, on n'a rien changé par rapport à tout ce qui se pratique depuis l'origine, c'est-à-dire depuis 2017. En ce qui concerne les charges locatives, je vous rappelle que nous reprenons la moyenne des dépenses exposées pour ce bâtiment. Nous en faisons la moyenne et nous le répartissons sur les surfaces occupées, ce qui donc, pour l'année 2023, est d'un montant moyen de coût de 39 500 € qui, rapporté aux 5 361 m² occupés, donne un coût de loyer de 7,37 € par mètre carré et par an. Ce qui fait une hausse d'un peu plus de 5 % par rapport aux 6,98 € qu'on avait l'année dernière. Pour fixer un petit peu, 7 €, sachez que par rapport, je dirais, à la surface moyenne d'un local sur le CAAI, cela représente à peu près 3 €/mois. Ce qui reste quand même très modeste par rapport à tous les investissements que nous faisons sur ce bâtiment.

En ce qui concerne les loyers, nous conservons la même règle que précédemment c'est-à-dire on applique la révision de l'indice de référence des loyers qui, pour cette année, a été plafonnée à 3,5 %, puisqu'on est dans des années d'inflation. Le taux remontait, je crois, entre 6 et 7 %. Il a été plafonné à 3,5 %, donc bien évidemment nous appliquons ce plafonnement. Ce qui fait que nous passons d'un loyer de 30 €/m²/an à 31 € pour la partie stockage et de 35 € à 36 € pour les espaces de bureau. Ce qui, là aussi, représente un coût moyen supplémentaire de 7,5 € par local.

Nous vous proposons maintenant d'approuver ces révisions.

M. le Maire : Merci pour cette présentation qui devrait relativiser certains points de vue tout à l'heure. Jean-Marc LAVAL est un homme d'entreprise et il est extrêmement attentif à leur situation dans ce qui était à une époque une pépinière d'entreprise.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Deux oppositions. Très bien. Des abstentions ? Quatre abstentions. Très bien, merci.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour, 4 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER et 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Madame FLECHET va nous parler des subventions aux associations pour 2023.

VIE ASSOCIATIVE

DL2023.0005. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION 2023

Mme FLECHET : Mesdames, messieurs, vous le savez, la ville de Saint-Chamond et l'équipe municipale sont très attachées au monde associatif. Les associations constituent un élément essentiel du vivre ensemble, de l'animation de notre ville, un facteur d'intégration, de cohésion sociale, de développement culturel, sportif et sociétal au service de nos habitants. Elles constituent un lien important et particulier entre les hommes et les femmes, un élément constitutif de leur développement au sein de notre société. C'est pour ces raisons que les élus de notre équipe ont toujours porté et porteront toujours une attention particulière au bon développement du monde associatif et seront toujours à l'écoute des besoins de ces dirigeants, de ces bénévoles et de ces adhérents.

Depuis deux ans, nous avons pu mesurer combien le monde associatif notamment a souffert de la situation sanitaire liée à la crise du Covid. Toutes et tous, dirigeants, bénévoles, licenciés et pratiquants ont dû faire face à d'innombrables problèmes : structures fermées, rassemblements interdits, cours supprimés, événements annulés. Ces difficultés, les associations les ont subies pendant la crise, mais aussi après. Il a été difficile de retrouver des adhérents, de recruter de nouveaux encadrants, de nouveaux professeurs, même de trouver des salariés. Mais nous avons fait face, tous ensemble. Je sais l'abnégation, le courage, la ténacité dont aura dû faire preuve le monde associatif pour surmonter ces difficultés, ces moments de doute et de découragement.

Bien sûr, la ville de Saint-Chamond se devait d'être à leurs côtés pour les accompagner dans cette période difficile. C'est pourquoi nous avons pu mettre en place des aides et des accompagnements financiers pour les aider à passer ce cap. Nous avons souhaité créer des événements pour inciter la population à revenir pratiquer leurs activités. Nous avons essayé également de mieux les accompagner dans leur communication auprès des adhérents et des pratiquants. Enfin, nous avons simplement fait notre travail, celui d'être à leurs côtés comme nous l'avons toujours été.

En 2023, cette volonté d'accompagnement, ce choix de porter avec les associations une véritable politique de développement associatif ne faiblira pas, au contraire. Ce n'est pas parce que la crise est passée que nous aurions la volonté de moins faire, bien au contraire. Comme à notre habitude depuis maintenant huit ans, nous continuerons à nous mobiliser, à accompagner sur l'ensemble des sujets les associations et nous serons toujours à leurs côtés pour accompagner les actions et les services développés au service des saint-chamonais.

En 2023, notre accompagnement financier tant en termes de subventions directes qu'en matière d'aides indirectes sera à la hauteur de nos ambitions et des besoins de nos structures. Avec près de 2,3 millions d'euros de subvention, nous maintiendrons le niveau de notre aide financière ; des aides financières, comme je l'indiquais, mais auxquelles il faut aussi rajouter des aides matérielles, des aides logistiques, des accompagnements aussi par la mise à disposition de personnels, de locaux ou de matériels. Car si l'apport financier est bien entendu primordial, il est tout aussi important que la ville puisse être présente pour des accompagnements techniques. Cet apport de notre commune est parfois, malheureusement, mal connu. Mais les associations nous sont très reconnaissantes au quotidien de cette aide que nous leur apportons. Comme vous avez pu le constater dans le budget 2023 et le plan pluriannuel d'investissement qui vient de vous être présenté, de nombreux projets d'investissement pour entretenir, moderniser, voire développer les équipements qui accueillent les activités de nos associations sont également prévus, marquant une fois encore notre attachement à leur rôle et à leur implication pour Saint-Chamond.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la répartition de l'enveloppe budgétaire affectée au compte 6574 pour l'exercice 2023, tel qu'il vous est proposé en annexe, représentant un montant total de 1 821 775 € incluant 92 005 € pour la mise à disposition de personnel et 160 000 € correspondant aux actions spécifiques que les associations s'engagent à mettre en œuvre tout au long de l'année 2023.

Je préciserai que l'ensemble des associations concernées par l'attribution des subventions ont déclaré souscrire au contrat d'engagement républicain pris par l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien, merci.

Ici, c'est la première fois que cette charte d'engagement républicain est présentée au conseil municipal, puisqu'il y a eu un décret d'application qui a suivi, daté du 31 décembre 2021, puisque cette loi était effectivement antérieure.

Qui a demandé la parole en premier ? Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Comme chaque année, nous demandons que soit dissociée du vote la subvention au Rallye du Gier. Nous verrons, une fois de plus, comment votre majorité, étiquetée développement durable et budgétisant de soi-disant grands projets pour l'environnement, va encore se positionner sur cette course d'un autre âge, prônant la vitesse et le gaspillage de ressources polluantes. Peut-être que le nouveau maire, appelé à vous remplacer dans quelques mois, si jamais vous étiez élu sénateur, Monsieur le maire, aura le courage de dire stop à tant d'hypocrisie. À moins que ne l'emportent ceux qui encouragent l'aide financière à des associations polluant les déserts à travers le monde, sous couvert d'aider des populations en difficulté.

Nous demandons également cette dissociation pour le club de basket Pro. Un jeu d'écriture comptable retire une partie de la subvention accordée les autres années pour la faire apparaître sous la rubrique « frais généraux », sans fixer clairement un montant et la noyant de fait au milieu d'autres dépenses peu définies. La somme totale reste toujours très forte au bénéfice de cette association sportive qui, comme nous l'avons expliqué la fois précédente, est avant tout une équipe de joueurs mercenaires. Nous tenons à rappeler le sens du mot « mercenaire », après que vous avez surjoué la fausse indignation lors d'un précédent conseil municipal. Un joueur mercenaire est une personne qui n'agit que pour un salaire, qui est inspirée par son profit. Un joueur mercenaire peut donc jouer aujourd'hui pour Saint-Chamond et demain, pour un autre club, sans aucun état d'âme. Les joueurs du Saint-Chamond basket club ne sont, pour leur majorité, pas de Saint-Chamond, ils n'ont pas été formés par le club. Ils jouent à Saint-Chamond, parce qu'ils sont rémunérés et ne jouent nullement pour la promotion de la ville de Saint-Chamond, mais pour un salaire et c'est tout. Ce n'est pas la peine de s'énerver, c'est la réalité simplement. Voilà ce qu'est un joueur mercenaire. Il y en a à Saint-Chamond.

Nous aimerions savoir si le montant attribué au basket pourrait être fléché dans les frais généraux, de manière à ce qu'on retrouve la somme de façon claire. Nous profitons de ce vote des subventions aux associations pour demander une fois encore que des critères clairs et connus de tous soient utilisés pour l'attribution des subventions. Ce qui permettrait de ne pas soupçonner une utilisation clientéliste de ces subventions.

Pour finir, une question, nous aimerions savoir si les associations dont la subvention ne correspond pas à ce qu'elles ont demandé en sont notifiées avant le vote en conseil municipal. Merci.

M. le Maire : Bien. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le maire.

On va redire un peu la même chose que chaque année, mais cette année plutôt des nouveautés concernant les subventions aux associations par la ville de Saint-Chamond. Je suis toujours étonnée, avec les dernières frasques du planning familial, que vous continuiez et je ne suis même pas sûre qu'avec leurs dernières déclarations pendant leur congrès, cette association respecte le contrat d'engagement républicain. Parce que dernièrement, avoir affirmé qu'un homme pouvait être enceint,

qu'elle souhaitait encourager le port du voile et qu'elle ne souhaitait plus dire « femme », mais « personne ayant un utérus », si je vous invitais à lire le rapport du congrès, j'émetts franchement des doutes. Les dérives wokistes du planning sont quand même extrêmement évidentes, même si par ailleurs, elles peuvent faire du bien à des femmes, là, elles sont dans une dérive où elles font énormément de mal. Donc, il y a un petit lexique trans du planning familial qui est mis à disposition. Je pense que je regarderais à deux fois à votre place si le contrat d'engagement républicain est respecté. Je vous demande de le faire s'il vous plaît.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Nous saluons le maintien de l'accompagnement des associations. Les associations représentent en effet un pôle important dans l'organisation de la cité. Il ne serait pas pertinent, aujourd'hui, de revenir en cours de conseil sur chaque subvention associative. Par contre, est-ce qu'il serait possible, envisageable d'être associé au travail préalable qui permet de réguler les accompagnements des projets associatifs ? Créer une commission municipale, suivi associatif par exemple ou sous une autre forme, mais pouvoir discuter sur ces accompagnements-là, sur le pourquoi, sur le comment, sur toutes ces choses.

Nous aurions également une question : comment avez-vous répondu à la préconisation de la Chambre régionale des comptes pour mieux prendre en compte les fonds propres des associations dans le montant de la subvention donnée ? Cela revient aussi sur les règles prises en compte et les règles utilisées.

Pour la subvention du club de basket, nous avons bien compris que la subvention donnée cette année est de 60 000 €, fléchée sur la partie formation du club. Nous avons noté, lors du précédent conseil, une convention avec un accompagnement financier de 75 000 € et vous nous avez indiqué que la ville soutiendrait ce club en achetant des places notamment pour utiliser l'image donnée par ce club de haut niveau.

J'ai une question : dans le relevé des marchés apparaît la somme de 62 159 € pour action de visibilité, qui doit correspondre à un achat de billets d'entrée. Cela m'évoque juste une question, nous sommes en train de voter un budget prévisionnel, pourquoi ce marché passe avant la fin de l'année et les sommes concernées sont-elles prises dans la subvention de 200 000 € validée sur le budget de 2022 ?

Certaines associations n'avaient pas demandé de subvention l'an dernier. Elles se sont abstenues, puisqu'elles n'avaient pas dépensé leur budget en 2021 et elles reprennent le cours de leur fonctionnement financier maintenant. Est-ce qu'une étude a été menée sur les sommes non utilisées pendant la crise sanitaire, pas forcément pour récupérer l'argent, mais peut-être pour étoffer ou susciter d'autres actions ?

Nous voterons pour cette délibération proposée. Par contre, mon collègue ne pourra pas voter pour l'association Jean Macé.

M. le Maire : De même qu'un certain nombre d'élus de la majorité municipale ne prendront pas part au vote concernant des associations dans lesquelles ils officient. C'est bien identifié. Merci.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Patricia, ma collègue Les Verts, a évoqué qu'on n'avait pas de critères, mais on nous a éveillés qu'à Saint-Étienne Métropole, dans l'attribution des coûts au niveau des associations, il y avait une égalité de traitement entre les équipes hommes et femmes. Là où vous êtes actuellement dans ces instances, comment comptez-vous corriger cette injustice qui est discriminatoire concernant l'égalité homme/femme ? On nous a évoqué ça. On ne peut pas dire aujourd'hui à Saint-Chamond si cette discrimination existe, parce qu'on ne connaît pas les critères, mais par contre, on sait qu'elle existe à Saint-Étienne Métropole. Ce qui est quand même quelque chose d'assez scandaleux quand on l'apprend.

M. le Maire : On va pouvoir répondre et rectifier un certain nombre d'interrogations. Tout le monde a pu s'exprimer.

Madame FLECHET, sur un certain nombre d'éléments, puis Axel DUGUA qui, lors du précédent conseil, vous vous souvenez, avait déjà anticipé pour expliquer la démarche concernant Saint-Chamond Basket Vallée du Gier. On va le redire, on va le répéter.

Madame FLECHET.

Mme FLECHET : Je laisserai effectivement répondre Axel DUGUA sur vos interrogations concernant les subventions aux associations sportives. Je répondrai à Madame SIMONIN-CHAILLOT sur les critères.

Nous avons à cœur de nous assurer déjà du besoin de la subvention, des montants demandés, de l'utilisation de ces montants. Tout comme nous nous attachons au nombre d'adhérents d'une association en fonction, bien sûr, de sa thématique, parce qu'on ne peut pas appliquer les mêmes critères à toutes les associations au regard de leur diversité et des publics qu'elles souhaitent toucher. Nous nous intéressons également au rayonnement qu'elle peut avoir sur la commune, à leurs réponses à nos appels à projets, à leur participation aux actions et aux événements portés par la collectivité. Voilà les critères majeurs que nous mettons en place lors de la commission d'attribution des subventions.

Vous évoquiez tout à l'heure si nous notifions, avant même le vote du budget, le montant des subventions, non, nous recevons les associations déjà dans certains domaines, comme dans le domaine du sport ou de la culture, parce qu'il vous a déjà été présenté des conventions d'objectifs qui sont passées avec ces associations. À l'intérieur de ces conventions, on retrouve effectivement les montants qui seront proposés et qui devront être validés au moment du vote du budget, pour certaines associations pour lesquelles nous avons envisagé parfois des baisses au regard de leur trésorerie, oui, nous leur avons donné l'information en amont, mais toujours en précisant que c'était une information et que cela fera l'objet d'un vote en conseil municipal.

Concernant Madame SURPLY, écoutez, effectivement, de mon côté, je n'ai pas d'informations particulières sur un dysfonctionnement particulier au sein du planning familial. Cela semble répondre à un besoin de notre territoire. C'est pour cela que nous souhaitons continuer d'accompagner cette association. Elle a effectivement, et nous nous sommes attachés à ce que toutes les associations qui ont prétendu à des subventions aient bien signé cette charte d'engagement. On suivra cela de près, mais je ne doute pas que le planning familial respectera les termes de cette charte.

Madame MARQUET-MASSARDIER, l'accompagnement associatif, on le veut le plus équitable possible. On s'attache vraiment à rencontrer les associations, les questionner et mettre en œuvre tous les moyens qui sont à notre disposition pour qu'elles puissent à la fois développer leurs activités et rendre un service à la population. Je ne vois pas en quoi une commission particulière qui viendrait arbitrer cet accompagnement serait justifiée.

Concernant la question sur les préconisations de la Chambre régionale des comptes, bien sûr que nous nous sommes attachés également à vérifier les fonds propres de chaque association. C'est pour cela que pour certaines associations, des baisses ont été initiées. Ça se fera de manière maintenant systématique, mais on souhaite le faire graduellement, de manière à ne pas mettre en difficulté les associations et c'est bien le discours aujourd'hui qu'on porte lors des assemblées générales lorsqu'on leur explique pourquoi déjà de manière systématique, si ce n'était pas fait, on leur demande de fournir leur état de trésorerie et quel sera, derrière, l'objet et la réflexion qui sera portée sur les subventions qui leur seront allouées. Sachant que sur l'année 2023, on va s'attacher également à mettre en place la valorisation de tout l'accompagnement associatif qui faisait aussi l'objet d'une des préconisations de la Chambre régionale des comptes.

Dans ces cas-là, il y aura une grille qui sera établie avec des ratios peut-être au mètre carré pour la mise à disposition d'une infrastructure sportive ou de locaux associatifs ou de salles de réunion. Également

une grille tarifaire venant évaluer à quel montant peut correspondre la mise à disposition de matériels tels que des abris faciles, des tables, des chaises. Cela va nous amener, très certainement, à conventionner avec un plus grand nombre d'associations, parce qu'on passera très certainement, pour certaines associations, le cap des 23 000 € qui nous obligera à conventionner avec elles.

Ce travail va se faire tout au long de l'année 2023. Il a été déjà initié par les différents services, les différentes directions qui sont celles de la culture et des sports. Les autres associations, ce sera le travail qui sera porté par la direction de la vie associative.

Je pense que j'ai répondu à toutes vos interrogations. Je vais laisser peut-être maintenant la parole à Axel DUGUA.

M. le Maire : Merci, Madame FLECHET, je vais donc donner la parole à Axel DUGUA.

M. DUGUA : Merci, Monsieur le maire.

Je crois que les années et les conseils passent et les questions sont toujours les mêmes et les remarques pareilles. Comme chaque année, finalement on va répondre à tout ça.

Sur le basket tout d'abord, Madame SIMONIN-CHAILLOT, vous dire que vos mots sont durs et injustes envers le club, traiter les joueurs de mercenaires, des personnes qui viennent pour un salaire et qui aspirent à un profit derrière. La société aujourd'hui pour qui les sportifs de haut niveau – parce que je rappellerai quand même que ce sont des sportifs de haut niveau, les joueurs qui jouent au Saint-Chamond Basket – viennent pour jouer au basket, mais aussi pour participer à la vie activement de Saint-Chamond. C'est-à-dire intervenir dans des entreprises, intervenir dans des écoles, intervenir pour toutes les manifestations qu'organise la ville. Quand on leur demande, on le voit à la Fête du Sport, sur chaque événement, ils sont présents, « Sport dans la ville » bien évidemment aussi. Donc, on ne peut pas dire que ce sont des mercenaires, ce sont des sportifs de haut niveau qui viennent à Saint-Chamond travailler aujourd'hui pour une société, pour relever un défi, un défi qui, en plus, grandit la ville de Saint-Chamond.

Parce qu'on va être clair, je pense que ce weekend, on a dû faire une dizaine de manifestations : vendredi, samedi et dimanche, il n'y a pas eu une manifestation où on ne nous a pas parlé du basket. Il n'y a pas eu une manifestation où on ne nous a pas dit : « Ouh là, vous avez vu les résultats du basket en ce moment ? Cela ne va pas très bien, il faut qu'ils se reboostent ». Il n'y a pas eu une manifestation où on ne nous a pas dit : « C'est trop bien, Saint-Chamond va avoir la Leaders Cup pour le mois de février », qui regroupe les huit plus belles équipes de Pro A, qui est un championnat de basket au niveau international réputé quand même, le Championnat de France et la finale de Pro B. Je pense qu'il ne faut pas cracher là-dessus.

Au niveau du financier, on l'a présenté lors du dernier conseil municipal. On a été, je pense, très clair, mais il n'y a pas de souci pour le réexpliquer. Il y avait une subvention qui a été donnée à l'association. Comme vous le savez depuis le 1^{er} juillet, il y a eu une scission entre le basket association et le basket professionnel ; une scission positive, parce qu'il a été créé une société. Parce que finalement, pour continuer à grimper et continuer à progresser dans le basket français, il a fallu séparer les deux entités :

- une association qui garde 25 équipes, dont la nationale féminine 2, qui aura une subvention qu'on a votée au dernier conseil municipal de 60 000 € ;
- une subvention qu'on a attribuée à la société, mais je le précise pour le centre de formation et non comme vous dites pour les mercenaires, pour la formation des jeunes, parce que finalement, si la France veut continuer à créer des sportifs de haut niveau, justement il faut des centres de formation. On a la chance d'en avoir un à Saint-Chamond. Donc, ces 75 000 € ont été votés là-dessus ;
- on a 70 000,20 € d'achats de prestation.

Madame MARQUET-MASSARDIER, vous me demandiez justement, les tarifs, pourquoi ça faisait 62 500 € ?

Mme MARQUET-MASSARDIER : *Hors micro.*

M. DUGUA : 62 500 €, c'est de l'hors-taxe, ça fait bien 70 000 €. C'est voté avant. Parce qu'en fait, on a ces dépenses, parce que comme vous le savez, les saisons de basket vont du 1^{er} septembre au 30 juin. Donc, l'achat de prestations, c'est-à-dire une partie par l'achat de place et une partie par l'achat de visibilité – c'est pour ça qu'il y a deux tarifs –, et du parrainage du match, sont votés aujourd'hui, dans les décisions du maire, justement parce que la saison va du 1^{er} septembre au 30 juin. Donc, on revotera l'année prochaine un nouvel achat de prestations pour la saison du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024.

Je pense vraiment que le basket, c'est l'image de la ville de Saint-Chamond. Aujourd'hui, au niveau national, vous allez dans beaucoup de villes, on vous parle de Saint-Chamond Basket. J'étais avec des gens de Bourg-en-Bresse ce weekend, alors oui, Bourg-en-Bresse est aussi une ville de basket, mais ils me parlaient du club de Saint-Chamond. Je pense que c'est une des vitrines. On a la chance en sport d'avoir des équipes qui jouent à haut niveau, que ce soit au hand-ball, au volley ou à des niveaux régionaux comme le foot et d'autres associations. Je pense qu'il faut continuer là-dessus.

L'Aréna, c'est un vrai lieu d'échange. J'ai entendu dire l'autre jour, je ne voudrais pas me tromper sur l'expression, mais que « ça puait le fric » ou quelque chose comme ça, quelqu'un avait dit ça. Pour ceux qui y vont, ce n'est pas le cas. C'est un lieu d'échange, un lieu d'échange entre les entreprises. C'est là aussi où les entreprises saint-chamonaises peuvent échanger. Quand vous allez dans le public, quand je vais saluer les supporters, ils sont toujours ravis d'être là. Aujourd'hui, on a un équipement de qualité et encore une fois, s'il n'avait pas été fait à Saint-Chamond, s'il avait été fait à Saint-Étienne ou ailleurs, on aurait dit : « Pourquoi vous ne l'avez pas pris à Saint-Chamond ? » Aujourd'hui, on a la chance de l'avoir, on a une ville avec du sport de haut niveau, on a une équipe de haut niveau en basket et on a un équipement de haut niveau. Je pense qu'il faut continuer dans ce sens-là. Il faut continuer à les accompagner, parce qu'il y a un vrai projet associatif, il y a un vrai projet de politique publique derrière et c'est ça qui est important.

M. le Maire : Merci.

Madame SIMONIN-CHAILLOT souhaitait reprendre la parole.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Je voudrais simplement redire ce que j'ai dit : joueur mercenaire, ce n'est pas une insulte, c'est un fait. C'est une manière de fonctionner, que vous avez choisie et qui ne nous satisfait pas. Si on revient chaque année avec des questions, c'est qu'il n'y a pas de réponse.

Simplement Madame FLECHET, sur le fait qu'il y ait des critères, mais c'est très bien qu'il y ait des critères, mais visiblement, il n'y a que vous qui les connaissez. Ce qu'on vous demande, c'est que les critères soient publics et c'est qu'en particulier, les associations les connaissent en amont. Ça se fait dans la plupart des villes. La plupart des villes ont des critères pour les attributions des subventions aux associations. Je ne vois pas pourquoi cela ne peut pas se faire à Saint-Chamond. Ça ne me paraît pas très compliqué. Ça permet aux associations d'avoir aussi plus de visibilités sur ce qu'elles peuvent obtenir comme subventions et de se positionner, d'une manière ou d'une autre, dans leur manière de fonctionner. Donc, je ne vois pas en quoi c'est un problème de rendre visibles ces critères, dont vous nous dites qu'ils existent, mais qu'on ne connaît pas.

M. le Maire : Bien. Bon, bah écoutez, les associations les connaissent. Quand on parle des associations sportives, il y a un échange et un travail avec l'office municipal des sports. Donc ces... ces aspects-là sont... sont connus, euh, et c'est pourquoi d'ailleurs chacun remplit chaque année un dossier de demande de subvention pour répondre à un certain nombre de ces critères. Mais quand je réponds, Madame SIMONIN-CHAILLOT ne m'écoute pas. Donc effectivement, c'est un peu lassant de ce point de vue. Euh, mais vous reposerez la question la prochaine fois.

Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Simplement, Monsieur DUGUA, ce n'était pas un... une question de hors taxe ou de-ou de centaines d'euros ou même de milliers d'euros, ma question, c'était... ce, c'était sur le fait que les achats de place ont été, euh, ont été lancés avant le vote de ce budget. Et c'est bien dans ce budget-là qu'ils sont lancés. Bah, c'est... on a, on va, on... c'est passé sur les trucs le 21/12.

M. DUGUA : Oui. Je vais apporter une nouvelle réponse malgré ce que dit Madame SIMONIN-CHAILLOT parce que je pense, Madame SIMONIN-CHAILLOT, justement qu'on apporte des réponses et c'est ça l'échange démocratique finalement. Euh, Madame MASSARDIER, euh, en fait, aujourd'hui, ce n'est plus de la subvention l'achat de places, ça passe dans le fonctionnement. Donc en fait, c'est passé dans le fonctionnement, dans le budget 2022.

Mme MASSARDIER : Mais là, c'est

M. DUGUA : Non.

Mme MASSARDIER : Voilà, si c'est sur 2022, c'est environ 200 000.

M. DUGUA : Oui, mais en fait

Mme MASSARDIER : Voté en 2022, 200 000.

M. DUGUA : Oui, à l'association ; qui partait à l'association. Il y a eu la cession au 1^{er} juillet. Et en fait, c'est pour respecter la-la... enfin là le 1^{er} septembre au 30 juin. Donc, c'est pour ça qu'en fait chaque année, on le votera en décembre pour ça. Mais cette année le-le basket, ils n'auront pas, ils n'auront pas plus parce qu'ils n'auront que finalement 60 000 plus 75 000. Donc, ils auront forcément 70 000 €. Mais en fait finalement, ça fait les mêmes sommes. Sauf que les... on a donné 70 000 € de plus sur le budget, euh, 2022, mais en achat de prestation. Mais cette année, on va donner sur le budget 2023 70 000 € de moins.

Mme MASSARDIER : Mais ce n'est pas grave,

M. le Maire : Bon, sur les aspects peut-être de modalités techniques, vous pourrez peut-être échanger au-delà. Puisque comme vous l'avez dit, il y a d'autres lieux d'échanges démocratiques au-delà du conseil municipal.

Très bien, donc je vais mettre aux voix avec les différentes propositions-là de distinguer, les deux associations, donc l'ASA Loire pour le rallye et le Saint-Chamond Basket Vallée du Gier. Donc, on va souscrire à votre demande. Sur le-sur le... la partie pro hein, d'accord ?

M. MINNAERT : Justement.

M. le Maire : Très bien.

M. MINNAERT : Ça, c'est une amélioration. C'est une amélioration.

M. le Maire : Ah, je vois qu'on commence à se rejoindre donc.

M. MINNAERT : (*hors micro*).

M. le Maire : Non, mais j'essaie de trouver des motifs d'espoir et de rapprochement entre les hommes, et ça sera peut-être le cas. Et sur le planning familial, sincèrement, Madame SURPLY... Enfin, voilà, je ne veux pas être désagréable, mais franchement engagez-vous, vous aussi, au niveau national parce que vous vous trompez souvent d'hémicycle.

Mme SURPLY : Oh là-là.

M. le Maire : Le contrat d'engagement républicain est respecté, c'est-à-dire respect des lois de la République, cette liberté de croissance, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine et respect des symboles de la République. Voilà. Je pense que le planning familial jusqu'à ce jour respectait, en tout cas à Saint-Étienne, et dans la Loire, cette démarche.

Une réponse peut-être à Monsieur MINNAERT qui a évoqué là, je ne veux pas faire le débat de métropole, mais peut-être pour plus de compréhension, Saint-Étienne Métropole a fait le choix depuis 2015 de soutenir le sport de haut niveau sans endosser la compétence, sport de haut niveau. C'est une compétence comme la culture qui reste partagée. Ça n'empêche pas le soutien à un certain nombre de clubs ou de manifestations et d'évènements. Donc ce dossier, je l'ai porté et c'était une proposition effectivement, d'avoir la même subvention, pour les hommes comme pour les femmes, lorsqu'elles étaient au même niveau, dans leur catégorie. Voilà.

Donc, je rappelle qu'à Saint-Étienne Métropole, on soutient quatre sports collectifs, le football, le basket donc Saint-Chamond en bénéficie, le handball et également le volleyball et Saint-Chamond en bénéficient. Et donc...

M. MINNAERT : Le rugby.

M. le Maire : Oui, mais le rugby n'atteint pas le niveau. Ça fait partie des cinq sports Co, mais n'a pas atteint le-le-le niveau requis pour pouvoir bénéficier de cette subvention. Donc aujourd'hui, ce sont quatre sports collectifs qui sont récompensés et donc il y a cette égalité de traitement.

C'est bien différent à Saint-Chamond puisque là on s'adresse aux clubs. Donc lorsqu'on aide le club de Saint-Chamond sur sa partie amateur, on aide à la fois les féminines et les masculins et les jeunes, etc. Donc la démarche est quand même différente, alors que comme au Département d'ailleurs, on aide en fonction des critères, sportifs. On aide une équipe en fonction de son critère sportif. Voilà. Donc la démarche est différente ici à la Ville. Voilà, pour apporter un peu d'informations concernant votre question.

Est-ce que vous en avez d'autres ou je mettrai aux voix en distinguant l'ASA Loire et le Saint-Chamond Basket Vallée du Gier pour le vote ? Vous avez... c'est bon ? Ah, alors Madame SURPLY en fait clignote. Voilà., et je lui donne la parole donc, avant Monsieur MINNAERT.

Mme SURPLY : Oui, juste pour reprendre. Je n'aime pas quand vous êtes méprisant, car vous l'avez été.

M. le Maire : Je ne suis pas méprisant, madame.

Mme SURPLY : Si, si, non parce que vous dites : « Engagez-vous, engagez-vous ».

M. le Maire : Je vous encourage... je vous encourage à vous engager.

Mme SURPLY : Ne me coupez pas la parole, merci. Je suis engagée au niveau national depuis mes 16 ans auprès des femmes qui font face à des grossesses non désirées. Donc ne dites pas n'importe quoi. Si vraiment vous suiviez mes réseaux sociaux, vous le saurez.

M. le Maire : Bah, alors votez cette subvention du planning familial.

Mme SURPLY : Absolument pas, parce qu'il y a des dérives totalement sectaires et que j'arriverai à vous le prouver. Donc, ne prévalent pas de ce que nous faisons, dans nos engagements politiques. Enfin, pardon. mais c'est... totalement méprisant.

M. le Maire : Bah, si l'échange pour vous c'est le mépris, c'est sûr qu'on ne va plus beaucoup échanger. Désolé.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : oui. Concernant les associations, c'est bien parce qu'on nous invi-... nous sommes régulièrement intervenus concernant le problème du basket que cette année, il y a bien une différence dans l'ass-... dans le basket et c'est... Et là les autres, les années précédentes, nous votions contre systématiquement les subventions basket. Cette année, vu qu'il y a bien... c'est bien différencié, nous voterons pour une partie et pas pour l'autre. Ouais. Donc, ça prouve bien qu'il y a bien une évolution grâce à nos interventions.

M. le Maire : Alors, je suis désolé de vous décevoir, mais ce n'est absolument pas le cas. C'est lié à la structuration professionnelle du club en pro. C'est d'ailleurs, dans les deux années qui viennent, une obligation de la ligue nationale de basket que d'avoir une structure professionnelle. Voilà. Je suis désolé, mais...

M. MINNAERT : *(hors micro)*.

M. CADEGROS : *(hors micro)*.

M. le Maire : Alors, on va mettre aux voix. Donc, les subventions hors l'ASA Loire et hors Saint-Chamond Basket Vallée du Gier, qui est contre ? Or, les deux associations que vous avez évoquées, pour toutes les autres, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Donc les abstentions, très bien.

– Aide Soutien Partage

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (34 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT ; 3 sans participation : M. Régis CADEGROS, Mme Catherine CHAPARD, Mme Béatrice COFFY).

– Association pour les échanges FRANCO ALLEMANDS

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT ; 1 sans participation : Mme Catherine CHAPARD).

– Amis du vieux Saint-Chamond

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT ; 1 sans participation : Mme Catherine CHAPARD).

– Atout Monde

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT ; 1 sans participation : Mme Michèle FREDIERE).

– Centre laïc C. Grivolla

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT ; 1 sans participation : Mme Catherine CHAPARD).

– Centre laïc Jean Macé

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (36 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT; 1 sans participation : M. Romain PIPIER).

- Cyclo randonneurs Saint-Chamonais

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (36 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT; 1 sans participation : M. Bruno CHANGEAT).

- Jeunes sportives

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (36 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT; 1 sans participation : M. Philippe PARET).

- L'union musicale de Saint-Chamond

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (36 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT; 1 sans participation : M. Bruno CHANGEAT).

- Office Saint-Chamonais des retraités

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (36 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT; 1 sans participation : M. Daniel FAYOLLE).

- Ski Club Saint-Chamonais

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (36 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT; 1 sans participation : Mme Sylvie THEILLARD).

- Société d'horticulture

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (36 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT; 1 sans participation : Mme Catherine CHAPARD).

- Saint-Chamond Billard Club

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (36 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT; 1 sans participation : Mme Ayse CALYAKA).

- Saint-Chamond Espoir

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (35 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT; 2 sans participation : M. Jean-Marc LAVAL, Mme Catherine CHAPARD).

- Saint-Chamond Handball Pays du Gier

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (35 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT; 2 sans participation : M. Yves ALAMERCERY, M. Pierre-Mary DESHAYES).

- Et pour toutes les autres associations

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (37 pour; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Concernant l'ASA Loire pour le rallye du pays du Gier, est-ce qu'il y a des oppositions ? Quatre oppositions. Des abstentions ? Il n'y en a pas, mais Monsieur Pierre-Mary DESHAYES a appuyé sur son micro.

M. DESHAYES : Oui, juste pour préciser qu'en tant que membre de l'ASA Loire et familialement impliqué, euh, je ne participerai pas au vote.

M. le Maire : Très bien.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (34 pour ; 4 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; 1 sans participation : M. Pierre-Mary DESHAYES).

M. DESHAYES : Je voulais juste aussi remarquer la tentative, on va dire, d'amalgame qui a été apporté par Madame SIMONIN-CHAILLOT qui tente de faire croire aux Saint-Chamonnais que l'ASA Loire est partie prenante à l'organisation du rallye Dakar. Je pense que les Saint-Chamonnais ont vite compris.

M. le Maire : Très bien. merci. donc ça évite tout conflit d'intérêts effectivement. Donc, on a bien identifié aussi un certain nombre d'élus, également de la majorité municipale, qui sont, ouais, concernés par cela.

Concernant Saint-Chamond Basket Vallée du Gier, structure professionnelle, est-ce qu'il y a des oppositions ? Deux oppositions. Des abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (35 pour ; 2 contre : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; 2 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Eh bien, très bien. Dossier n° 6, on change de registre avec là un projet ambitieux structurant, l'aménagement de la place Neyrand et en plus on cherche à optimiser les coûts.

M. RIVAT : Absolument.

M. le Maire : Jean-Paul RIVAT.

COMMANDE PUBLIQUE

DL2023.0006. AMENAGEMENT DE LA PLACE NEYRAND - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC SAINT-ÉTIENNE METROPOLE

M. RIVAT : Merci. Alors, avant de vous présenter ce rapport classique qu'on passe chaque fois qu'on débute un chantier de rénovation de place, je voulais vous rappeler en quelques mots les objectifs d'un tel aménagement, mais vous énoncer également les travaux de préparation importants qui ont été faits, euh, déjà sur ce chantier et ceux qui seront, euh, aussi réalisés assez répa-rapidement. Alors, vous aurez des vues 3D, des perspectives 3D, je pense qu'on les a, qui vous seront présentées pour vous permettre de vous repérer sur ce que je vais décrire immédiatement.

Alors, on a commencé par des démolitions importantes hein, conséquentes, les bains-douches, le local de nettoyage, les toilettes et euh... un garage privé qu'il a bien entendu fallu acquérir, ce qu'a fait place nette autour de l'ancienne mairie.

Nous avons ensuite anticipé des travaux importants de réseaux humides d'assainissement et d'eaux pluviales, depuis le parking du dojo jusqu'à la limite de la place pour passer sous le chauffage urbain. Euh, nous avons également procédé, partiellement, à l'enfouissement de réseaux secs devant

l'ancienne mairie. Et dès septembre, ce que je vous disais, on poursuiv... on poursuivra ces travaux préparatoires pour continuer l'assainissement et l'eau pluviale sur l'arrière de l'ancienne mairie pour aller en direction de la route de Lyon.

D'ici l'été, on réalisera aussi la rec... un chantier important qu'est la reconstruction du mur qui est limitrophe aux parcelles nord. Euh, c'est un mur de 50 mètres de long sur 3 mètres de haut plus un pare-vue de 1,10 mètre en métal.

Nous entrerons ensuite dans l'aménagement de la place, nous serons en septembre. Et je vous en rappelle les objectifs, de ce, de cette... de cet aménagement.

C'est d'abord le renforcement de l'attractivité d'un quartier ancien et excentré. En lui donnant une nouvelle image, c'est faire en sorte que les riverains s'approprient cet espace de 2 300 mètres carrés aux différents usages :

- d'abord des modes doux avec des cheminements piétons qui seront vraisemblablement en béton désactivé ;
- une piste cyclable confortable qui traverse la totalité de l'espace qui sera, euh, comme celle de la rue du 10 octobre... 17 octobre en enrobé rouge ;
- une aire de jeux pour les enfants qu'on voit au centre de la vue en marron pour les 0-6 ans ;
- un embellissement de l'espace par une valorisation paysagère importante. On a actuellement des arbres devant l'ancienne mairie qui sont des tilleuls qui sont en mauvais état, on les remplacera par d'autres. Il y a les trois ifs qui sont derrière et qui sont... en bon état. On les conserve et on en replantera 11 autres. Alors, pas forcément des ifs hein, ça sera plutôt des... euh, d'autres sortes d'arbre qui aujourd'hui on s'efforce d'adapter les variétés par rapport au climat qu'on connaît, la sécheresse et compagnie. Donc, on aura un bilan de +6 gros arbres sur l'ensemble de l'espace. Et on aura aussi une plantation le long des voies de chaque côté qui délimiteront l'espace de 195 mètres d'arbustes. Donc ça sera relativement important en termes de végétalisation. Le reste sera bien entendu de la pelouse.

Et dans les objectifs aussi, il y a aussi le stationnement. Nous aurons approximativement un nombre de places identiques, c'est-à-dire 40 places, sauf que cette fois, elles seront aux normes, avec une à deux places Personne à mobilité réduite (PMR) comme il se doit. Et ces places seront... en pavé béton dont les joints seront gravillonnés, qui permettront justement le passage de l'eau.

On en parlait tout à l'heure. Eh bien effectivement, on tient compte de la gestion de l'eau et pour parler de la gestion de l'eau, eh bien, également, nous mettons en place ici une gestion intégrée des eaux pluviales par la création d'une eau qui sera le long des-des propriétés, dont je parlais tout à l'heure vers les murs ; une eau d'environ 71 mètres cubes et d'un bassin de rétention d'eau sur la partie parking. C'est une autre vue, la partie parking qui est... c'est la vue qui est devant l'ancienne mairie. Si on peut la passer, voilà. Voilà et euh... cette-cette-cette réserve d'eau sera de 85 mètres carrés, elle sera sous les parkings.

Et puis, il y a un point très important, j'allais presque dire, c'est presque le plus important, c'est la mise en valeur du monument aux anciens combattants. Par son déplacement, euh, au centre de l'espace, ici on ne le voit pas trop, mais il se... devrait se situer à la limite entre l'aire des jeux et les deux ifs derrière la mairie. Il sera situé ici. Et puis qui devrait permettre de rendre nos cérémonies, bien entendu plus confortables, mais aussi plus dignes, parce qu'on aura une place quand même considérable.

Le-ensemble de ce projet euh... est estimé à 2 085 000 €, dont 885 000 € à la charge de la commune. C'est une estimation approximative, compte tenu des coûts d'aujourd'hui et des augmentations qu'on connaît chaque mois.

Voilà ce qui me... conclut euh... ce qui conclut au rapport d'aujourd'hui qui compte... qui consiste à approuver justement cette convention de principe sur la constitution d'un groupement de commandes

pour ces travaux d'aménagement de la place Neyrand entre la commune de Saint-Chamond et Saint-Étienne Métropole.

M. le Maire : Bon, merci à Jean-Paul RIVAT le... non seulement d'avoir abordé le... ce qui fait l'objet de la... de la délibération, le groupement de commandes, mais aussi lever un peu le... le voi-... un coin du voile concernant ce projet qui fera l'objet aussi de présentation aux conseils citoyens de quartier et évidemment aux instances de concertation de la Ville. Voilà.

Est-ce que... Attendez, ah excusez-moi, je-je... on est pile dans le prolongement de la caméra. Je vous laisse bien volontiers la parole.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, concernant cette place Neyrand, vous aviez dévoilé un préprojet le 15 novembre au comité de quartier, vous l'avez évoqué... Euh, vous avez parlé de cet aménagement avec quelques riverains, trois ou quatre, si je crois... si j'ai bien compris et puis vous l'avez présenté lors d'une commission en mairie.

Euh, donc sans aucun travail de concertation avec les habitants du quartier, mais vous avez lancé un projet à faire réaliser par Saint-Étienne Métropole qui a déjà commencé les appels d'offre. Donc du coup, on peut se demander ce qu'on vote en réalité ce soir puisque c'est une réalisation qui est déjà en cours, tout a été ficelé sans aucune concertation avec les habitants.

Alors le plus cocasse, on va s'y arrêter quand même une minute, c'est la piste cyclable de 40 mètres à peu près, enfin je... vous nous direz exactement, qui ne sert à rien, qui ne sert pas de liaison puisque... il y a aucune piste cyclable sur la Grande rue à Saint-Julien, encore moins évidemment route de Lyon où vous avez clairement déclaré privilégier la voiture et alors que des travaux ont été faits, il y a quelques mois. Vous auriez pu, sur ce petit bout de rue, vous passer d'une piste cyclable qui ne va pas servir à grand-chose d'autre qu'à faire de l'affichage. Et vous pourrez, certes avec cette ridicule piste, grapiller quelques mètres pour cons-... arriver à construire vos quelques kilomètres promis en 2030. On s'abstiendra ici.

M. le Maire : Bien, merci. Alors, Jean-Pierre RIVAT et puis peut-être Bruno CHANGEAT ou enfin comme vous voulez, puisque le mot stupéfait a été utilisé tout à l'heure. Mais là moi je le suis et je tombe des nues là. Il ne fallait pas faire de piste cyclable.

Alors, Monsieur RIVAT.

M. RIVAT : Oui. Oui, moi, je vais vous répondre sur la constitution du projet. Eh bien, c'est vrai que ce projet, je l'ai présenté en commission, on l'a présenté au conseil citoyen de quartier et avant la mise en place de ce projet, eh bien, c'est vrai que nous ferons une réunion de quartier pour présenter ce projet aux habitants. Mais nous avons constitué ce projet comme nous avons constitué les autres projets de toutes les autres places que nous avons rénovées.

Voilà. Et quant à la piste cyclable, mon collègue va vous répondre, sauf que je vais vous dire, et elle ne fait pas 40 mètres de long parce que la longueur du... de la totalité du-du projet, ça fait à peu près 140 mètres. Donc, ça n'a rien à voir, bien entendu, là. Voilà.

Mais je vais laisser Bruno CHANGEAT vous répondre sur la piste cyclable.

M. CHANGEAT : Oui, rapidement. Ben, en fait moi je ne sais pas trop ce que vous... ce que vous souhaitez hein. Quand on ne fait pas de piste cyclable, vous nous accusez de ne pas en faire et puis là on en fait une, on en fait une parce qu'on a un aménagement qui est quand même de qualité et donc on voulait vraiment donner à la place, aux piétons et aux vélos, pour cette traversée de... cette traversée de place. Donc, on a trouvé judicieux de faire une piste cyclable. Et ensuite, rien n'empêche qu'en bas de la place on peut... on puisse prendre la rue à un moment donné. Enfin voilà.

Donc, moi je ne comprends pas bien vos... voilà, vos positions, parce qu'un coup vous êtes...vous êtes pour... vous vous-vous vous plaigniez de ne pas en avoir et puis quand on vous en fait vous... vous n'êtes pas non plus, vous... vous dites qu'il y en a... il n'y en a pas besoin. Voilà.

M. le Maire : Bon, la cohérence également plan vélo hein, communal et métropolitain hein, pour trouver des cheminements ; et pour trouver des cheminements, il faut faire des pistes qui se rejoignent ensuite, voilà. Donc il faut bien commencer par un bout, voilà.

Madame SIMONIN-CHAILLOT, vous vouliez peut-être... ?

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, je... Merci. Je voulais simplement remercier, Monsieur RIVAT, d'avoir enfin reconnu qu'il n'y avait jamais de concertation sur les projets de place. Donc c'est, voilà... Sur aucun des projets de place, vous venez de nous dire qu'il y avait eu de concertation avec les habitants. Vous vous contentez de représenter les projets tout ficelés aux habitants. Une fois que tout était prêt, voilà, on-on leur projette un joli PowerPoint pour leur expliquer ce qu'ils vont avoir. Très bien. Ce n'est pas ça la conc-...la concertation, ça se fait bien en amont, hein. Monsieur RIBAT, on-on dis-... on dis-... on discute avec les habitants bien en amont normalement. Voilà.

Pour ce qui est des pistes cyclables, ce serait bien qu'il y ait des-des-des cheminements effectivement. Donc, nous ce qu'on aurait aimé, c'est surtout qu'il y ait une piste cyclable par exemple route de Lyon qui a été refaite entièrement il y a quelques mois où il y a aucun aménagement cyclable. Et pour l'instant, il n'y a rien de prévu non plus côté Saint-Julien. Est-ce que vous allez nous annoncer ce soir qu'il y aura un aménagement, un contre-sens cyclable par exemple, qui va permettre la prolo-le prolongement de cette piste vers le quartier de Saint-Julien ? Ce serait intéressant.

M. le Maire : Bon, je suis... je vais laisser la parole à Jean-Paul RIVAT, puisque je pense qu'il est effondré de voir qu'un projet à plus de 2 millions d'euros pour refaire cette place...

Mme SIMONIN-CHAILLOT : (...) concertation.

M. le Maire : Pour se dire que ce quartier est un quartier qui mérite notre attention.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Un projet de 2 millions qui s'est fait sans concertation.

M. le Maire : Il y a aucun quartier de Saint-Chamond qui doit rester en déshérence, sans compter...

M. MINNAERT : Une piste cyclable, une piste cyclable qui ne sert à rien.

M. le Maire : Sans compter de refaire l'ancienne mairie et ça se réduit à ça.

M. MINNAERT : Une piste cyclable qui ne sert à rien.

M. le Maire : Ça se réduit à ça. Mais sincèrement, ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu, franchement.

M. MINNAERT : La réalité...

M. le Maire : Allez, Jean-Paul RIVAT. Attendez.

M. MINNAERT : La réalité, c'est que la piste cyclable, elle ne sert à rien.

M. le Maire : La démocratie, c'est de s'écouter aussi, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Elle part... elle (*hors micro*).

M. le Maire : Je sais qu'à un moment ça vous dépasse, mais c'est « s'écouter ». Alors.

M. RIVAT : Alors, je voulais simplement rajouter pour Madame SIMONIN-CHAILLOT que dans le cadre de la concertation, euh, je n'ai jamais reconnu qu'il n'y a pas de concertation. Puisque dans les places précédentes que nous avons rénovées, que ce soit la place d'Izieux, on a fait trois réunions. Trois réunions à la place d'Izieux pour présenter le projet et tenir compte des remarques de nos concitoyens. Sur la place du Creux, on a dû faire deux fois les commerçants et deux réunions pour la population, quatre. Et on a tenu compte des réflexions des commerçants et on a appliqué... Et on a mis en place d'ailleurs complètement les observations qu'ils ont faites.

Sur la place de la Valette, on a dû faire deux réunions, que je sache, commerçants plus population. Euh, il y a peut-être que sur l'Hôtel-Dieu où on n'a peut-être pas fait grand-chose, je le reconnais. Mais systématiquement, on fait des réunions et on tient compte de ce... euh, des observations de la population et on les met en place quand c'est possible de le faire, sinon on explique pourquoi. Voilà.

Donc, je suis pas du tout et nous ne sommes pas du tout anti-concertation. Bien au contraire, parce que quand on... comme vient de le dire Monsieur le Maire, quand on met autant d'argent dans un projet aussi important, on a intérêt à ce qu'à la sortie tout le monde soit satisfait quoi. C'est l'intérêt de tous.

M. le Maire : Très bien. Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des... pardon ? Ah, vous vouliez reprendre la parole ?

M. MINNAERT : Mais il y a une question qu'on aimerait bien qu'il soit répondu, c'est la piste cyclable qui va... que vous proposez, c'est très bien, est-ce qu'elle va aller vers... est-ce que les gens qui vont prendre là le vélo pourront aller vers Saint-Julien à droite ou à gauche, vu qu'elle est en sens interdit ? Vous ne répondez pas.

Donc, vous faites une piste cyclable sans une vue d'ensemble. C'est... on n'est pas opposé aux pistes cyclables, vous vous doutez bien. Ce qu'on constate, c'est que vous faites une piste cyclable, vous dépensez beaucoup d'argent qui n'a aucun sens. Elle va... elle-elle amène où ? Est-ce que cette piste cyclable permet d'aller à Saint-Julien, à droite ou à gauche ?

M. le Maire : Bon, je note que ce soir les élus écologistes ne veulent pas de piste cyclable

M. MINNAERT : Si, si, on veut des pistes cyclables.

M. le Maire : Dans la mesure...

Intervention *hors micro*.

M. le Maire : Dans la mesure où il n'y en a pas d'autres construites, il ne faut pas en faire. Voilà.

Intervention *hors micro*.

M. le Maire : Donc, on ne commence jamais. Voilà. Non, parce que moi je veux bien répondre par l'absurde aussi vous répétez en déformant les propos. Eh bah, si c'est ça l'échange, je suis désolé, on n'a rien à se dire. Voilà. C'est complètement à côté de la plaque. Donc Monsieur RIVAT ou Monsieur CHANGEAT, pour une dernière fois, ils vont vous répondre et on va passer à autre chose. Et vous écrirez ce que vous voudrez, mais sincèrement, là, ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

M. MINNAERT : Elle mène... elle mène où ?

M. le Maire : Allez. Oui, Monsieur RIVAT. Madame MASSARDIER a appuyé, mais je lui donnerai ensuite. Je pense voilà. Je suis désolé, j'ai coupé en passant.

M. RIVAT : Moi, je ne vais pas vous dire ce qui est prévu réellement pour l'instant dans le quartier de Saint-Julien au niveau piste cyclable, parce que je ne dis pas des choses que je ne sais pas. Par contre une chose est sûre, c'est qu'on devra travailler sur la grande rue de Saint-Julien et sur son

fonctionnement. Donc ça n'empêchera pas éventuellement, je dis bien « éventuellement » et ne le prenez pas pour argent comptant, mais on étudiera la possibilité éventuellement d'avoir une piste cyclable intégrée.

Vous savez ce... ce n'est pas forcément la véritable piste cyclable comme on les fait. Mais ça peut être une piste cyclable ou une bande cyclable où aujourd'hui on a le droit de faire des-des pistes cyclables sur-sur les voies de circulation. Voilà. Mais encore une fois, je ne dis pas que ce sera ça. Mais en tout cas, il y a la possibilité, on va... en tout cas, il y aura la volonté de l'étudier. Ça, c'est sûr. Voilà.

M. le Maire : Dans un plan vélo, quand on fait des pistes cyclables, on jonctionne, donc il y a des jonctions. Voilà. Et cette piste, elle va se jonctionner avec d'autres, voilà. Ce n'est quand même pas difficile à comprendre. Allez, ça suffit là parce que ça...

M. MINNAERT : Des jonctions...

M. le Maire : Allez, Madame MASSARDIER, et je rappelle que c'est le groupement de commandes à la base dans ce projet, dans cette délibération.

Bon, Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Alors moi, je voudrais reprendre sur les pistes cyclables, je suis désolée.

M. le Maire : Mais c'est votre droit.

Mme MASSARDIER : Vous annoncez un plan vélo. Euh, il y a des... des choses qui sont pensées. Il me semble quand même que la manière de pouvoir penser la ville par rapport aux vélos, penser les cheminements partagés entre vélos, voitures, piétons, toutes ces choses-là, elles se font dans un ensemble, elles ne se font pas dans un... dans une section de piste cyclable. Une portion, merci, de piste cyclable ou de route ou de je ne sais pas quoi, c'est dans un ensemble.

Et je crois que ce qui sort du débat aujourd'hui, c'est qu'il nous manque l'ensemble et qu'on ne peut pas penser, les questions, elles sont légitimes. Enfin, ce n'est pas pour faire flic, ce n'est pas pour dire : « on ne veut pas cette piste cyclable », mais c'est pour dire quelle est-quelle est la pensée globale au niveau de Saint-Chamond sur les modes de déplacement doux. Ça prend les parkings et ça prend (*hors micro*).

M. le Maire : Tout à fait, c'est comme ça qu'on a raisonné et c'est pourquoi Bruno CHANGEAT avait présenté le plan vélo. Mais je vais lui dire de reparler sur ce secteur, voilà, parce qu'évidemment, on part d'une vision générale sur la commune. Voilà. Donc euh... on va en reparler. Puisque si l'idée, c'est de démontrer qu'on n'a pas de vision globale, on va encore le démontrer.

M. CHANGEAT : Oui.

M. le Maire : Et quand on présente le plan vélo, eh bah, il est bon quand même de le retenir.

M. CHANGEAT : Voilà. Donc, on a présenté le plan vélo, vous avez un... un schéma directeur. Vous pouvez le consulter, il est en ligne sur le site de la ville. Euh, donc vous pouvez voir où passe... quels sont nos réseaux prioritaires, notre réseau secondaire. Ensuite, en fonction des aménagements, nous avons des liaisons d'opportunité. Donc ça, c'en est une, clairement. Par exemple, on refait un aménagement, qui n'était pas forcément prévu dans le schéma directeur, eh bien, là on crée, on crée une infrastructure et qu'on va connecter ensuite en fonction de l'aménagement. Comme vous l'a dit Jean, Monsieur RIVAT, c'est de le connecter ensuite de vérifier la circulation en locale et de voir ce qu'on peut intégrer au niveau de la continuité.

Mais là, on a réellement un schéma directeur, vous pouvez aller le voir. On a notre réseau, il est euh... il a été étudié pendant une année. On a euh... on a travaillé avec les associations euh... donc euh ah si.

Vous pouviez... vous étiez même... même vous pouviez venir, on a fait des ateliers citoyens, etc. Donc là, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Il y a 220 personnes qui ont participé.

M. MINNAERT : On a eu des retours.

M. CHANGEAT : Donc voilà. Oui, mais écoutez, moi j'ai eu des retours aussi plutôt positifs, mais...

Hors micro.

M. CHANGEAT : Euh, non, pas du tout. Non, non, pas du tout,

M. le Maire : Mais Monsieur MINNAERT, vous ne détenez pas la vérité, ça se saurait franchement. Oh, ça se saurait. Et même peut-être qu'on en parlerait dans le monde entier. Voilà. Allez, ça suffit maintenant. Allez, hop, on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des...

M. MINNAERT : *Hors micro.*

M. le Maire : Le conseil n'est pas fini. Alors, est-ce qu'il y a...

M. MINNAERT : *Hors micro*

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des oppositions ?

M. MINNAERT : Je continuerai à parler.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Intervention hors micro.

M. le Maire : Pas d'opposition.

Hors micro une suspension de séance.

M. le Maire : Eh bah, suspension de séance. Rendez-vous intéressant comme ça. Allez, suspension de séance, cinq minutes.

Suspension de séance

M. le Maire : Bien, on va reprendre. Bien. Un peu de silence s'il vous plaît, si on peut reprendre la séance. Les cinq minutes sont écoulées.

Je laisse la parole donc à Monsieur MINNAERT.

Mme SURPLY : Bah, tout ça pour ça.

M. le Maire : C'est à vous.

M. MINNAERT : Oui. Il est important que la population sache que Monsieur le Maire, il est avec son micro et il se permet de systématiquement nous couper le micro quand on la demande. Par contre lui, quand il a besoin de s'exprimer, il s'exprime aussi longuement. Donc, si nous avons demandé une suspension de séance, c'est bien pour montrer ce... ce côté scandaleux de la démocratie, c'est que à une... dans une assemblée, on ne nous donne pas la même possibilité de nous exprimer.

On attend... Donc notre question a été simple, c'est qu'on attend d'avoir une explication. Un-un plan vélo, c'est un plan global qui se fait en ensemble. On ne fait pas des petites portions. Autrement, vous nous... vous allez nous faire une portion en plein désert de... en-en-en plein désert d'une piste cyclable de 140 mètres et on de-et on devra dire : « bravo, c'est très bien ». Donc nous ce qu'on vous demande,

c'est cette-cette portion, cette portion, comment elle s'inscrit dans votre projet global, vu que route de Lyon vous n'avez rien fait et qu'actuellement il y a une possibilité peut-être à Saint-Julien de le faire. Ce n'est pas au coup par coup-là on veut... Là vous êtes en train de nous dire : « on va y réfléchir ». Non. Quand on dépense autant d'argent pour une piste cyclable qu'effectivement nous approuvons, nous, nous aurions fait partout nous. Mais là, vous avez... vous la faites sans nous dire comment elle s'inscrit sur la route de Saint-Julien. Mais donnez-nous une réponse, vous pataugez jusqu'à... vous n'arrêtez pas de patauger. Donc, c'est la seule question qu'on vous demande, donnez une réponse.

M. le Maire : Très bien. Donc, Monsieur le Maire et son équipe essaient d'apporter des réponses précises, concises, ça a été le cas. Donc on a-on a répondu, on a essayé de l'exprimer à plusieurs reprises. Ce n'est pas la première séance où on le fait. Donc les réponses ont été apportées, même si elles ne vous ont pas convaincu.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Six abstentions, je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je laisse à nouveau la parole à Monsieur Bruno CHANGEAT concernant l'appel à projets éco citoyens dans le cadre de la démarche RSO.

ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

DL2023.0007. APPEL A PROJETS ÉCO CITOYENS ORGANISE PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DE LA DÉMARCHE RSO

M. CHANGEAT : Oui, Merci, Monsieur le Maire. Donc, par ce dispositif de mise en place dans le cadre de l'animation de la démarche de responsabilité sociétale (RSO), la démarche RSO, la commune de Saint-Chamond souhaite soutenir et valoriser des initiatives écocitoyennes. L'objectif final commun étant d'impliquer de sensibiliser la population sur les changements de comportement nécessaires à la transition écologique et plus largement sociétale.

Donc, cet appel à projets éco citoyens se propose d'accompagner des initiatives et des projets en matière de responsabilité sociétale et de développement durable initiés par des acteurs du territoire et sur le domaine public ou sur des espaces extérieurs, partagés, privés de type copropriété.

Il est destiné à accompagner des actions à portée collective initiées par des individuelles ou des groupements de personnes, selon trois catégories distinctes :

- les Couramiauds constitués en collectif avec l'appui d'une association pour le portage administratif du dossier, de type association de quartier ;
- des associations de Saint-Chamond, des conseils citoyens de quartier
- et puis troisième catégorie, des acteurs publics ou privés souhaitant agir dans le domaine de l'environnement tel que des entreprises, des bailleurs, syndicats, EHPAD, etc.

Donc, les domaines dans lesquels s'inscrivent ces projets sont :

- la biodiversité ;
- le recyclage ;
- la propreté ;
- l'environnement ;
- tri et réduction des déchets ;

- les productions et consommations responsables dans l'alimentation
- et les solidarités intra et intergénérationnelles.

Une présélection sera effectuée à partir de l'ensemble des projets déposés sur la plateforme « Je participe » au regard de leur recevabilité et de la présentation de la fiche action qui devra être remplie. L'ensemble des dossiers reçus sera étudié et des projets seront sélectionnés par type de porteur. Un vote sur la plateforme « Je participe » permettra au jury de sélectionner un projet supplémentaire, ce sera le vote du public.

Le jury sera constitué de différents responsables de services et des élus de la Ville. Donc, il s'agit des techniciens des directions RSO, la démocratie locale, du développement durable, des espaces verts propreté, également les élus associés à ces directions et ces thématiques, l'élu à la vie associative et trois élus de l'opposition. Donc, vous avez eu, je crois, un mail dans ce sens.

Donc, le rôle du jury sera :

- d'examiner les dossiers ;
- d'établir un classement des dossiers et de sélectionner les propositions d'accompagnement par type d'accompagnement ;
- de suivre la réalisation du projet.

Alors, les critères d'évaluation des candidatures seront :

- la cohérence ;
- la complémentarité avec la démarche de responsabilité sociétale de la collectivité ;
- l'implication des habitants dans une logique d'écocitoyenneté ;
- la faisabilité technique et réglementaire ;
- la qualité du projet et l'aspect innovant ;
- une dimension collective du projet, des actions de valorisation qui devront être envisagées pour le rendu final et
- également un programme d'action et de pérennisation de l'action.

Donc, les projets retenus pourront être accompagnés financièrement et/ou techniquement et bénéficier d'une communication lors des événements municipaux. L'accompagnement des projets peut être de différentes natures, logistique, matériel ou financière. Les moyens financiers accordés à la structure porteuse du projet ne pourront dépasser 700 € par projet. Donc, c'est la première année que l'on lance cet-cet appel à projets écocitoyens, donc on veut aussi pérenniser ce... ce-cet appel à projets chaque année. Donc, c'est un-un premier... premier jet, on va dire.

Le déroulement de cet appel à projets. Donc, on aura :

- le dépôt des projets écocitoyens euh... jusqu'au 31 mars 2023 ;
- l'évaluation et la validation des candidatures se fera du 3 au 14 avril ;
- la mise en ligne des projets retenus du 17 avril au 9 juin 2023 et
- la sélection des projets accompagnés et l'information des lauréats du 12 au 27 juin 2023.

Donc ensuite, la réalisation de l'action viendra selon le projet et conformément à la fiche action qui aura été présentée.

Et puis nous mettrons à l'honneur ces projets retenus lors d'une journée spéciale autour de la responsabilité sociétale à Saint-Chamond qui est déjà programmée le samedi 4 novembre 2023. Ce qui permettra aussi de valoriser les acteurs du territoire ayant une démarche durable sur notre... sur notre territoire.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création d'un appel à projets écocitoyens organisé dans le cadre de l'animation de la démarche RSO de la commune, avec attribution d'un soutien financier et/ou technique aux dossiers sélectionnés et l'organisation d'un temps fort annuel afin de les valoriser ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement d'attribution de subvention ou de moyen dans ce cadre et également
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget général de la Ville.

Merci.

M. le Maire : Merci. Merci à Bruno CHANGEAT là de s'atteler à l'animation de cette démarche responsabilité sociétale des organisations. Nous sommes la... la seule commune de la Loire aujourd'hui à à porter cette démarche. Et puis euh... les services associés hein, enfin ils sont plusieurs et on voit que la démarche est transversale, mais particulièrement Anne-Claire CHARRE qui travaille sur ces questions.

Je laisse la parole à Madame SIMONIN-CHAILLLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLLOT : Oui, nous voterons pour cette délibération, mais sans aucune illusion. C'est très à la mode hein, l'organisation de cette démarche RSO, ça ne mange pas de pain. C'est censé éveiller les consciences. En fait, moi je trouve qu'elles se... culpabilisent surtout les citoyens qui individuellement sont incités à prendre des mesurette, prendre une douche plutôt qu'un bain, choisir la salade bio à la cantine, vider son verre d'eau dans le pot d'une plante. Enfin bref, on est content. On croit avoir fait une action écolo et au même moment, on ne crée pas de vraies pistes cyclables, on n'incite pas les enfants à aller à l'école à pied en autonomie, on ne fait rien pour l'autonomie alimentaire de la commune. Alors, le petit oiseau colibri, c'est très gentil dans une dimension individuelle, mais ce n'est pas suffisant. Et prendre à bras le corps le problème de l'urgence sociale et climatique nécessite une orientation politique.

Quand la forêt des Landes a pris feu cet été, l'intervention des canadiens a été nécessaire. Si nous ne voulons pas revivre ce genre de drames, nous devons mettre en œuvre des financements publics pour entretenir et préserver. L'action individuelle n'a de sens que portée par les collectivités dans des projets globaux. On ne peut pas reprocher aux citoyens de se déplacer en voiture alors que les collectivités ne leur permettent pas de vivre et de travailler chez eux ou de se déplacer avec des transports en commun fiables. C'est un esprit très libéral de renvoyer le problème de l'environnement à la démarche individuelle.

La mairie aurait d'ailleurs pu s'engager... euh, pu engager une véritable démarche RSO avec les parents d'élèves, de l'école Lamartine par exemple, qui souhaitaient voir dans leur... dans l'assiette de leurs enfants des menus plus équilibrés que ceux qui sont parfois proposés. Les parents sont tout à fait qualifiés pour être associés à l'élaboration du cahier des charges pour les fournisseurs de repas. Votre majorité leur avait même signalé le renouvellement du marché et avait proposé de les associer. Puis quelques temps plus tard, ces mêmes parents ont appris que sans aucune concertation, le marché avait été conclu avec Loire Sud Restauration. Ils vous ont demandé le cahier des charges qu'ils attendent encore, cahier des charges qui devrait d'ailleurs être consultable librement sur le site de la Ville pour que chacun puisse veiller à son respect, puisqu'au dire d'un de vos élus, c'est le fournisseur qui doit faire respecter la démarche.

Nous nous demandons donc pourquoi la Ville, dans une démarche RSO, n'utilise pas plus le restaurant municipal par exemple qui fournit actuellement 400 repas alors qu'il y a une capacité de 1 000 repas. Et donc, seulement une centaine d'enfants de la ville en profite, avec satisfaction, je veux dire. Ce serait là, pour le coup, une démarche de la municipalité qui permettrait de mettre en œuvre une vraie politique écologiste. Merci.

M. le Maire : Monsieur PAPIER.

M. PIPIER : Merci. Alors, cette démarche RSO est quand même le... le minimum syndical hein, si je peux me permettre la formule, pour une ville comme Saint-Chamond. Évidemment, on peut... on ne peut qu'envisager l'augmentation des orientations en matière de responsabilité sociétale. Mais quand même, peut-on continuer en même temps qu'on prône l'écocitoyenneté et l'écoresponsabilité, de promouvoir des projets qui mettent à mal le respect de la vie et de l'environnement ? Nous faisons référence, encore une fois, à la création des zones commerciales à la périphérie de la ville, à la création d'une bretelle d'autoroutes, à l'augmentation du tout-voiture en centre-ville, à l'augmentation des constructions individuelles dans les zones périurbaines et j'en passe.

Nous ne pouvons pas nous élever contre la démarche RSO, ça n'aurait aucun sens. Nous ne pouvons que déplorer que cette... que cette démarche reste de surface et ne s'applique pas en amont des projets. Dans la conception même de ce qui pourrait servir un nouvel art de vivre la ville vraiment respectueuse du vivant, donc un appel à projets. Bien sûr, si ça peut accompagner des initiatives collectives sur la ville. On peut aussi souligner que des initiatives existent déjà, avec une certaine ancienneté, peut-être serait-il judicieux de les reconnaître et de les plébisciter.

Nous sommes d'accord pour participer au jury, c'est peut-être une occasion de travailler ensemble et c'est donc ma collègue Christiane MASSARDIER qui fera partie du jury. Elle a envoyé sa réponse au mail.

M. le Maire : Très bien.

M. PIPIER : Merci.

M. le Maire : Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire. Nous, on ne va pas boudier notre plaisir de pouvoir siéger euh... dans un appel d'offres et avec la majorité pour... donc on votera pour, pour avec nos 10 doigts. Donc, ce sera moi qui représenterai le groupe et donc on vous remercie. Alors, effectivement, c'est de droit cette démarche RSO. Après, il faut voir ce qu'il en ressort.

Je rappelle juste qu'en fait le-les écolos n'ont pas forcément le monopole de l'écologie et que je pense qu'il est intéressant de voir un peu... et de faire participer. Vous savez qu'on est très, très démocrate nous, notre groupe Divers droites et nous sommes attachés à ce que les habitants puissent participer. Ce qui me permet de rebondir hein, moi je... une fois n'est pas coutume, mais euh... je rebondis sur la suspension de séance. Tout ça pour ça, c'est un peu dommage.

Alors, je ne suis pas toujours d'accord avec ce que dit Monsieur MINNAERT, mais je me battrais pour qu'il puisse le dire comme il l'a fait avant moi. Mais bon, voilà, c'était pour dire... D'ailleurs, ce débat était un peu lunaire quand on prenait un peu de recul, mais bon, j'espère que vous arriverez à vous entendre un jour.

M. le Maire : Merci.

Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Oui. Donc, juste revenir sur notre-notre démarche. Bon, là, la... le-le-le-le, nos démarches à... notre démarche RSO n'est pas à la mode. Vous dites : « c'est à la mode », mais on est la seule commune à... à avoir une démarche de responsabilité sociétale. Donc non, ce n'est pas quelque chose de commun.

On a justement une démarche très, volontariste. On a 80 actions, on a un tableau de 80 actions, on a nos projets en fait. Nos projets municipaux s'appuient directement sur notre démarche RSO, avec des projets d'aménagement durable. Justement, vous avez vu que la place Neyrand par exemple, c'est un exemple vertueux avec plus de végétalisation, les modes doux. Enfin voilà, c'est vraiment d'aller vers du

plus durable et réellement des projets ambitieux en termes d'aménagement, mais également en termes d'actions éthiques, bien-être au travail. Enfin, ça va très très loin au niveau sociétal. Donc, voilà.

Après euh, vous me parliez des écoles, mais on travaille beaucoup avec les écoles. Alors, pour vous dire là, sur l'appel à projets, on n'a pas les écoles justement dans cet appel à projets, parce qu'on est régulièrement en contact avec les écoles et on travaille régulièrement sur des projets et on finance des projets. Nos espaces verts interviennent régulièrement dans les écoles pour soutenir des projets durables de... d'écologie, de jardin, de voilà, poulailler, etc. Donc, on a vraiment un suivi avec nos écoles, on travaille régulièrement avec elles. Voilà, ma collègue Sylvie THEILLARD également est très soucieuse justement de ce thème-là. Donc je la remercie.

Au niveau de notre restaurant collectif, notre restaurant municipal euh... il fait régulièrement, alors lors des semaines développement durable, mais toute l'année également, des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire également, euh, sur les fruits et légumes de saison par exemple, sur le tri. Euh, donc là aussi, au sein de nos euh... au sein de nos structures, de nos services, on a réellement une démarche qui va dans le bon sens et dans le sens d'une démarche RSO, d'une démarche vertueuse. Euh, donc voilà.

Et donc on a ces deux volets, on a des actions, des projets globaux. Donc, c'est une démarche globale sur tous nos projets et ensuite on a un volet animation sensibilisation. C'est pour ça qu'on parle du colibri, c'est chacun peut faire un petit peu et il n'y a pas de... de-de petits... de petits gestes. Donc, le colibri symbolise un petit peu ça et c'est pour essayer d'aller chercher les gens, pas forcément les convaincus justement. C'est pour ça qu'on a nos ateliers durables. On a 42 ateliers durables là depuis... depuis le mois de septembre, avec que ce soit des conférences, des ateliers, sur tous les thèmes, vraiment des thèmes très, très variés. Tout le monde peut s'y retrouver et c'est vrai que l'objectif, c'est vraiment d'aller au contact et essayer de créer une émulation au niveau de nos territoires.

Et puis on travaille régulièrement avec des structures, avec des écoles, des établissements scolaires, des collèges, Ennemond Richard par exemple, on a la MFR aussi qui a une démarche RSO qu'on va rencontrer là, je vais... On va se déplacer avec Anne-Claire CHARRE mercredi sur une-séance, une réunion sur la RSO avec eux. Donc, vous voyez que c'est vraiment une démarche globale sur notre commune que l'on a.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Alors, je vais... euh, les... Bon, je ne vais pas rentrer sur la question du colibri. Nous avons... c'est une association qui... où il y a beaucoup de membres des verts, mais en même temps eux-mêmes à l'intérieur sont aussi critiques sur cette conception, qu'ils ont bien conscience que souvent c'est repris par la droite, donc voilà. Donc, est-ce que c'est une affaire très individu-... il y a, on aime bien le petit côté individuel. C'est comme la solidarité, on y met que la charité, mais on oublie la conception solidaire globale. Voilà.

Donc, je veux rappeler quelque chose : « L'écologie n'a pas le monopole de l'environnement », mais il a celui de l'écologie, qui est une pensée globale, c'est... pour répondre à ma voisine. Alors je serai... je ferai partie du groupe de... en tant qu'écologie, celui de la participation de groupe pour le RSO. Voilà.

M. le Maire : Merci. Très bien. Donc je vais mettre aux voix en ayant bien pris en compte la présence de Madame SURPLY, de Monsieur MINNAERT et Madame MASSARDIER pour représenter chacun leur groupe. Et, bah écoutez, bon travail, parce que l'idée hein, c'est vraiment... c'est pour ça qu'on ne peut pas préempter des projets qui viendront. Moi, j'entendais tout à l'heure : « bah il y aura que des projets, des petits projets ». Bah non, on verra bien. C'est les citoyens qui nous proposeront leurs projets. Je pense qu'il faut laisser place à... voilà, cette démarche.

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Le dossier° 8, une convention de partenariat entre la Ville, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et le club canin d'Agility là pour une... u-u-une démarche spécifique à destination des personnes âgées. Je laisse la parole à Dudu TOPALOGLU qui travaille sur cette démarche intergénérationnelle et euh... Enfin, elle va nous... tout nous expliquer.

ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

DL2023.0008. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LE CLUB CANIN D'AGILITY DU GIER - 2023.

Mme TOPALOGLU : Merci, Monsieur le Maire.

donc la convention, on l'avait déjà signée l'année dernière, donc euh au dernier conseil muni-... donc au conseil municipal du 21 mars 2022. Donc là, c'est pour la renouveler. Donc, je vous rappelle du coup que ce projet est à l'initiative de l'info jeune, mais particulièrement du... des jeunes élus du conseil consultatif de la jeunesse.

Euh, en 2022, il y a eu six séances qui se sont déroulées avec une quinzaine de participants. Donc à l'issue de... enfin, en amont de ces séances et pour les préparer, donc les jeunes, ils ont suivi des formations au langage canin. Donc, il y a 14 jeunes élus volontaires qui ont bénéficié de ces formations. Et donc il y a eu six séances, donc le 26 avril, le 29 juin, le 26 octobre, le 21 décembre. Euh, j'en ai loupé deux. Voilà. En tout cas, du coup donc c'est un projet intergénérationnel comme l'a dit Monsieur le maire. Donc l'objectif, c'est de pouvoir accueillir le club canin d'Agility du Gier directement au point relais avec les jeunes du CCJ .

On rappelle que les équipes du club canin réalisent bénévolement leurs interventions. Euh, voilà. Donc là, il est proposé au conseil municipal de pouvoir approuver la convention qui relie les trois partenaires.

M. le Maire : Très bien. Donc, dans les locaux du relais d'Izieux. Voilà. Pas d'intervention, des oppositions éventuelles ? Non ? Ah si, Madame ROBERT. Allez, Madame ROBERT, à vous.

Mme ROBERT : Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons naturellement voter pour cette proposition. D'ailleurs, lors d'un précédent conseil municipal, nous avons été très favorables à cette idée de moments d'échange entre nos aînés, nos jeunes et les animaux. Nous avons évoqué notre souhait de venir lors d'une de ces rencontres, mais nous n'avons jamais été conviés. Nous avons même envoyé un mail dans ce sens au mois de juin, mail resté sans réponse. Nous en concluons que notre présence n'est donc pas la bienvenue, c'est fort regrettable. On ne va pas parler des vœux, mais ça se rejoint.

M. le Maire : Bien.

Mme TOPALOGLU : Merci. c'est pas du tout l'objet. Au contraire, hein, vous êtes la bienvenue., l'objectif, c'était de pouvoir nous déjà se familiariser avec le projet, de pouvoir être sûr que les jeunes du CCJ puissent ben pouvoir encadrer avec le club. Donc, au contraire, vous êtes effectivement la bienvenue, pas forcément, enfin tous les élus d'ailleurs hein, que ce soit de la majorité ou d'opposition, au contraire, je pense que c'est un joli projet à mettre en œuvre.

M. le Maire : Après, la séance, elle s'adresse à certains publics hein, c'est pas forcément une manifestation publique en tant que telle hein, voilà. Mais il y en a une belle qui arrive bientôt là. Je me tourne vers Jean-Luc BOUCHACOURT là, on aura bientôt...

M. BOUCHACOURT : 25 Avril.

M. le Maire : Le 25 avril, voilà, la deuxième édition de la journée... Bah, je vais peut-être lui donner la parole deux minutes là. Comme ça, ça commencera à faire de la publicité et chacun pourra noter sur son agenda. Je vous redonnerai la parole, Madame ROBERT. Puisque là, là, vous serez invitée, il y aura de la communication, tout ça, on vous attend hein.

M. BOUCHACOURT : Oui, donc elle aura lieu le 25 avril. Donc, on a avancé un petit peu la date, parce que la dernière édition au mois de mai, il avait fait très très chaud et trop chaud pour les, pour les chiens surtout.

Donc, on va partir un petit peu sur la même base avec le club d'Agility de Saint-Martin qui nous fera une démonstration d'Agility et aussi de dog dancing. Il y aura aussi nos partenaires comme la... l'Association défenses des animaux (ADA) de Saint-Chamond. Il y aura Humanimal, une association qui prodigue les premiers soins de... les premiers soins aux chiens. Il y a aussi l'asso-l'association BARF qui euh... qui promulgue le... l'alimentation naturelle pour les animaux. Il y aura au moins trois éducateurs canins qui seront là pour donner des conseils. Et puis on est en contact, en attente de réponse sur... pour HANDI'CHIENS, pour la sécurité civile, aussi pour faire venir aussi un... un chien policier de-de recherche de... de-de drogue, entre autres. Et j'en oublie certainement, puisqu'on est en pleine préparation et on attend pas mal de retours.

Donc la date à retenir, c'est le 25 avril. Le 29 avril, pardon, excusez-moi. Le 29 avril sur la... sur Novaciéries comme... comme l'an passé.

M. le Maire : Le samedi 29 avril, la journée du chien et animal de compagnie, voilà. Venez nombreux.

M. BOUCHACOURT : De 10h à 17h.

M. le Maire : Parfait. Voilà la petite minute publicitaire. Alors, est-ce qu'il y a des oppositions sur la délibération en question ? Des abstentions ? Merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Neuvième délibération, la convention triennale d'objectifs avec l'association Elea pour la micro-crèche. Florence VANELLE.

**DL2023.0009. CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION
ELEA POUR LA MICRO-CRECHE « VIVRE A PETITS PAS »**

Mme VANELLE : Merci, Monsieur le Maire.

L'association Elea propose une structure d'accueil petite enfance de proximité sur le quartier de Saint-Julien. L'association Elea propose une structure d'accueil petite enfance de proximité sur le quartier de Saint-Julien. Afin de maintenir cette structure de 10 places dans un quartier politique de la ville, la commune souhaite renouveler la convention pour les trois ans à venir. Le montant de la subvention de fonctionnement à accorder à Elea s'élève à 3... 32 000 €.

Je vous propose donc :

- d'approuver la convention triennale d'objectifs avec l'association Elea ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et

- d'imputer cette dépense au budget primitif de la ville.

Merci.

M. le Maire : Merci. Et ça rejoint une question tout à l'heure, il y a des échanges, que ce soit à la baisse ou à la hausse, là, on a une subvention à la hausse pour maintenir cet équipement, ce service à la population à Saint-Julien, voilà, et on est très heureux de poursuivre notre collaboration avec Elea.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Eh bien, une belle unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : On va peut-être poursuivre avec l'unanimité, non, dans le dossier 10, le dispositif petit déjeuner avec Sylvie THEILLARD.

DL2023.0010. DISPOSITIFS « PETITS-DÉJEUNERS » - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Mme THEILLARD : Merci, Monsieur le Maire.

Donc, délibération par rapport aux petits déjeuners dans les écoles. Nous avons cette année voulu poursuivre l'accompagnement des écoles avec le dispositif proposé par la stratégie nationale. En 2019, il s'agit de l'école Cézanne qui a expérimenté cette organisation en partenariat avec la direction des services départementaux de l'éducation... de l'école nationale... d'éducation nationale, pardon, de la Loire. Bilan très positif a incité la Ville à renouveler ce plan d'action avec quatre écoles en 2021. 5 892 petits déjeuners ont ainsi été distribués et ont été un point d'appui pour un travail pédagogique des enseignants autour de l'alimentation, du langage et de la santé.

Pour l'année 2022-2023, il a été décidé de proposer le dispositif à l'ensemble des écoles maternelles de la ville. Cinq écoles ont répondu favorablement, à savoir les écoles primaires Cézanne, Fournas-Garat, le Chatelard, et les écoles maternelles Lamartine et Kergomard. Chaque école engagée organise avec le service enfance jeunesse le nombre de petits déjeuners par semaine et les périodes souhaitées. Les enseignants et les Agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (ATSEM) assurent conjointement la préparation et la distribution en tout début de matinée. Le restaurant municipal est en charge des commandes et des livraisons des denrées dans chaque école.

Pour que ce dispositif fonctionne, il est nécessaire d'approuver la convention de mise en œuvre.

M. le Maire : Merci.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Alors, on voudrait nous approuver... on va approuver cette délibération. On remercie aussi... Dans l'accompagnement que vous avez eu par rapport à ce projet, au moins dans une des écoles, des enseignants ont fait des remarques au niveau de ce qui était proposé au niveau diététique et ça a été pris en compte, voilà.

Donc, la seule petite chose que je... on dirait, ça serait... il s'est... il s'avérait que dans cette école, il y a une personne qui avait une formation diététique, de diététicienne, donc qui pouvait donner. Et je pense qu'il serait important dans ce qui est proposé, d'une manière plus large, qu'il y ait quelqu'un qui ait... qui ait plus ce regard sur les autres écoles. Parce que si les gens ne l'ont pas, ben, on va proposer des... des petits déjeuners.

Mais voilà, je remercie que la mairie, on n'a pas toujours la perfection, mais qu'elle a pris en compte ces remarques dans l'école qui a fait ces... qui est... qui avait fait des remarques en disant : « Il fallait plus tel... plutôt du pain que de-que des choses sucrées » voilà.

Très bien, donc nous approuverons cette démarche en espérant qu'elle se poursuive dans de bonnes conditions.

M. le Maire : Très bien, effectivement. On essaie d'être à l'écoute et Sylvie THEILLARD en particulier. Donc, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Renouvellement, il est question du renouvellement du conseil consultatif des séniors. Donc, je laisse la parole à Michèle FREDIERE.

DÉMOCRATIE LOCALE

DL2023.0011. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DES SÉNIORS

Mme FREDIERE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Oui, effectivement, cette délibération a pour objectif d'approuver le renouvellement du conseil consultatif des séniors et également d'approuver le règlement de fonctionnement de ce conseil consultatif des séniors.

Je rappellerai tout simplement que depuis 2019, l'OMS a validé la candidature de la ville de Saint-Chamond dans la démarche Villes amies des aînés et que c'est dans ce cadre-là donc que le conseil consultatif des séniors a été créé. Il est composé de 20... 24 membres, il y a trois collèges un collège d'usager de 14 membres, un collège d'expert, un collège institutionnel. Et la particularité donc des membres de ce conseil consultatif des séniors, c'est d'avoir une expérience, à la fois professionnelle, personnelle euh... relatif... relative à la problématique des personnes âgées. Voilà. Donc au cours du premier mandat, il y a un certain nombre d'actions qui ont été conduites qui ont, pour certaines, abouti, mais il s'agit bien évidemment de les poursuivre et de les concrétiser à l'occasion de ce second mandat du conseil consultatif des séniors. Voilà.

M. le Maire : Très bien. Et on ne peut qu'encourager toutes les personnes qui veulent rejoindre le conseil.

Mme FREDIERE : Oui.

M. le Maire : Voilà, il y a les modalités de... d'inscription. Il y aura une communication sur le sujet.

Mme FREDIERE : Alors... Oui, alors, il faut savoir que pour être membre du conseil consultatif des séniors, à partir du moment où on est considéré comme usager, il faut avoir plus de 62 ans, habiter la commune de Saint-Chamond. En revanche, pour les aidants, la-la condition d'âge n'a pas de... d'importance. Et pour le reste, bien, ce sont des institutionnels, donc il n'y a pas de conditions particulières, si ce n'est bien évidemment d'avoir... d'être en mesure d'apporter sa to-... sa contribution sur ce sujet qui est celui euh du grand âge et de l'âge un peu plus jeune d'ailleurs. Pas forcément que du grand âge.

M. le Maire : Merci.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Alors, déjà les critères pour y... euh, pour y être, j'aimerais bien les connaître. Parce que je connais au moins une personnalité un peu connue, Monsieur MOULIN qui avait demandé à y être et qu'il lui a été refu-...

Rire

M. MINNAERT : On lui a refusé d'y accéder.

Mme SURPLY : Mais non.

M. MINNAERT : Voilà. Donc, ce conseil n'a absolument aucune raison d'exister. Les séniors, les seigneurs... les séniors votent et sont même largement représentés dans votre majorité. S'il vous semble indispensable de les faire réfléchir par groupe spécifique, rien ne vous empêche de convoquer les élus retraités de votre majorité pour travailler aux thématiques des séniors. Ils pourraient également aller à la rencontre de groupes constitués de retraités, comme des sections syndicales ou autres amicales de retraités, c'est le rôle des élus.

Pour des consultations inutiles, vous créez un conseil ad hoc, mais pour représenter l'histoire des Saint-Chamonais sur une fresque murale, un seul élu est en mesure de décider qui sont les personnages emblématiques de notre histoire commune et choisit d'en faire une fresque des vertus selon sa propre vision. Il détourne le sens initial de ce projet. Ça aurait pourtant, peut-être, un beau projet de cohésion de la population et d'appropriation de l'histoire pour toutes les... pour toutes les générations. Nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Bien, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je proteste, je demande un rappel aux règlements, c'est de la gérontophobie. Nous, nous voterons pour. S'il vous plaît, je voudrais qu'on passe au dossier suivant.

M. le Maire : Très bien. Non, ça n'appelle pas forcément de réponse. Je laisse Monsieur MINNAERT responsable de ses propos, mais le conseil des séniors n'a pas à exister, voilà, c'est ce que je retiens. Il y a de la consultation, on s'adresse à un public, je pense, qui a beaucoup de choses à dire hein, surtout sur notre démarche d'accessibilité, sur les bancs en ville, sur un certain nombre d'aménagements. Voilà, c'est aussi comme ça que s'exerce la démocratie. Euh, on a inauguré il y a quelque temps un appartement prévention des chutes, je pense que c'était très important. Il y a eu une implication des personnes sur ces aspects-là. C'est vrai que moi je suis assez outré d'entendre cela, mais chacun est libre de s'exprimer. Euh, voilà.

Bon, après, si je peux terminer avec un tout petit sourire, j'écoutais la radio France Info qui visiblement est une référence et on... on entendait qu'à partir de 45 ans, on était sénior. Donc, je pense qu'on peut se sentir à peu près tous concernés à quelques exceptions près. C'est vrai, mais voilà.

Pour terminer avec un petit peu le... un petit peu de sourire, mais là c'est faire fi quand même d'un travail profond, important, qui a été fait au sein de cette instance. Voilà, et on a parlé... malheureusement, vous avez déploré parfois un certain mépris. Moi, je ressens un certain mépris dans cette approche, voilà. Mais c'est aussi ça l'échange.

Alors, Monsieur MINNAERT, vous prenez souvent la parole, je vais laisser la parole à Madame MASSARDIER et je vous rendrai la parole ensuite bien sûr.

Mme MASSARDIER : Moi, c'est juste une petite question, est-ce qu'il y a un bilan qui a été fait ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui va être... ?

M. le Maire : Oui.

Mme FREDIERE : *Hors micro.*

Mme MASSARDIER : Oui, mais est-ce que...

Mme FREDIERE : Oui, mais on pourrait éventuellement le proposer au conseil municipal, mais c'est vrai qu'on fait très régulièrement...

Mme MASSARDIER : Pas forcément *Hors micro*.

Mme FREDIERE : Non, mais on pourrait faire quelque chose, peut-être une présentation plus large au niveau du conseil municipal pour qu'on voie justement tout l'intérêt de ce conseil consultatif des séniors. Et c'est vrai, Monsieur MINNAERT, c'est très choquant d'entendre votre intervention, d'autant que vous reprochez systématiquement le manque de concertation. Et là, j'avoue qu'à travers la composition justement de notre conseil consultatif des séniors, bah c'est l'occasion pour nos Saint-Chamonais qui... de... de s'impliquer, de-de-de proposer un certain nombre de choses, de se concerter. Et je peux vous dire que les actions qui ont été conduites jusqu'à présent ont été extrêmement constructives et qu'on a des Saint-Chamonais membres de ce conseil consultatif des séniors qui se sont impliqués du début à la fin.

Euh, le conseil consultatif a débuté en... en début d'année 2020 et en dépit de la crise sanitaire euh... eh bien, il y a un certain nombre d'actions qui ont été conduites. Monsieur le Maire rappelait tout à l'heure la... l'inauguration de l'appartement à chute. Il y a également le plan que vous avez pu retrouver dans le... le plan transport, voilà, que vous avez pu retrouver dans le journal municipal. Également un aménagement d'un parcours urbain qui a été travaillé avec le service compétent. Tout ça en lien a-avec nos retraités qui ont pu euh... qui ont pu exprimer leurs difficultés, leurs besoins et leurs souhaits.

Voilà, je pense que c'est un travail qui a été effectivement très constructif, malgré les difficultés sur ces deux dernières années.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Alors, déjà ce... qu'on souhaite agir pour les retraités, il y a... Demain, il y a une grande manifestation qui est à portée justement pour que les personnes puissent...

Protestation.

M. MINNAERT : Parce que... puissent vivre une retraite décence et la défense des personnes d'un certain âge. La deuxième chose, je n'ai pas... Une commune n'a pas mission de de remplacer les associations. J'ai bien dit qu'il y avait des organisations syndicales. Il y avait des amicales de retraités, est-ce que l'on va faire à chaque fois... ? Est-ce qu'on... c'est comme, on n'a pas... Je vais faire une commission aussi pour les personnes handicapées, pour une commission pour la... pour les questions féminines. Mais vous savez, on peut en faire plein. Non, une... une commune, une commune, elle a une mission de travailler avec les... les-les choses existantes.

Ça, c'est comme les personnes qui créent des associations humanitaires alors qu'il y a des associations humanitaires bien plus compétentes qu'une commune pour les faire. Mais là, la-la responsabilité d'une commune, c'est de travailler avec ceux qui ont un projet. Et je m'excuse, mais des... là, cette commission, vous avez des élus qui sont des séniors dans la municipalité. Ils ont tout à fait le rôle pour pouvoir exprimer et de faire ce travail avec ces associations syndicales, amicales de retraités. Ils ont tout à fait ce rôle, c'est le rôle des élus. on n'a pas un rôle de faire une commission à part.

M. le Maire : Très bien.

M. MINNAERT : On n'a pas à se substituer à ce qui existe déjà.

M. le Maire : Très bien. Alors... à...

Intervention hors micro

M. le Maire : Très bien.

Intervention hors micro.

M. le Maire : Très bien. S'il vous plaît, donc qui s'oppose à cette... à ce renouvellement ? Europe écologie les verts. Abstentions de la part de personne. Donc, c'est adopté.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (37 pour ; 2 contre : M. JEAN MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

M. le Maire : Dossier 12, un échange de parcelles. Je laisse la parole à Jean-Luc DEGRAIX.

URBANISME - OPÉRATIONS FONCIÈRES

DL2023.0012. ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC SOULTE ENTRE LA COMMUNE ET POLE EMPLOI - TERRAIN SIS 1 BIS RUE DU PORT SEC

M. DEGRAIX : Oui, merci. Bonsoir à tous.

Pôle Emploi a missionné un géomètre afin de bor-borner l'ensemble de ses propriétés, il s'agit de-du site de la rue du Port Sec. Et lors de ce passage, il s'est avéré qu'il y avait des différences entre le cadastre et le terrain. En effet, le parking empiète de 38 mètres carrés sur le terrain de Pôle Emploi et inversement, Pôle Emploi empiète de 7 mètres carrés sur le tènement du parking. Donc, on profite de ce bornage pour remettre les choses dans l'ordre et il est proposé donc de rectifier euh... le cadastre. Cela impliquera une soulte à payer pour la commune qui s'élève à 310 €. Voilà ce que nous vous proposons dans cette délibération que l'on appellera une délibération de régularisation.

M. le Maire : Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Abstentions ? Très bien.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : M. JEAN MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

M. le Maire : il y a un certain nombre de délibérations là, la 13 à la 23, enfouissements de réseaux et éclairages publics. Donc, Jean-Paul RIVAT va nous faire une présentation... scindée, mais en regroupant, voilà. Là, c'est une action forte aussi qu'on a sur la ville d'enfouissement des réseaux et de... des... d'investissement vertueux euh... concernant l'éclairage public. Je lui laisse la parole.

TRAVAUX - BÂTIMENT - VOIRIE - RÉSEAUX

DL2023.0013. IMPLANTATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE DE 400 VOLTS - PARCELLE 244 AD 530 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

DL2023.0014. IMPLANTATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE DE 400 VOLTS - PARCELLE 244 AD 307 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

M. RIVAT : Merci. Oui, il y a effectivement aujourd'hui 11 rapports qui concernent l'éclairage public. Donc, je vous propose de les présenter en regroupant certains rapports, sachant qu'ils traitent de trois thèmes :

- les conventions ;
- des travaux dans différents quartiers et puis
- les autorisations pour les petits travaux habituels.

Alors, je vous propose de vous présenter d'abord les deux premiers rapports, les 13 et 14 qui proposent d'approuver les conventions pour des travaux de remise en conformité des réseaux, bien sûr, travaux à la charge d'ENEDIS entièrement et qui consistent à implanter des coffrets de branchements rue du Berry sur l'école Prévert et l'autre sur la rue de Bretagne sur l'école Massenet Pasteur. Donc, je vous propose d'approuver ces conventions pour les deux premiers, 13 et 14.

M. le Maire : Merci. Des oppositions ? Ah, pardon, je n'avais pas vu.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, c'est à propos des travaux que vous entamez sur la voirie qui sont ... posent souvent problème, comme ceux par exemple de l'installation de la tuyauterie pour la future chaufferie bois à Saint-Julien. On a l'impression qu'il y a aucune vérification de la réception des travaux qui... qui a été faite. Les rues ne retrouvent pas leur état d'avant les travaux, les tranchées sont rebouchées, mais pas toujours re-regoudronnées. À Saint-Julien, les pavés n'ont pas été remplacés. Euh, il y a des risques importants de chevilles tordues, de chutes. Donc, moi je... on aimerait vous demander comment vous vous assurez qu'à la fin des travaux, les voiries sont remises en état ?

M. le Maire : Je vais laisser répondre Jean-Paul RIVAT, mais on voit qu'André MOULIN est une référence pour vous, puisqu'il m'a également interpellé par mail sur ce sujet. Voilà.

M. RIVAT : D'une... d'une façon générale, lorsqu'on rebouche les tranchées, que ce soit pour n'importe quel type de travaux, que ce soit de l'enfouissement de réseaux ou du chauffage urbain ou de l'assainissement d'eau potable, l'entreprise qui effectue les travaux est chargée de faire une réfection de tranchée, avant une réfection générale de voirie. Euh, cette réfection de tranchée, on y a... on y fait quand même attention. Moi, j'y vais systématiquement, je peux vous dire.

Il se trouve que pour Saint-Julien, il y a une petite exception, parce que... euh, les centrales d'enrobé sont fermées. Et entre autres la centrale d'enrobé où se sert entre autres la Forézienne d'entreprises, elle est fermée et elle rouvrira le... je crois que c'est le 11 février. 11 février, voilà, c'est ça. Donc, les travaux seront faits à ce moment-là, parce qu'on n'a pas d'enrobé pour l'instant. Voilà ce que je peux vous dire.

Mais sur le reste, c'est relativement bien fait. Et croyez-moi, quand c'est mal fait, comme ça s'est passé sur Saint-Julien pour une certaine entreprise, je reviens dessus. Je reviens dessus.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Les pavés.

M. RIVAT : Pardon ?

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Les pavés.

M. RIVAT : Mais les pavés, dans le même cadre, sont remis après. Bien sûr. Bah, on fait tout en même temps. On fait tout en même temps.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Ah oui.

M. RIVAT : Bah oui.

M. le Maire : Et je peux vous dire que Jean-Paul RIVAT, il est tous les jours sur le terrain, Pierre DÉCLINE aussi. Là, ils s'échangent des informations. Voilà, donc... Monsieur MOULIN vient de nous envoyer un mail, il m'a interpellé, on va remédier.

Monsieur DÉCLINE.

M. DÉCLINE : Moi ce qui me chagrine, c'est que Monsieur MOULIN, il m'a attrapé et je lui ai... et je lui ai répondu et je lui ai expliqué le pourquoi ça n'avait pas été réparé et tout.

Hors micro.

M. DÉCLINE : Mais... si, je peux vous dire que si. Je l'ai vu à Saint-Julien et je l'ai vu sur le marché à distribuer ses tracts et je peux vous dire qu'il a eu la réponse que les centrales étaient fermées actuellement, qu'il n'y avait pas de goudronnage et que les travaux seront faits après. Voilà, moi j'ai... Et si... s'il dit des mensonges ou c'est moi, je le sais pas, mais bon.

Intervention hors micro.

M. le Maire : Très bien. . Oui, oui. Très bien.

Intervention hors micro.

M. le Maire : Très bien. Voilà, mais ce qui compte, c'est de résoudre les problèmes. Très bien, on peut les résoudre.

Alors, sur les délibérations 13 et 14, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Alors, Monsieur RIVAT va poursuivre sa présentation avec la cohérence de regrouper les délibérations.

DL2023.0015. SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE POUR LA LOIRE (SIEL-TE42) - TRAVAUX RUE JEAN MACE - DISSIMULATION DES RESEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION - CONVENTION DE SERVITUDE

DL2023.0016. SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE POUR LA LOIRE (SIEL-TE42) - TRAVAUX BOULEVARD PIERRE JOANNON - DISSIMULATION DES RESEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION - CONVENTION DE SERVITUDE

M. RIVAT : Alors, sur les rapports 15 et 16, ils traitent aussi des conventions de servitude, cette fois que nous devons passer avec le SIEL pour des travaux qui sont uniquement à la charge du SIEL et qui consistent à poser des coffrets de raccordement hein, de Raccordement émergent modulaire basse tension (REMBT) sur le bâtiment du patronage Jean Macé et le second au 37 boulevard -... Pierre Joannon pardon, sur la... l'école maternelle Gayotti et sur sa clôture.

Euh, ces travaux sont bien sûr tous à la charge du SIEL et euh... ils sont dans le cadre de travaux d'enfouissement, eux, de réseaux secs que nous poursuivons au fur et à mesure que nous faisons des travaux de voirie, voilà. On vous propose de conclure ces conventions.

M. le Maire : Très bien. Merci. Donc, bon c'est un effort, même financier, dissimuler ses réseaux, puisque ça surenchérit quand même la démarche. Mais pour le paysage, le cadre de vie, notre patrimoine, c'est une démarche qu'on essaie de faire très régulièrement pour améliorer le paysage urbain. Voilà.

Donc sur les délibérations 15 et 16 hein, c'est bien ça ?

M. RIVAT : Oui, c'est ça.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Donc maintenant, on parle de travaux d'éclairage public.

M. RIVAT : Alors...

M. le Maire : Avec le micro, Monsieur RIVAT. Voilà.

DL2023.0017. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - BOULEVARD PIERRE JOANNON

DL2023.0018. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - DISSIMULATION DNE RÉSEAUX SECS ET TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - CHEMIN DE PARADIS

DL2023.0019. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PLACE DE LA LIBERTÉ - RELAMPING « LAMPE LUNA »

DL2023.0020. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PLACE DE LA HALLE

M. RIVAT : Je vous propose de passer les rapports 17, 18, 19, 20, d'en parler, puisque c'est tous des travaux de rénovation et remise en état de l'éclairage public, et une partie d'enfouissement de réseaux. Et après, on peut éventuellement les voter différemment, je ne sais pas hein.

En tout cas, sur le rapport 17, il s-... il s'agit... ce rapport 17, c'est... alors, attendez, je suis perdu là. 17, c'est...

M. RIVAT : C'est Pierre Joannon. C'est Pierre Joannon. Donc, on dépose sur Pierre Joannon 17 luminaires pour une puissance installée de 2 550 watts et on repose 17 luminaires pour une puissance nouvelle de 1 020 watts. En fait, c'est ce qui compte dans cette affaire, sans compter l'abaissement de 50 % une partie de la nuit. Ces travaux sont d'un montant de 59 649 €, avec un reste à charge pour la commune de 55 474 €. Ce qui est important, c'est qu'on gagne 68 % en baisse. On fait une économie de 7 200 kWh annuelle à peu près et ce qui représente un... une économie en euro de 1 160 €. Mais dans les 1 160 €, on peut rajouter pratiquement un quart, parce qu'encore une fois, on n'a pas calculé l'abaissement de 50 % la nuit. Donc, c'est quelque chose d'assez intéressant et puis qui est nécessaire parce que sur le boulevard Pierre Joannon, on avait déjà changé six lampadaires qui menaçaient de tomber et il nous en reste encore une vingtaine à faire, voilà, et bien entendu des lampadaires qui sont remplacés uniquement avec des... les LED, comme on l'a dit depuis longtemps.

Ensuite, le rapport 18, c'est les travaux concernant le chemin de Paradis. Alors là... il s'agit là à la fois de rénover l'éclairage public et dissimuler les réseaux secs. C'est sur la partie qui se trouve... sur la rue de Paradis, à l'intersection de la nouvelle voie et en montant jusqu'à la cime de la propriété Périllon, c'est cette voie qu'on élargit où on est à la démolition d'un mur. Et ici, il y a... il y a un désordre assez important au niveau de l'éclairage public. Il y a un nombre de poteaux conséquents, des câbles un petit peu partout. Et donc, on remplace cinq luminaires pour une puissance de 750 watts et on les remplace par cinq autres pour 300 watts. On obtient là aussi un gain de 70 % de baisse, c'est-à-dire 2 200 kWh et on économise ainsi 350 € de consommation. On sait... il s'agit ici aussi de dissimulation de réseaux secs par l'enfouissement des câbles, un montant à la charge du SIEL que... totalement de 76 159 € et l'opération globale est évaluée à 99 506 €, sachant que la commune, elle, ne supportera que 21 713 €,

qui correspond uniquement aux cinq luminaires, dont je viens de parler. Voilà pour le... pour chemin de Paradis.

Ensuite, c'est la place de la Liberté, avec la rénovation de l'éclairage des quatre mâts aiguilles du parvis de la place Notre-Dame, hein. C'est uniquement les quatre mâts, mais c'est important. On a actuellement sur ces quatre mâts six projecteurs de 150 watts, ce qui correspond à 3 600 watts installés sur les quatre mâts, ce qui est énorme. C'est un éclairage qui est indirect, qui est orienté vers le ciel et donc qui produit une pollution... lumineuse forcément. Les projecteurs sont ici vétustes, ils prennent l'eau et ils contribuent à faire des courts-circuits dans l'armoire ; l'armoire qui pilote elle aussi, non seulement l'éclairage public, mais le réseau de vidéoprotection. Donc, quand ça disjoncte, eh bien, on n'a plus rien sur la place. Donc, les travaux consistent à installer six projecteurs de 26 watts seulement par mât, soit euh... une puissance nouvelle installée de 624 watts sur les quatre mâts. Donc, 624 watts aujourd'hui, 3 600 hier. On a un gain de 83 % d'économie, ce qui nous provoque une économie de 12 500 kWh en moins, qui correspond à un petit peu plus de 2 000 € par an sans compter l'abaissement. Cette opération est de 36 930 € pour un reste à charge de la commune de 34 344 €. Voilà une opération intéressante et en plus pour avoir un éclairement bien supérieur à ce qu'on a aujourd'hui.

Ensuite, nous avons la place de la Halle pour terminer pour cette série. La place de la Halle, il s'agit là de déposer neuf mâts et un projecteur en façade. Il y a une puissance ici de 1 100 watts. On remplace toujours par six mâts et... toujours la façade pour 535 watts, donc un peu plus de la moitié moins. Le montant de l'opération est de 38 876 € pour un reste à charge de 28 715 €. L'économie ici est de... on a un gain de 63 % là encore, avec une économie de 3 000 kWh qui correspond à peu près à 500 € par an, sachant que là encore c'est sans compter l'abaissement. Voilà.

Alors, on vous propose d'adopter tous ces travaux, sachant que lorsqu'on fait le total... bah, ça ne veut peut-être pas forcément dire quelque chose, mais c'est quand même significatif, mais si on fait le total de ces quatre séries de travaux, on fait une économie de 25 000 kWh, ce qui correspond à 4 000 € d'économiser. Avec les tarifs d'aujourd'hui, avec les tarifs de demain, ça sera bien plus important, puisqu'il faudra rajouter pratiquement la moitié. Et là encore, c'est calculé sans l'abaissement. Avec l'abaissement, on peut aisément rajouter un quart. Donc, l'investissement en vaut la chandelle, puisqu'on a... on fait des économies et on a un éclairage qui est, j'allais dire, parfait. Voilà ce que je peux vous proposer sur ces travaux.

M. le Maire : Merci pour cette présentation.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui. Nous, on va s'abstenir sur l'ensemble de ces délibérations qui concernent l'éclairage public. Comme nous l'avons déjà exprimé dans les conseils municipaux précédents, nous sommes opposés à votre politique d'éclairage public de la ville. Vous utilisez la politique d'équipement des lampadaires en LED qui diminue la consommation pour justifier l'éclairage des rues et des hameaux toute la nuit, au détriment de la faune et de la flore. C'est très bien d'installer des LED, mais il est aussi tout à fait possible de... de-d 'éteindre la lumière la nuit. L'un n'empêche pas l'autre. Donc, enfin, on ne comprend pas très bien. C'est parce que vous installez des LED que vous pouvez vous permettre de laisser la lumière allumée. Et les économies, on peut toujours en faire. Et puis euh... et puis vraiment, c'est un problème pour la faune, réellement, et la flore d'ailleurs.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas.

Donc, Monsieur RIVAT.

M. RIVAT : Il y a, Madame SIMONIN-CHAILLOT, bah oui, comme d'habitude, vous tenez les mêmes propos. Il y a la réponse politique qu'on vous a fait dans les conseils municipaux précédents., c'est des choix que nous avons faits et je ne veux pas y revenir. Par contre, lorsqu'on parle d'éclairage public, il faut un minimum s'intéresser à la technique. Et la technique me passionne. Et de ce fait, je peux vous

dire que lorsque vous installez des LED, les LED, c'est quoi ? Les LED, nous avons choisi à Saint-Chamond justement l'abaissement de l'éclairage la nuit à 50 %. Ça veut dire que lorsqu'on commande des éclairages LED, les drivers qui sont sur les éclairages LED sont programmés pour avoir un abaissement de 50 % la nuit ; 50 % ou plus ou moins, peu importe. Ce qui veut dire que si demain on décidait bêtement de les éteindre à 1h du matin, eh bien, nous serions obligés de tous les reprogrammer lorsqu'on changera d'avis. Mais on ne pourra pas changer pas d'avis, parce que les gens nous demanderont. Et si on les reprogramme, c'est un coût d'une heure, entre... à environ une heure d'intervention par mât avec une nacelle et du personnel, ça va être du 150 € de l'heure. Si on en a 1 000 à faire, je vous laisse faire le... le calcul. Donc, bénéfices = pertes et puis de loin. Voilà. Ça, c'est pour les LED.

Maintenant pour les autres lampes qui ne sont pas des LED, qui sont des lampes à décharge, des sodiums, etc., des 450, on en a encore. On a encore des 250 et puis on a des 100 et des... et des 150. Si on les éteint, qu'est-ce qui va se passer ? On va avoir... une partie de la nuit, on va, on va, on va diminuer la consommation par deux. Ça veut dire que si on a une moyenne avec des... des ampoules de 250 watts, divisé par deux, ça va faire 125, dès l'instant où on les aura remplacés par des LED qui font, elles, 60 watts. Avec l'abaissement de 50 %, on tombe à une consommation de 30. On sait bien que le calcul, il est vite fait. D'un côté, vous continuez à payer une consommation avec 125 watts et vous avez plus de lumière et de l'autre côté, vous avez toujours de la lumière avec un abaissement et une consommation de 30 watts. Donc voilà, là, le calcul, il est fait. Il y a des gens qui ont déjà fait le calcul. La commune de Rouan l'a fait. Euh, Firminy l'a fait bien avant nous et ils sont revenus tous à ce que nous faisons aujourd'hui. Voilà.

Et je vous passe, parce que je peux en parler longtemps, hein. Je vous passe aussi euh... de la façon dont on peut éteindre lorsque... En fait sur la ville, on a 250 armoires électriques. Ces armoires électriques, et on a 8 000 points lumineux. En moyenne, 8 000 divisé par 25, ça fait à peu près 32, quelque chose comme ça. Mais une armoire électrique, elle peut euh... manœuvrer, pas seulement 32 points lumineux, elle peut en manœuvrer 40 ici et puis 20 de l'autre côté. Sauf que si on choisit d'éteindre par exemple la route de la Chabure, je prends ça au hasard, eh ben l'armoire qui commande la route de la Chabure, elle va peut-être commander à partir du cimetière d'Izieux jusqu'à La Brocharie. Seulement, vous ne voulez pas éteindre la Brocharie. Eh ben, qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut racheter une armoire électrique. Une armoire électrique, ça coûte 1 500 €. Avec les travaux d'installation et de raccordement, on double. Ça vaut 3 000 € pour une économie de quoi ? Parce que les 3 000 €, on l'a vu, on vient de le voir. Pour économiser 3 000 € de consommation, il faut en faire des... de l'éclairage, beaucoup. Donc ça aussi, il faut le comprendre et il faut l'étudier. Donc là aussi, le bénéfice, il n'est pas garanti. Voilà.

Donc, je vous apporte des réponses techniques, parce que lorsqu'on fait de l'éclairage public, il faut avoir des connaissances techniques au minimum, peut-être hors les connaissances politiques.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Eh ben, je vous remercie de toutes ses explications. C'est parfois compliqué, mais on essaie de suivre. Euh, mais c'est bien pour ça qu'on s'abstient hein sur euh... sur tous ces travaux que vous faites. C'est qu'en fait, vous ne prévoyez pas, vous ne prévoyez pas la suite. Et la suite, c'est qu'il va falloir éteindre la nuit. Et-et si vous le prévoyiez, vous n'auriez pas à changer ni les armoires... les armoires électriques, ni les... les trucs qui commandent les LED. Parce que c'est maintenant, c'est quand vous faites les travaux qu'il faut le prévoir. Parce que ça va devenir la réalité pour tout le monde. La plupart des villes autour de nous éteignent la nuit.

Vous vous rendez compte que Saint-Étienne commence à éteindre, que Feurs, que Roanne, tout le monde le fait. Bah, il y a... Saint-Chamond, il va falloir le faire aussi, parce que c'est l'avenir, c'est comme ça. Et-et euh... on peut avoir des connaissances techniques et considérer que ce n'est pas une vraie économie. Euh, bah, allez demander à la faune et à la flore si ce n'est pas une économie. C'est très important. C'est très important ces lumières la nuit. C'est-c'est vraiment des dégâts considérables sur la faune, sur les insectes, sur les oiseaux migrateurs. Donc ça aussi, ça aussi il faut en tenir compte.

M. le Maire : Très bien.

Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Alors, nous, on n'avait pas prévu de s'abstenir pour cette délibération-là. Mais du coup le débat tel qu'il... tel qu'il prend forme euh... moi me-me-me... me pousse à dire que « Oui, il faut peut-être quand même... » Euh, j'avais bien entendu que vous ne vouliez pas éteindre la ville. Euh, moi je suis persuadée... alors, pour la flore et la faune d'une part et pour tout-tous... le respect natu... de la nature, mais aussi pour l'espé... le respect des humains et pour l'organisation de la-de la ville et du vivre ensemble. Et euh... je suis persuadée, mais il y a des choses alors qui ne sont pas techniques de l'ordre d'un... d'une armoire électrique ou je ne sais pas quoi, mais qui sont techniques dans un... dans-dans comment fonctionne, comment fonctionne l'humain, comment fonctionne le-la vie ensemble. Et il y a des-il y a des-des-des... des bénéfices d'apaisement de vivre autrement, d'avoir tout un tas de trucs qui sont... qui sont bénéfiques et qui vaudraient la peine quand même d'être discuté et d'être partagé. Donc, c'est un peu dommage de se dire euh : « On additionne, on soustrait ».

C'est très bien. Nous, on avait prévu de voter quand même pour en se disant : « Même si on est contre l'éclairage toute la nuit, on... je me dis que quand c'est allumé, il vaut mieux que ça dépense moins que quand... que-que-qu'autrement ». Donc, c'était pour ça qu'on votait la délibération. Mais là le débat, il s'élargit un peu et c'est vrai que là moi je... on s'abstiendra dans ce cas-là. Enfin, c'est vraiment le-le-le truc de fond. Et si... et peut-être que l'intérêt c'est de le faire tout de suite effectivement. Mais si on ne le fait pas tout de suite, on le fera plus tard, mais on aura perdu un peu de sous, mais bon.

M. le Maire : Bien.

Monsieur RIVAT peut-être pour conclure.

M. RIVAT : Oui. Oui. Oui, deux... deux choses. Euh, on a choisi de transformer, de-de-de rénover notre réseau d'éclairage public en installant des LED. Si on l'a choisi, c'est dans un souci d'économie tout en gardant la luminosité dans nos villes. Bon, vous parlez de pollution. Quand on abaisse de 50 % la luminosité, on diminue l'intensité de la lumière. Sachant qu'en pleine intensité, ça se mesure en degré Kelvin, c'est 2 500 degrés Kelvin lorsqu'on est en pleine lumière. Et quand on diminue, eh bien, on diminue d'autant. Ça veut dire qu'il n'y a pas d'agressivité, beaucoup moins. Je ne dis pas qu'il y en a pas, mais il y en a beaucoup moins, puisqu'on va passer à 1 200 degrés Kelvin sur la luminosité. Ça, c'est une première chose.

Lorsqu'on aura... rénové l'ensemble de notre parc, eh bien, là, on aura des économies conséquentes puisqu'on va arriver à des conventions avec des consommations relativement basses. Euh, pour ce qui est de la politique que nous menons, eh bien, moi je veux vous citer simplement que l'entreprise qui travaille pour notre compte euh... intervient pas loin de 10 fois par semaine sur les appels de la population qui constate qu'ici et là, il y a une ampoule qui... qui marche plus. Et puis, je peux vous dire qu'ils ont intérêt à... à réagir vite, parce que ça râle beaucoup.

Et puis, il y a même une dame récemment qui nous appelés parce qu'elle a trouvé que le matin à 8h, eh bien euh... ses enfants, lorsqu'ils partent à l'école, eh ben, on éteignait trop tôt. Vous voyez ? À 8h. Donc, c'est pour vous dire que la population n'est pas, à mon avis, disposée à ce que nous éteignons complètement. Ce qui s'est passé à Firminy d'ailleurs, voilà. Et donc notre politique d'abaissement, la nuit, je pense que c'est la bonne solution. C'est la bonne solution, tant sur le plan financier que sur le plan sécuritaire. Voilà, c'est tout ce que je peux dire, moi.

M. le Maire : Très bien.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Simplement pour... pour terminer. Euh, c'est normal que les gens appellent pour dire que les ampoules ne fonctionnent plus. Parce que ça, c'est un problème quand les ampoules ne fonctionnent plus du tout. Il faut qu'il y a un éclairage qui soit dans les heures où tout le

monde est sur les routes, dans... sur les trottoirs. Et là, c'est effectivement très dangereux s'il n'y a pas de lumière du tout. Donc en fait, nous ce qu'on vous demande, c'est d'éteindre la nuit, de minuit à 5h du matin. Et dans ces cas-là, je ne pense pas que vous ayez beaucoup d'appels quand c'est éteint de minuit à 5h du matin pour des gens qui viennent vous dire : « Attention, c'est très dangereux d'éteindre entre minuit et 5h du matin ».

M. le Maire : Bien. C'est vrai qu'on a déjà eu le débat, donc, il y a deux... un positionnement différent.

Alors, sur les délibérations de 17 à 20, sauf à ce que vous vouliez qu'on en distingue une, mais les délibérations qui ont été présentées, ce sont les... les numéros du... la 17^{ème} délibération jusqu'à la 20^{ème} inclus. Voilà, est-ce que... on les fait en groupe ?

Mme ? : Tout bon, ouais, ouais.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des oppositions donc ? Des abstentions ? Six abstentions ? Très bien.

Mme SUPRLY : Cinq.

M. le Maire : Cinq ? Madame SURPLY.

Mme SUPRLY : Non.

M. le Maire : Très bien.

Mme SUPRLY : Regardez.

M. le Maire : Donc, merci.

Résultat du vote: Adopté à l'unanimité (34 pour; 5 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Donc, Jean-Paul RIVAT pour terminer sur les travaux d'éclairage public.

DL2023.0021. SIEL - TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIELTE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 1^{ER} TRIMESTRE 2023

DL2023.0022. SIEL - TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIELTE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 2^{EME} TRIMESTRE 2023

DL2023.0023. SIEL - TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIELTE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 3^{EME} TRIMESTRE 2023

M. RIVAT : Voilà. les trois derniers rapports, 21, 22, 23, ils traitent des propositions-habituelles qu'on vous fait pour le SIEL là, concernant les petits travaux à exécuter régulièrement. C'est des travaux d'entretien de réseaux, souvent. Enfin, je... toujours imprévu. C'est un principe d'une commande ouverte là pour des choses qu'on ne peut pas anticiper. Et donc, on vous propose d'adopter ces rapports pour des montants de 26... 27 000 € par trimestre, avec un reste à charge à 25 110 pour la commune. Voilà, c'est fini les trois. Les trois. C'est par trimestre.

M. le Maire : Très bien. Les trois, ils sont de même nature, voilà.

M. RIVAT : Par trimestre.

M. le Maire : 21, 22, 23 délibérations est-ce qu'il y a des oppositions ? Non ? C'est bon, vous vous y retrouvez, Monsieur MINNAERT, je ne veux pas aller trop vite ? Donc la 21, la 22, la 23, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Hors micro.

M. le Maire : Ah, pardon, deux abstentions sur les trois délibérations. Voilà.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

M. le Maire : Alors, on termine avec les délibérations concernant les ressources humaines. Je laisse la parole à Béatrice COFFY.

RESSOURCES HUMAINES

DL2023.0024. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme COFFY : Merci, Monsieur le Maire.

Donc, avant d'entamer ma série de délibérations, je voulais répondre à Madame SURPLY, parce que je crois qu'il est important que l'assemblée et les citoyens aient les bonnes informations. Euh, donc à la communication, ça n'est pas le directeur de la communication qui est parti, c'est simplement la fin d'un contrat d'un contractuel. Voilà. Donc, il faut savoir les bonnes informations et pas raconter n'importe quoi. Quant au poste, je viens d'aller voir sur internet, parce que j'ai voulu chercher quand même si je m'étais trompée ou si j'avais oublié si nos services avaient oublié d'enlever l'annonce du poste de directeur, il n'y en a pas en cours, loin de là, et nous finalisons bientôt le recrutement de quelqu'un pour le... pour le poste de directeur ou de directrice de la communication. Voilà. Donc, je crois que c'était important de rappeler tous ces... tous ces points.

Donc, on attaque la délibération sur la modification du tableau des effectifs. Donc, la présente délibération porte sur l'ajustement des différents mouvements au sein du personnel, avec les postes à supprimer et les pop-... postes, pardon, à créer. Donc, il vous est demandé d'accepter ce tableau ainsi présenté et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a des... c'est sûr cette délibération ?

Mme SURPLY : *hors micro.*

M. le Maire : Oui, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : C'est-c'est juste... non, mais je... c'est, il n'y avait pas de mauvaises pensées hein. C'est qu'en fait dans la... dans la signature de Monsieur GUILLAUME, il est marqué euh... direction de la communication. Donc, c'est pour ça. Et du coup, le directeur de la communication, c'est qui ?

M. le Maire : Alors, c'est...

Mme SURPLY : Je n'ai pas compris, il n'y a pas de...

Mme COFFY : Alors, je vous ai dit qu'on était en finalisation du recrutement. Donc, je ne vais pas et puis de toute façon, je ne donnerai pas forcément le nom... Voilà, quand on la présen-... quand on présentera la personne, quand ça sera finalisé. Mais non, ce que je voulais dire surtout, c'est que... voilà. Après, les propos, on peut mal les comprendre. Vous dites euh... vous avez dit qu'il n'y avait pas de directeur de communication, qu'il y avait une annonce, donc je préférais ra-...

Hors micro.

Mme COFFY : Comment ?

Hors micro.

Mme COFFY : Bon, enfin bref. Je ne veux pas... Voilà, il n'y a pas de...

M. le Maire : C'est... non.

Mme COFFY : Voilà, c'est juste pour rappeler les choses.

M. le Maire : Alors, c'était pour revenir sur vos propos de départ.

Mme SURPLY : Oui, oui, mais non.

M. le Maire : Vous parliez d'un turnover là dans le service communication, c'est deux choses différentes.

Mme COFFY : Non.

M. le Maire : Il y a une personne qui vient...

Mme COFFY : Non.

M. le Maire : Il y a une personne qui vient de terminer son contrat, qui n'a pas été renouvelé et en parallèle, il y a également le recrutement d'un directeur de communication, il n'y en avait pas eu depuis 2014 hein. Donc, on avait toujours la même personne et là maintenant euh... il y a le recrutement d'un directeur de la communication qui... qui va arriver dans... dans les... dans les prochains mois. Voilà, c'est deux choses différentes. Donc, il n'y a pas spécialement de mouvement dans ce service.

Je laisse donc poursuivre, madame...

Mme COFFY : Alors, on a fait voter ?

M. le Maire : Ah, oui, oui, il fallait voter.

Mme COFFY : Je ne sais pas si on a voté.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Tableau des effectifs au 1^{er} janvier.

DL2023.0025. TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023

Mme COFFY : Alors, ça c'est... autant l'autre le... l'autre tableau, vous avez l'habitude puisqu'on le fait chaque mois. Ça, c'est un tableau que... que l'on doit présenter chaque année. Vous savez que les emplois dans chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant, donc par la collectivité. Il leur appartient donc de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non-comp-... et non-complet. Ainsi, les délibérations qu'on vous présente déjà sur le tableau des effectifs régulièrement vous permet de connaître un peu les emplois. Mais afin d'en assurer un suivi précis, il convient d'établir un état récapitulatif des postes budgétés et des postes pourvus au 1^{er} janvier 2023.

Donc, il est proposé au conseil municipal d'établir le tableau des postes et d'imputer la dépense au chapitre 12. Et vous avez en annexe les postes budgétés et les postes...

M. le Maire : Merci. Des oppositions ? Non ? Des abstentions ? Six abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Dossier 26 sur la création d'emplois non permanents.

DL2023.0026. CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ EN VERTU DE L'ARTICLE L. 332-23 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme COFFY : Pour l'accroissement temporaire et les activités... saisonnières d'activité. Donc, il est nécessaire pour les besoins du service de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité. Donc, vous avez le tableau et le nombre d'emplois à temps complet qui correspond dans chaque tableau et ce que l'on a par année. Donc cette délibération aussi, il faudra, je pense, la repasser chaque année.

Euh, en dessous, vous avez un deuxième tableau, c'est pour l'accroissement saisonnier d'activité au mois de juillet, au mois d'août pour les emplois jeunes, on va dire, de la collectivité. Et idem, vous avez le nombre d'emplois par catégorie.

Il vous est demandé :

- d'autoriser... donc de recruter ces agents contractuels ;
- de signer les contrats et
- de l'inscrire au budget.

M. le Maire : Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions ? C'est bien ça ? Oui. Merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Dossier 27.

DL2023.0027. RECRUTEMENT D'UN(E) TECHNICIEN(NE) BÂTIMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE

Mme COFFY : Alors, c'est le recrutement d'un technicien bâtiment par voie contractuelle. Le service de gestion des bâtiments assure le suivi des travaux d'entretien, de maintenance et la gestion des chantiers de rénovation sur l'ensemble de nos bâtiments. Il faut savoir qu'il y a 180 bâtiments. Il gère également tout ce qui est relatif aux fluides. Afin d'assurer le suivi des bâtiments, de maintenir la qualité du service et de ne pas augmenter les délais d'intervention déjà conséquents, il est nécessaire d'avoir une équipe complète de techniciens.

Un appel à candidatures a été effectué pour un poste de technicien territorial. Compte tenu de la nature des fonctions et de l'expertise demandée, notamment au niveau de connaissances architecturales, il est proposé d'autoriser un recrutement par voie contractuelle si aucun candidat titulaire ne présente les

compétences attendues. Dans ce cas, le contrat sera conclu à compter du 1^{er} avril 2000... 2023 pour une durée de trois ans et renouvelable jusqu'à six ans par tacite reconduction.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence de la grille indiciaire de grade de technicien dans la limite du cinquième échelon ainsi que le régime indem-... complété, pardon, du régime indemnitaire.

Donc, il vous est demandé :

- d'autoriser le recrutement ;
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer le contrat et
- d'imputer la dépense.

M. le Maire : Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Euh, c'est juste pour préciser qu'on s'abstenait sur le dossier précédent et sur celui-ci.

M. le Maire : Alors, justement, je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions donc ? Six abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Le dossier 28. Avec le micro, Madame COFFY, s'il vous plaît.

DL2023.0028. RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE(NE) UNITÉ LOGISTIQUE

Mme COFFY : Ah. Le recrutement d'un responsable unité logistique.

La direction de la vie associative accompagne 400 associations de la commune, assure la gestion des locaux, des salles municipales – 23 salles –, des subventions, comme vous l'avez vu tout à l'heure ; l'organisation des commémorations, des jumelages, l'entretien des salles et des bâtiments municipaux, de la régie des salles de spectacle, des événements et de la logistique de la commune. La direction de la vie associative est donc en relation permanente avec les autres services et les directions de la Ville, les associations, les différents partenaires, ainsi que les citoyens.

À la suite d'un départ à la retraite du responsable de l'unité logistique, il convient de le remplacer afin de stabiliser l'équipe logistique et lui permettre de continuer à mener à bien ses missions.

Un appel à candidatures a été effectué pour un poste de technicien territorial. Compte tenu de la nature des fonctions et de l'expertise demandée, il est proposé d'autoriser le recrutement par voie contractuelle si aucun candidat titulaire ne présente les compétences attendues. Dans ce cas, le contrat pourra être conclu à compter du 23 mars 2023 pour une durée déterminée de trois ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée de six ans. Le niveau de rémunération du poste est fixé par référence de grille indiciaire du grade de technicien territorial, dans la limite du dixième échelon complété par le régime indemnitaire.

Donc, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser ce recrutement ;
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer le contrat et
- d'imputer la dépense au chapitre 12.

M. le Maire : Des questions ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? Six abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Bah, on va poursuivre.

DL2023.0029. MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES COMMUNAUX À DES AGENTS DE LA COMMUNE - MODALITÉ

Mme COFFY : Donc le 29, c'est la mise à disposition de véhicules communaux à des agents de la commune. Le Code général de la fonction publique prévoit que les agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants peut bénéficier d'un véhicule de fonction.

Au sein de la collectivité, compte tenu de son statut et des contraintes de ce poste, le directeur général des services bénéficie d'un véhicule de fonction qui fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature. De plus, la commune a un parc de voitures qu'elle met à disposition de certains agents avec un remisage qui fait l'objet d'une déclaration d'avantages en nature. Donc en dessous, vous avez toutes les... toutes les directions et les... bon, ce qui va avec.

Donc, il est proposé au conseil municipal d'approuver ces moda-... ces modalités, pardon, de mise à disposition de véhicules communaux à des agents de la commune.

M. le Maire : Très bien. Mais... Vous appuyez, Madame MASSARDIER ? Oui, pardon. Mais je vous en prie.

Mme MASSARDIER : Je voulais juste demander si on ne pouvait pas envisager plus judicieusement une indemnité financière aux agents, si c'est... s'ils ont besoin de ces trajets. Et ils pourraient quand même choisir d'utiliser les transports en commun ou le covoiturage plutôt que d'emmener une voiture et de la ramener.

M. le Maire : *hors micro*. Excusez-moi, Madame MASSARDIER, je voyais Monsieur MONTES un peu distrait là, je voulais qu'il vous entende.

Mme MASSARDIER : Oui, justement.

M. le Maire : Bon, Madame COFFY.

Rire.

Mme COFFY : Alors, si je peux vous répondre, madame, si je peux vous répondre. Alors, il y a certaines fonctions où ce que vous dites, ça n'est pas possible, voilà. Parce que je vais vous prendre en exemple, par exemple sur les écoles où il y a une responsable des ATSEM qui est appelée dans une école. Deux minutes après, elle est appelée dans une autre. Si elle n'a pas son véhicule pour aller tout de suite de l'une à l'autre, le bus y... y passe peut-être pas toutes les... voilà.

Par contre, il y a d'autres agents qui n'ont pas de voiture de fonction et qui a, comme vous le dites, des indemnités à l'année par rapport à leurs déplacements avec leur véhicule de service. Mais ceux à qui on a remis les vé-... les véhicules avec remisage chez eux, c'est qu'ils courent un petit peu de partout dans la ville ou à d'autres postes et qu'ils ont besoin de ce véhicule.

Hors micro.

Mme MASSARDIER : Parce que moi-moi, je re-... je réagissais par rapport au remisage, donc c'était voilà, trajet, mairie...

M. le Maire : C'est ça.

Mme MASSARDIER : Mairie ch-... mairie-domicile. Donc en fait, ils sont... peu importe la fonction, sauf s'ils sont obligés de se déplacer quand ils sont chez eux, mais...

M. le Maire : C'est ça, c'est ça.

Mme COFFY : Euh, ils vont sur un bâtiment alors qu'ils partent de chez eux le matin, ils ne viennent pas forcément à la mairie d'abord, ils vont directement à un endroit avec cette voiture. Par contre, c'est un usage... ils ont le droit de la ramener chez eux, ils paient un avantage en nature là-dessus, mais ils ne peuvent pas l'utiliser à des fins personnelles.

Mme MASSARDIER : *hors micro.*

Mme COFFY : Ouais. Voilà. Si je vous ai répondu, voilà.

M. le Maire : Voilà. Pour un certain nombre d'agents, il y a des véhicules de service, hein, sans remisage.

Mme COFFY : Oui.

M. le Maire : Là, on parle de véhicule avec remisage. Le cas exceptionnel du directeur général des services qui a, lui, une voiture de fonction, puisque ça fait partie et c'est lié à la fonction, voilà. Euh... alors, pour répondre à votre question : « Qu'il fasse du covoiturage ou des transports en commun », comme vous, je regrette qu'un certain nombre d'entre eux n'habitent pas à la commune ou pas encore. Mais en tout cas, ils ont besoin de leur voiture pour un certain nombre d'entre eux, puisqu'ils ont une vie familiale dans des... voilà, sur des secteurs où... Vous voyez, avec des horaires comme ce soir, c'est un peu compliqué aussi. Voilà. Hein ? Voilà.

Allez. Donc voilà, c'est... c'est l'objet de la délibération. Donc, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Six abstentions ? Très bien.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : On a un dernier dossier sur les ressources humaines.

DL2023.0030. PLAFOND DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX EMPLOIS DE CABINET

Mme COFFY : Oui, le plafond des crédits affectés aux emplois de cabinet. D'ailleurs, Madame SURPLY, ça vous permettra de répondre aussi à une question que vous vous étiez posée.

L'effectif maximum donc des collaborateurs de cabinet du maire est fixé par rapport à la population de la commune. Au regard de la strate de la ville de Saint-Chamond, le nombre de collaborateurs s'élève donc à deux postes, puisque nous sommes dans la tranche de 20 000 à 40 000 habitants. La rémunération individuelle de chaque collaborateur de cabinet est fixée par l'autorité territoriale. Le traitement indiciaire et les primes ne peuvent excéder 90 % du salaire le plus élevé. Donc, il prévoit que l'organe délibérant a compétence à voter les montants de crédits budgétaires affectés à ces emplois, à ces emplois. Il convient donc d'affecter les budgets. Il est proposé au conseil municipal d'inscrire les crédits et d'imputer la dépense.

M. le Maire : Très bien. C'est simplement une adaptation à la revalorisation du traitement indiciaire et vous avez vu, puisque les emplois de cabinet, traitement indiciaire ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de la direction plus élevée qui a donc évolué avec l'évolution du point d'indice. Voilà, donc c'est une adaptation technique.

Est-ce qu'il y a des oppositions sur ce sujet ? Des abstentions ? Six abstentions, je vous remercie. Merci à tous.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-3 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLES L 2122-22-4EME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. le Maire : Vous avez dans le dossier 31 le compte rendu des décisions prises par le maire et le relevé des marchés. Est-ce qu'il y a des questions concernant ces marchés où on retrouve donc Saint-Chamond Basket Vallée du Gier hein, qui a été évoqué tout à l'heure au moment des subventions. Donc, on retrouve le marché de prestations de services et de fournitures à ce... à ce propos.

Pas de questions ? Pas de remarques particulières ? Donc, on en a terminé de l'ordre du jour proprement dit.

Résultat du vote : Le conseil municipal prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Il restait deux questions diverses, deux questions orales issues du dernier conseil municipal du 12 décembre. Donc une première question orale déposée par le groupe Saint-Chamond d'abord, Isabelle SURPLY, Nathalie ROBERT, sur la-la hausse du coût de l'énergie. Oui, oui, je vous en prie. Si vous voulez expliciter les choses.

Mme SURPLY : En fait, je vais retirer ce document parce que j'ai eu une grosse partie des réponses de fait sur les deux derniers conseils. Je redéposerais une des dernières, si jamais le dénouement du vœu ne-ne va pas comme nous... nous l'envisagions. Mais en l'état, je retire la totalité de mes questions orales.

M. le Maire : D'accord.

Mme SURPLY : Ah, ils sont contents.

M. le Maire : Parce que Monsieur CHANGEAT était à même de vous répondre, mais...

M. CHANGEAT : Bah oui.

Intervention hors micro.

M. le Maire : Voilà, mais vous pourrez prolonger la discussion. Tant qu'à faire, euh... il y avait également les questions du groupe l'écologie pour Saint-Chamond les Verts.

M. MINNAERT : *hors micro.*

M. le Maire : Non, mais il y avait vos questions.

M. MINNAERT : Non.

M. le Maire : Vos questions de la fois précédente, ouais. D'accord. Donc, je vous laisse la parole, peut-être pour...

M. MINNAERT : je la recherche.

M. le Maire : Et vous les retrouvez rapidement ou... ? Je vous laisse en parler alors. C'est un recto verso. Si vous pouvez peut-être... Enfin, je vous laisse en parler et puis on tentera de vous répondre.

M. MINNAERT : Donc, lors du conseil municipal du 7 novembre 2022, nous vous avons interpellé à propos de la décharge privée rue des Carrières. Votre inaction devant cette destruction massive de la biodiversité a mis au grand jour les méthodes de non-protection de l'environnement et du patrimoine de votre majorité.

Nous avons été scandalisés de la réponse d'un conseiller qui, lors de ce conseil municipal du 7 novembre 2022, a cherché davantage à dédouaner le propriétaire qu'il connaît, semble-t-il, bien plutôt qu'agir en élu responsable au service de l'intérêt général de la commune. Il l'a encouragé publiquement à faire sa propre police, déclarant : « Si quelqu'un s'introduit sur leur domaine sans autorisation, il prend un coup de pelleuse, moi, je ferais pareil ». Heureusement que les propriétaires voisins et victimes de cette décharge privée n'ont pas utilisé la violence qu'un conseiller de votre majorité approuve. L'intervention de votre conseiller étant préparé, nous ne pouvons pas lui accorder le bénéfice des propos qui dépassent sa pensée. Votre majorité encourage-t-elle à user de cette méthode qui consiste à faire sa police soi-même, y compris en utilisant la violence ?

Ce même conseiller a indiqué être passé sur le terrain la veille du conseil municipal du 7 novembre 2022. Il a déclaré, « Il ne s'agit en rien d'une décharge, mais de remblais » reprenant les dires du propriétaire, affirmant lui que ce terrain était avant tout qu'il ne... avant-avant qu'il ne l'acquière une décharge à ciel ouvert de carcasses de voitures, pneus, etc. Ils mettent en doute la parole des riverains expliquant la perte de la diversité animale et la destruction d'arbres, comme on l'a lu dans le journal Le Progrès. Nous avons également des photos et films prouvant le témoignage des riverains.

Si suite à l'intervention des écologistes et à l'article du Progrès, la rotation des camions s'était arrêtée, le déversement des déchets a repris depuis début décembre 2022. Il s'est arrêté depuis. Nous sommes allés une nouvelle fois renseigner ces agissements, nous avons des photos et films des camions déchargeant des bennes remplies de terre et de pneus par les garçons charmants un peu turbulents et néanmoins amis du conseiller délégué à la valorisation d'un patrimoine naturel dans lequel ils enfouissent maintenant des pneus. Comment êtes-vous intervenus depuis le dernier conseil municipal pour mettre fin à cette décharge ?

Nous avons... excusez-moi. Nous avons pu constater ces décharges de pneus, qu'avez-vous mis en place pour vérifier que le soi-disant remblai de ce terrain ne soit pas purement et simplement l'entassement de gravats, déblais non triés ? Qu'allez-vous entreprendre pour faire déblayer ce terrain des produits déchargés illégalement ? Le propriétaire du terrain peut-il continuer, se sachant soutenu par un conseiller de votre majorité ? Quelle est la politique de la Ville concernant la surveillance des camions

qui se permettent de décharger sur des terrains, même privés ? Suffit-il d'une demande d'autorisation préalable ? Y a-t-il d'autres décharges de ce type sur notre commune ? Si oui, où et comment sont-elles surveillées ? Dans l'attente de votre réponse lors de ce conseil municipal, nous faisons connaître publiquement ces diverses questions.

M. le Maire : Très bien. Donc, Jean-Luc DEGRAIX va vous répondre, parce que je pense que c'est important de surtout répondre sur le fond de l'affaire.

M. DEGRAIX : Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Euh, alors, d'abord quelques... un petit point de contexte. Euh, alors, à bientôt mi-mandat, Monsieur MINNAERT, on commence à... à vous connaître. Euh, vous arrivez dans un quartier, vous sonnez un petit peu à toutes les portes. Et lorsque vous avez réussi ou lorsque vous tentez de faire le buzz, euh... après, bah vous passez sur un autre quartier. On l'a vu par exemple sur le secteur Paradis. Bon, là aujourd'hui, c'est la rue des Carrières. Je pense qu'effectivement, il y a un vrai sujet de questionnement par rapport à ce site, sachant que vous interpellez aussi la commune sur des compétences qui dépassent largement, les missions de la commune. Il s'agit en aucun cas dans ce dossier de valider quoi que ce soit ou de consentir à un certain nombre de propos, vous comprenez bien que je ne pourrai pas apporter les éléments de réponse sur une grande partie de votre questionnement.

Cela dit, sachez que le service urbanisme, et là je parle vraiment sur la partie urbanisme de ce dossier, nous sommes extrêmement vigilants à ce qui se passe sur ce secteur. Nous avons régulièrement des visites sur place. Nous avons pu constater par exemple qu'il y a eu récemment des coupes d'arbres que vous n'évoquez pas dans votre question qui se sont déroulées. Et là-dessus, nous avons écrit effectivement aux propriétaires comme la procédure le demande. Et aujourd'hui, il y a effectivement une prise de rendez-vous avec le propriétaire pour ces coupes d'arbres. Je rappelle que nous sommes aussi dans ce qu'on appelle un espace boisé classé. Voilà.

Pour les autres éléments, cela relève aussi de compétences de police, mais aujourd'hui, voilà en tout cas, un site qui est sous surveillance d'un point de vue urbanisme et évidemment, un propriétaire que nous allons rencontrer.

M. le Maire : Très bien. Alors, je vous rappelle le règlement, c'est une question, une réponse. Ce n'est pas un débat. Donc, je suis désolé.

Intervention hors micro.

M. le Maire : Donc, évidemment... bah si, Monsieur DEGRAIX a répondu aux questions. Sinon, on ne va jamais s'en sortir quoi. Alors, évidemment, c'est un dossier dont on reparlera sans doute, parce que... évidemment, on exerce le maximum du poids police, enfin du maire. Jean-Luc DEGRAIX l'a dit, ça dépasse d'ailleurs le champ des missions de la municipalité. En aucun cas, on a voulu aussi et je voulais revenir sur ce point quand même, vous avez interpellé un collègue et on n'est pas là pour débattre, mais en aucun cas on cautionne une quelconque violence. Ça, je voudrais le dire. Et le collègue qui est intervenu à l'époque, c'était plutôt dans une démarche d'intercéder et d'essayer d'améliorer la situation, voilà. Donc, il ne faudrait pas faire dire ce qui n'est pas vrai. Voilà.

Donc, cette démarche, elle est en cours. On va même jusqu'à rencontrer le propriétaire pour lui rappeler un certain nombre d'obligations. Et effectivement cette... ces démarches sont sous surveillance, d'autant plus avec les derniers agissements. D'ailleurs, Pierre DÉCLINÉ était également sur le secteur, hein, sur les aspects des pneus. Puisqu'on a aussi retrouvé des pneus le long de certains chemins et évidemment, on cherche à identifier et à verbaliser le cas échéant les personnes – si c'est la même personne, bah ce sera le cas – qui se comportent de cette façon. Parce que c'est intolérable, voilà.

Mais essayons d'être tout à fait objectif dans cette affaire par rapport aux faits, par rapport nos pouvoirs de police et par rapport à d'autres actions qui pourraient venir de tiers également qui pourraient s'adresser aux services de police. Voilà.

Intervention hors micro.

M. le Maire : Bah, on n'en a pas identifié en tout cas, hein. Voilà. Puisque Pierre DÉCLINE est tous les jours sur le terrain. Et je peux vous dire que lorsqu'il y a des dépôts sauvages, etc., on intervient immédiatement, mais il n'y a pas spécialement de décharge de ce type-là ailleurs dans Saint-Chamond.

Par contre de manière récurrente, c'est vrai que malheureusement, moi, j'en appelle au civisme des habitants. De manière récurrente, il y a des personnes, même en bas des immeubles, qui déposent des matelas, qui déposent des meubles. Et c'est vrai que ça, c'est totalement intolérable. Donc, Pierre DÉCLINE est vigilant et on intervient, mais malheureusement, ce n'est pas permis normalement. Voilà pour la réponse.

Il y avait donc de nouvelles réponses... de nouvelles questions, pardon. On va tenter d'y apporter des réponses. Euh, une question orale, même s'il est un peu tard hein. Mais bon, on va essayer de ne pas... pas trop accumuler les questions sans réponses. De la part de Madame MASSARDIER, il y avait une question orale également qui a été déposée concernant les vœux du conseil municipal. Alors, c'est Monsieur PIPIER qui pose la question ?

M. PIPIER : Alors les débuts d'année sont l'occasion pour de nombreux collectifs d'organiser une cérémonie des vœux. Dans le champ de la politique, cette pratique traditionnelle revêt parfois des aspects caricaturaux, d'autosatisfaction et de communication plus ou moins adaptée. Cette année, les vœux du conseil municipal ont été plutôt luxueux. En tant qu'élus municipaux d'opposition, nous n'avons certes pas été concertés sur l'organisation de cette soirée et mieux, nous avons reçu, pour certains, l'invitation après la date limite de réponse mentionnée sur le carton... sur le carton d'invitation.

L'Arena, les huîtres, le champagne et l'aménagement de la salle de basket, etc., rien ne manquait. Et pourtant des couacs dans la communication, dans les invitations ou... ont privé plusieurs associations de ce moment de partage important dans la vie d'une commune. Cette soirée a laissé également une certaine amertume chez de nombreux adhérents ou dirigeants d'association. L'abondance des buffets confrontés peut-être aux manques de participation a visiblement entraîné un gâchis alimentaire et du coup écologique qui, au regard de la situation que nous traversons, paraît provocateur.

Donc, notre question, pourrions-nous connaître la somme dépensée pour l'organisation d'une telle soirée ? Nous souhaiterions avoir l'ensemble des lignes du budget correspondant, buffet, boisson, communication, aménagement de la salle, personnel de service, etc. Nous souhaiterions également connaître les mêmes données pour la soirée des vœux au personnel qui ont eu lieu la veille. Merci.

M. le Maire : Tenter de répondre le plus précisément possible. Vous en avez fait votre question, votre tribune politique d'ailleurs dans le magazine de la ville. Donc évidemment, je vais essayer de répondre de manière la plus transparente et précise possible.

J'ai tout de même ressenti dans la tribune politique et votre question un petit relent quand même de... peut-être populisme, je vais le dire comme ça quand même. Parce que Madame MASSARDIER et Monsieur PIPIER, je voulais vous dire, il n'y a pas eu de champagne. Il n'y a pas eu de champagne, il y a eu du crémant à 5 € la bouteille. Donc, moi j'aurais aimé quand on dit : « Les huîtres, le champagne, les élus luxueux ». Là, on imagine la scène, vous voyez là. Les élus qui se font plaisir, qui se tapent le ventre. Moi, je trouve ça un petit peu dommage de tourner les questions de cette façon.

Alors, sur les aspects de communication, on a utilisé les fichiers municipaux comme chaque année pour ce qui concerne les vœux aux forces vives du vendredi soir. Pour ce qui concerne des vœux au

personnel, c'est la direction des ressources humaines qui envoie donc à l'ensemble des personnels actuels, anciens et également donc retraités les invitations.

Alors, comme chaque année on a ce que vous appelez des couacs, il y a eu quelques ratés dans les fichiers, des fichiers qui ne sont pas toujours suffisamment à jour. On a également sollicité La Poste, parce qu'on a eu des retours de courriers de la part de La Poste Et là on pense qu'il y a eu quand même un problème avec La Poste. Quand vous écrivez à l'école Lamartine, il n'y a pas le numéro de l'avenue Antoine Pinay et que le courrier revient, ça pose quand même question. Vous voyez, c'est un exemple récent. Donc, j'allais dire, comme chaque année, pas plus, pas moins visiblement, on a eu un certain nombre de retours. On a même plutôt eu parfois des doublons euh... où on écrit deux fois aux mêmes personnes pour l'invitation des vœux.

Pour ce qui concerne les élus, les envois ont bien été faits. Certains étaient présents d'ailleurs aux vœux, d'autres pas. Donc, pour ceux qui ont reçu les vœux, l'invitation aux vœux tardivement, moi j'en suis le premier désolé. Puisqu'évidemment le but, c'est d'inviter, tant pour les vœux du personnel que pour les vœux aux forces vives, l'ensemble des élus du conseil municipal.

Donc là, en lien également avec, bon nos services, le cabinet et Aline MOUSEGHIAN qui travaille sur les aspects de protocole, il y a donc un retour de courrier qui a été conservé, une réunion de débrief qui va être faite, ainsi qu'une réunion avec La Poste pour bien identifier là où se situaient les problèmes pour que bah les années futures, on ait le moins de pertes possibles en termes d'invitation et d'aspect de communication.

Alors, sur l'abondance du buffet. Alors, sincèrement, on est resté plutôt sur le même registre que les années précédentes. Je rappelle que les derniers vœux avaient eu lieu en 2019, donc on était sur le même format. D'ailleurs, pour les vœux aux forces vives, on a dénombré à peu près 800 personnes. Et c'est à peu près ce qu'on avait d'ailleurs dans la salle Aristide Briand, on était toujours entre 800 et 1 000 personnes. Donc, on n'avait pas prévu plus et on s'appuie d'ailleurs sur nos commerçants. Donc, il n'y a pas de dépenses de traiteur, puisque les commerçants eux-mêmes, vous voyez, il y avait d'ailleurs un certain nombre de stands, font le service eux-mêmes. Pour les huîtres, bah Sébastien Robert qui ouvre lui-même les huîtres et d'ailleurs il l'a fait au prix coûtant. Donc, il n'y a pas de traiteur.

Et pour les vœux au personnel, c'est le restaurant municipal qui propose une prestation, donc ce sont les agents du restaurant municipal qui ont assuré également le service.

Il n'y a plus vraiment de gâchis en tant que tel hein, puisque le format était le même. Là, on ne pouvait pas dire : « Je n'y étais pas et il y a du gâchis », puisqu'un certain nombre de denrées ont été récupérées. Pour certaines, elles ont été mises au frigo, voire congelées et elles ont d'ailleurs resservi pour quelques manifestations qui avaient lieu dans les jours qui suivaient. Et on a un certain nombre de prestataires qui ont récupéré ce qui n'avait pas été également consommé. Alors, c'est vrai aussi d'ailleurs pour la boisson. Un certain nombre de boissons, bah si ce n'est pas ouvert, on peut s'en servir. Pour d'autres, on a un certain nombre de prestataires qui récupèrent ce qui n'est pas consommé. voilà pour ces aspects-là. Donc rassurez-vous, sur le gâchis, il n'y a pas eu spécialement cette année de gâchis plus que les années précédentes.

Concernant les coûts. Donc en 2019, alors je vais surtout parler des vœux aux forces vives à vrai dire, parce que pour le personnel, vous l'avez compris, c'est le restaurant municipal. Donc, ça coûte assez peu cher en fait, puisque c'est notre propre restaurant qui produit la restauration. Là, cette année, on est parti sur les mêmes coûts que les années précédentes. Donc, en 2019, les vœux de la municipalité ont coûté 38 260 €, tout compris. : le buffet, les boissons, les décorations, les cartons d'invitation, on pourrait rajouter également la Photobox. Puisque ça fait maintenant un certain nombre d'années qu'on utilise, vous savez, ce photomaton. Je pense qu'il y a un certain succès d'ailleurs, que ce soit auprès de nos personnels ou au moment des associations, puisqu'on met à disposition quelques accessoires pour faire

des photos. Et je pense que ça amuse bien tout le monde. Le Photobox en lui-même, il coûte 2 192 € pour les deux jours.

Voilà donc, concernant la dépense. Donc, cette année on est parti sur le même coût, 35 873 €, et auquel il faut rajouter 512 € de carton d'invitation, voilà, et donc la Photobox. Donc, on est à peu près sur les mêmes coûts. Ce qui a différé cette année, c'était...

M. MINNAERT : Je n'ai pas compris, excusez-moi.

M. le Maire : Oui.

M. MINNAERT : Quand vous parlez des vœux, vous parlez aussi de la somme, c'est le personnel...

M. le Maire : Oui, parce que c'est sur deux jours.

M. MINNAERT : D'accord, c'est l'ensemble ?

M. le Maire : Ce qui diffère... voilà. Ce qui diffère, c'est que le jeudi devant le personnel, c'est 300 personnes, c'est moins de monde et c'est produit par notre restaurant municipal. Ce qui n'est pas le cas le vendredi, puisque ce sont les commerçants à qui l'on demande de produire leurs propres spécialités et je pense que c'est bien apprécié d'ailleurs. Et on tient à ce que... à cette occasion, ils puissent aussi se faire connaître, vous l'avez entendu, c'était strictement des commerçants locaux.

Donc on est sur le même registre en fait de dépenses, autour de 38 000 €. Cette année, ce qu'il fallait rajouter, c'est que c'était à l'Arena et c'est en cela que ça a coûté plus cher. Alors, pourquoi l'Arena ? Euh, bon, à l'avenir, on verra, mais ça avait plutôt un caractère exceptionnel cette année. On voulait faire connaître à un certain nombre de personnes, cette enceinte. D'ailleurs, j'ai eu beaucoup de retours, je pense que les collègues aussi, de personnels qui étaient très contents de venir à l'Arena et de découvrir, ainsi qu'un certain nombre d'associations, puisque tout le monde n'est pas encore venu au match pour un équipement qu'on a inauguré à la mi-septembre.

Donc, c'est cet aspect-là des choses qui a coûté plus cher, puisqu'on a dû couvrir le parquet, amener un certain nombre de prestations techniques qui ont coûté 15 458 € de plus pour donc faire en sorte de préserver l'Arena et d'adapter les vœux à l'Arena. Donc, même coût qu'en 2019, Aristide Briand. La différence, elle est de quasiment 16 000 € sur des prestations à la fois techniques et d'aménagements pour pouvoir le faire donc à l'Arena. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Derrière, moi je considère que les vœux à la population, on a décidé de les maintenir, parce que ça nous semblait un moment important de convivialité, d'échange avec les associations. Et une fois par an, je pense qu'on peut quand même remercier toutes ces forces vives à travers cette manifestation.

Et tant qu'à faire des vœux, c'est vrai que ces dernières années, ça nous tenait à cœur depuis 2014, on a amélioré la prestation à travers donc les spécialités des commerçants, mais aussi à travers des prestations qui soient quand même de qualité., parce qu'on pense que, voilà, pour nos commerçants et je rappellerai, les invités, c'était les commerçants, les chefs d'entreprise, les associations, les professions libérales et donc, bah les élus du conseil municipal, on pensait que voilà, l'image de marque que l'on pouvait donner de la ville, c'était d'avoir u-une prestation d'une certaine qualité.

Je rappellerai que la salle était gratuite. Il n'y a pas eu de location de salle en tant que telle, puisque lorsque nous avons financé l'Arena, la Ville, on l'a voté ici, 3 millions d'euros, nous avons négocié – dans le cadre d'une convention – des gratuités de salle. donc ça vaut pour les salons, principalement. Là, de manière un peu dérogatoire, on a utilisé carrément la salle avec la grande salle de basket, alors que généralement, on pense plutôt aux salons., et donc on bénéficie de gratuité à ce titre-là, ça fait partie de la convention et des prestations que l'on a sollicitées. Voilà.

Bon, on a fait en sorte qu'il n'y ait pas d'alcool fort, pas de champagne, des cocktails et du vin de mousseux, comme on dit, du crémant à table. donc des prestations qui restent de qualité, mais surtout grâce à nos commerçants. Parce que derrière, pour les boissons, voilà, on n'a rien fait de disproportionner quoi.

Voilà, j'ai répondu à votre question.

Mme MASSARDIER : Merci.

M. le Maire : Je vous en prie. Bon. Monsieur MINNAERT, c'est une question, une réponse. Donc, voilà c'est... Donc, voilà. Je ne peux pas en dire plus.

M. MINNAERT : Il me faut une précision *hors micro*.

M. le Maire : Je ne peux pas en dire plus.

M. MINNAERT : Je voudrais savoir si le parquet que vous avez prévu *hors micro*, est-ce que c'est un parquet qui va resservir ou c'était... il a été utilisé exceptionnellement pour cette soirée ?

M. le Maire : Alors, quand je parle de la protection, vous l'avez peut-être remarqué, donc cette salle de basket a un parquet pour jouer hein, sportif.

M. MINNAERT : Oui, mais c'est ça.

M. le Maire : Et donc, c'est une protection. En fait, ce n'est pas simplement couvrir le parquet, c'est une protection qui est surélevée, voilà, pour qu'on ne touche pas le parquet. Euh, parce qu'effectivement dans notre... lorsqu'on était à Bouloche, le parquet était moins... moins délicat, enfin non, de moins haut niveau et c'est vrai qu'on avait tendance à mettre un tapis, enfin une moquette. Euh, là, pour des raisons d'assurances, etc., il ne faut surtout pas qu'on poinçonne quoi que ce soit. Le parquet coûte assez cher sur l'Arena et donc c'est une protection surélevée. Donc, c'est une protection-là qui a été louée pour deux jours hein, qui n'a pas été a-achetée.

M. MINNAERT : Une location ?

M. le Maire : C'est une location là pour deux jours pour protéger le parquet, donc tout à fait adapté à cette disposition-là.

M. MINNAERT : Je dis ça, parce que si à l'avenir...

M. le Maire : Oui, alors pour peut-être clore la question...

M. MINNAERT : Est-ce qu'il n'y a pas un intérêt d'investir ?

M. le Maire : Alors, voilà, c'est une réflexion au sein de Saint-Étienne Métropole euh, sachant que les locations, je rappellerai que la salle est une salle de sport. Donc, je rappellerai que c'est une salle de sport. Là, on a pu le faire au même titre que les 30 ans du CLUB GIER ENTREPRISE d'ailleurs à titre dérogatoire. Ce n'est pas un centre des congrès. On doit normalement utiliser plutôt les salons ou demain la salle annexe. Il y a une deuxième salle qui sera plus adaptée, puisque des travaux vont avoir lieu, de désenfumage, etc. Donc, ça sera plutôt cet espace-là qui sera utilisé. Là, on a eu cette salle à titre dérogatoire. Donc, il y a une réflexion, mais lorsqu'elle est en location, ce n'est pas forcément à Saint-Etienne Métropole non plus de payer et c'est plutôt à celui qui organise. Voilà, donc c'est pourquoi nous avons pris en charge la location de cette protection. Voilà.

VŒUX

M. le Maire : ensuite, il y avait un vœu déposé par le groupe Saint-Chamond d'abord, Madame SURPLY, Madame ROBERT, pour les boulangers-pâtisseries. Voilà.

Alors, juste une petite remarque, parce que j'étais à la région là, en fin de semaine dernière. Vous avez adressé cette demande à la région en les informant que vous alliez vous adresser à nous. Et quand vous écrivez à la région, vous parlez au nom de la ville de Saint-Chamond. Donc, la région m'a simplement fait remarquer que Madame SURPLY ne représentait pas la ville de Saint-Chamond et c'est pourquoi ils m'ont appelé pour avoir cette information.

Quand vous écrivez à une autre collectivité, ne parlez pas en tant que ville de Saint-Chamond, mais en tant que Madame SURPLY. Voilà.

Mme SURPLY : Mais non. Mais non, pas du tout. Alors...

M. le Maire : Mais vous allez nous expliquer surtout le contenu du vœu, c'est ce qui compte.

Mme SURPLY : C'est le meilleur de l'année, je crois. Bon, Monsieur le Maire, ce que vous dites est faux. Euh, Madame Pernod-Beaudon m'a fait remarquer que c'était une bonne idée. Parce qu'en fait un vœu, et je le rappelle, c'est une collectivité, une entité qui en saisit une autre. Je ne suis pas encore une entité ni une autorité, donc je ne peux pas rédiger ce vœu en tant qu'Isabelle SURPLY, mais ce n'est pas grave. Vous tentez de faire diversion, je vous pardonne, il est tard. On va aller vite, parce que je sens que vous avez envie de vous coucher.

Afin de compléter...

M. le Maire : C'est bien, vous faites les questions et les réponses. Ça peut aller...

Mme SURPLY : Bah, oui, oui.

M. le Maire : Ça va aller très vite.

Mme SURPLY : Bah, oui, parce que vous racontez n'importe quoi, donc...

M. le Maire : Ça peut aller très vite. Ouais.

Mme SURPLY : Afin de compléter l'offre donc en faveur des artisans boulangers-pâtisseries, il a été proposé le 16 janvier 2023 au conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes la création d'une aide au paiement de leur facture d'électricité destinée à réduire le poids des charges fixes d'entreprises viables, mais menacées par l'explosion des factures d'électricité.

Ce dispositif cible en particulier les artisans boulangers et pâtisseries de moins de 15 salariés qui ne sont pas protégés par le bouquet tarifaire. Cette aide consiste en une subvention de fonctionnement correspondant à 50 % de l'augmentation de la facture, plafonnée à 3 000 €. La priorité est donnée aux territoires ruraux, petites, moyennes villes, pour le maintien d'une offre commerciale de quotidienneté, dont l'équilibre économique est plus fragile et qui remplit également une fonction sociale. Ça, je ne... n'ai rien à vous apporter.

Euh, au sein des métropoles, proposition a été faite et là je copie-colle le rapport régional. Il y a plusieurs semaines, donc maintenant ça fait, de partager un dispositif d'aide à ce jour, la métropole de Saint-Étienne n'a pas donné de réponse écrite au conseil régional. Le vœu est formulé de telle manière au vu de l'ampleur que prend la crise énergétique, la ville de Saint-Chamond, et pas Madame SURPLY, car ça serait impropre, la ville de Saint-Chamond demande à Saint-Étienne Métropole de s'engager aux côtés de la région.

J'ajouterai que comme je n'ai pas eu le plaisir de voir Madame MOUSEGHIAN lors de l'examen de ce rapport au conseil régional jeudi dernier en commission, je me suis permise de déposer ce vœu, approuvé par la vice-présidente.

Alors, il y a deux issues en fait très simplement pour aller vite : soit vous approuvez ce vœu, cela prouverait votre grandeur d'esprit et d'âme, et votre capacité à piloter un conseil municipal même quand une idée vient de l'opposition ; soit vous refusez, parce que cela vient de nous. Et dans ce cas-là, on est dans une posture idéologique, c'est que vous n'êtes pas dans une politique de terrain, mais plutôt de la démagogie et ça ne... cela ne fera que renforcer le dégoût des habitants pour la politique. Je vous avertis là-dessus.

Si vous refusez ce vœu en votant contre, je considérerai en faisant un retour au conseil que, euh... vous refusez finalement d'aider les boulangers-pâtisseries de la métropole, puisque vous êtes président de la métropole. En plus de l'aide régionale, hein, seulement... Si vous refusez ou vous repoussez ce vœu par une pirouette, ce que vous faites souvent, c'est pour ça que maintenant je vous coupe l'herbe sous le pied, euh... alors vous vous placez comme l'âne de Buridan à ne pas savoir choisir euh... et votre stabilité politique – et je vous le dis très sérieusement – en ressortira ébranlée.

Hors micro.

Donc... Oui, tout à fait. Bah, vous êtes quand même le premier magistrat de la commune. Donc, quand vous commencez en disant : « On m'a écrit que », vous savez très bien que c'est faux. Donc, maintenant j'espère que vous saurez faire preuve d'intelligence politique en votant ce vœu favorablement, je vous remercie.

M. le Maire : Mais dites donc, vous avez beaucoup de certitude, hein.

Monsieur MINNAERT concernant ce vœu.

M. MINNAERT : Nous, on votera contre ce vœu, parce que d'abord la région a étendu cette à... d'une manière générale, donc on n'a pas de raison d'en faire une spécificité locale. Donc la... la région au départ l'avait mis que pour les campagnes et suite à la demande d'élus d'opposition, ils ont intégré que ça soit l'ensemble même des villes qui bénéficie de cette aide. Donc, nous ne voyons pas l'intérêt d'apporter cette aide supplémentaire qui dé-... qui ferait une différence entre les campagnes et les villes.

M. le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Alors, simplement pour la... la gouverne de-de Madame SURPLY, je voudrais vous dire pour quelqu'un qui est de terrain, aujourd'hui, nous n'avons pas été sollicités au niveau de la ville de Saint-Chamond par un quelconque boulanger. Je voudrais quand même le dire au départ et je les en remercie, parce qu'ils essaient d'abord de se débrouiller par eux-mêmes, par leur travail.

Euh, bon, nous, ça nous interroge, parce qu'il y a d'autres catégories aussi de commerçants qui sont susceptibles... d'autres catégories de commerçants qui sont susceptibles d'avoir besoin de ce type d'aide. Donc là, nous, ça nous interroge, mais bon. Je vais vous décevoir, parce qu'effectivement je vais non pas faire une pirouette, mais vous dire que la démarche s'adresse aujourd'hui à Saint-Étienne Métropole. Et nous venons d'être saisis, il y a peu de... de jours à Saint-Étienne Métropole pour accompagner cette démarche qu'a voulu lancer Laurent Wauquiez.

J'étais, pas plus tard que jeudi soir, dans son bureau., nous avons évoqué un certain nombre de dossiers liés à la métropole. Et-et celui-ci en particulier, moi aujourd'hui, je ne me prononcerai pas pour la ville de Saint-Chamond dans la mesure où Saint-Etienne Métropole aujourd'hui n'a pas pris de décision sur ce sujet. Et évidemment je ne veux pas préempter les décisions qui pourraient être prises collégialement par l'exécutif de Saint-Étienne Métropole. Donc voilà, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui à la ville de Saint-Chamond, je viendrai mettre...

Intervention hors micro.

M. le Maire : Attendez, mais oh, laissez-moi répondre. Déjà, vous avez raconté tout un tas d'insanités sur moi et vous continuez continuellement à faire la question et les réponses avec vraiment un culot qui vous étouffe, sincèrement, donc vous me laissez répondre.

Donc aujourd'hui, je ne mettrai pas aux voix ce... ce vœu dans la mesure où je n'ai pas encore échangé avec mes collègues de Saint-Étienne Métropole et ce dossier est à l'instruction au sein de Saint-Etienne Métropole. Donc, voilà la réponse et il y a tout à fait la possibilité de repousser ce vœu à une fois prochaine quand on aura un peu plus d'éléments sur ce sujet.

Et puis enfin, il y a le vœu également de Monsieur MINNAERT.

Mme SURPLY : Est-ce que vous êtes obligé de le mettre au vote ?

M. le Maire : Non, je ne suis pas obligé de le mettre au vote, je peux le proposer à la séance suivante. Voilà.

Donc, on va chercher un peu de cohérence, Madame SURPLY. Moi, je veux bien là que vous fassiez... vous aviez votre démarche-là d' élu, non pas local, mais vote élu idéologue et vous cherchez à faire votre propre publicité, mais voilà ce qu'il en est aujourd'hui. Vous donniez des leçons tout à l'heure de gouvernance. Quand on mène une ville, quand on mène une métropole, on travaille avec les autres. Voilà. Et aujourd'hui, on va échanger avec les uns et les autres sur ces questions qui sont quand même importantes et qui engagent les finances publiques. Voilà.

Concernant le vœu pour une mairie solidaire du 31 janvier, je vais laisser le soin à Monsieur MINNAERT de nous en parler. Voilà.

DL2023.0031. VŒU DU GROUPE EUROPE-ÉCOLOGIE LES VERTS : MAIRIE SOLIDAIRE LE 31 JANVIER 2023

M. MINNAERT : Donc, c'est effectivement l'importance de l'avenir de nos séniors. Le jeudi 19 janvier 2023, une manifestation nationale à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales s'oppose à la remise en cause du régime des retraites, a connu un énorme succès. Reconnue autant par la presse, les renseignements généraux, que par les organisations syndicales et politiques.

Les organisations syndicales représentatives du monde du travail ont appelé à un nouveau mouvement de solidarité nationale pour défendre le régime des retraites pour protéger ces acquis du Conseil national de la Résistance. De nombreuses municipalités ont rejoint l'appel lancé par le PC, c'est... à fermer symboliquement les mairies le 31 janvier 2023. Quand on dit symboliquement, ça veut dire qu'il y a des services qui restent ouverts, en particulier le service d'urgence.

En solidarité avec la mobilisation contre la réforme des retraites menée par le gouvernement Borne, le conseil municipal de Saint-Chamond, réuni le lundi 30 janvier 2023, décide de fermer l'hôtel de ville le mardi 31 janvier 2023 en signe de solidarité avec les grévistes et pour défendre l'esprit des choix du Conseil national de la Résistance, en particulier la garantie de retraite décente sans reculer l'âge de départ pour tous les salariés.

Et pour répondre à une chose, il faut savoir que c'est tout à fait des compétences de la mairie de proposer... d'une commune, à répondre à Madame SURPLY, tout à fait des compétences de la mairie de donner un vœu sans à faire appel à une collectivité et nous l'avons fait en particulier sur le vœu sur l'Ukraine qu'elle a voté aussi.

Mme SURPLY : Eh non, *hors micro.*

M. le Maire : Très bien. Accordez-nous que le vœu étant arrivé hors délai, pour autant, vous voyez, on l'étudie. Donc, vous pouvez nous accorder cela ce soir. Madame SURPLY sur ce sujet.

Mme SURPLY : Alors, bah, je reviendrais en disant que, bon voilà, en fait je suis extrêmement déçue. Quand on aspire à des fonctions comme celles auxquelles vous aspiriez et que vous tordiez en fait mes propos sur le vœu précédent, puisque je ne demandais pas une aide pour les boulangers de Saint-Chamond et vous le savez très bien, je ferme la parenthèse.

Deuxièmement, vous mettez à l'ordre du jour après un signalement... Enfin, je vous ai signalé que ce... le vœu des Verts n'était pas conforme au Code général des collectivités territoriales (CGCT), personne n'a pris la peine de nous répondre. Mais je vous le répète, c'est non conforme au CGCT. Donc, je vois que euh... vous en faites fi. En plus, l'objet de la demande, évidemment qu'on va voter contre si vous le mettez au vote. Euh, demander la fermeture d'un établissement public la veille de l'action, je trouve ça extrêmement scandaleux, irrespectueux pour les habitants qui auraient pu prendre rendez-vous. En fait, ce sont des méthodes de syndicalistes qui font ça en faisant croire que toute l'administration publique va être en grève. On connaît bien cette méthode et pousse les municipalités à fermer euh... et les autorités publiques.

Mais-mais voilà. Enfin, c'est... voilà, c'est un peu toujours la même chose. Donc déçue, oui, mais pas étonnée non plus, mais nous voterons contre. Alors, on ne prendra pas part au vote en fait, je vais vous dire, parce qu'il est impropre au CGCT. Donc en fait, on va être cohérent.

M. le Maire : Très bien. Alors... bon, c'est vrai que... peut-être qu'on pêche ce soir par trop de tolérance. Effectivement, mais enfin sur le CGCT... sur le CGCT, on n'a pas la même interprétation. Les services ont regardé de leur côté. On n'a pas la même interprétation juridique, écoutez, sur cette question, mais dans la mesure on est à la veille du mouvement social, je pensais intéressant tout de même que l'on puisse en parler.

Vous vouliez reprendre la parole, Monsieur MINNAERT ? Non, je vois que votre micro clignote, c'est pourquoi. Allez, après on en aura terminé.

M. MINNAERT : s'il y avait quelque chose de... d'illégal, on l'aurait sorti. Le... on a interrogé des juristes par rapport à cette délibération. D'une manière nationale, il y a eu des réponses régulièrement. et personne n'a remis en cause le fait de... cette possibilité de vœu. Voilà. Donc, c'est...

La question qui était plus posée, c'est la question de comment des salariés qui voudraient travailler ne pourraient pas travailler ce jour-là et donc ne pourraient pas et ceux qui... On ne pourrait pas faire une différence entre les grévistes et les non-grévistes, mais ça, ça n'aurait... ça a été déjà répondu par le conseil constitutionnel à une autre période.

Donc, il n'y a absolument aucun problème en fait à cette délibération. Euh, je pense que c'est une... on a à répondre aux seniors, à la... il y a nombre de... de communes. Il y a une... voilà, nombre de communes qui l'ont fait et je pense que nous sommes en mesure de pouvoir le faire.

M. le Maire : Très bien. Bon, il est 23h15, on ne va pas trop prolonger. Simplement vous dire qu'au niveau du vœu, la majorité municipale ne votera pas ce vœu, voilà, pour des raisons de continuité de service public, de neutralité même politique. Parce que le droit de grève est un droit inaliénable, donc évidemment un certain nombre d'agents feront grève, c'est leur droit. Par contre, les services resteront ouverts à la population. C'est notre conception du fonctionnement du service public.

Et puis je parlais de neutralité du service public, Madame Robert, je voulais vous faire quand même une petite remarque, parce que... D'ailleurs un agent vous a d'ailleurs répondu, responsable syndical, mais beaucoup d'autres pensent la même chose et m'ont interpellé dans la journée. Lorsque vous utilisez les boîtes aux lettres de la ville, les boîtes aux lettres mail de la ville pour adresser un mail sur les retraites : « Pourquoi pas un référendum ? Vous voulez vous faire un nœud au cerveau, devenez CGTiste de

manière ironique, le syndicaliste CGTiste et le gauchisme NUPESien, quel naufrage ». Vous l'envoyez sur les boîtes aux lettres des agents de la ville. Eh bien, je rejoins assez bien cet agent responsable syndical qui vous en a fait la remarque d'ailleurs, que la boîte mail... les boîtes mails ne sont pas un lieu pour faire de la propagande politique et il vous a apporté un certain nombre d'éléments de réponse le concernant.

Voilà. Donc, là aussi à un moment, un peu de tenu et de retenu lorsque vous voulez envoyer un certain nombre de propagandes auprès de nos agents, je suis aux côtés du directeur général des services. Cette neutralité politique quand même, elle nous engage et on n'a pas à envoyer sur la boîte aux lettres des agents des mails comme vous l'avez fait, Madame ROBERT, dans la journée du samedi 28 janvier à 16h07. Voilà. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Alors, concernant le vœu, je vais donc le mettre aux voix.

Intervention hors micro.

M. le Maire : Ah, je peux vous laisser la parole si, si vous voulez. Expliquez-nous.

Mme ROBERT : Bah, je ne pensais pas faire de la propagande, j'ai nommé aucun parti. C'est vous qui en avez déduit ce que vous avez voulu.

Mme SURPLY : Nous, on reçoit des milliers *hors micro* CGTistes.

Mme ROBERT : Après, on reçoit des-des mails de syndicats alors qu'on n'est pas syndicaliste. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire la même chose de notre côté.

M. le Maire : Propos recueilli, vous écrivez, sur le site « Assemblée des droites nationales ».

Mme ROBERT : Oui, voilà.

M. le Maire : C'est vrai qu'on est loin des partis politiques., c'est évident...

Mme ROBERT : Ce n'est pas un parti politique.

M. le Maire : C'est évident pour tout le monde. Très bien.

Mme ROBERT : Est-ce que c'est un parti politique ?

M. le Maire : Très bien.

Intervention hors micro

M. le Maire : Alors, est-ce qu'il y a des votes contre concernant le vœu de Monsieur MINNAERT ? Enfin, qui approuve le vœu de Monsieur MINNAERT de fermer la mairie demain ?

Intervention hors micro.

M. le Maire : Bah, j'ai répondu, Madame ROBERT.

Mme ROBERT : Non, mais je suis toujours au vert là.

M. le Maire : Voilà. Eh ben, je vais couper, puisqu'on a fini.

Qui approuve le vœu de Monsieur MINNAERT et Madame SIMONIN-CHAILLOT de fermer la mairie demain ? Quatre pous. Des abstentions ? Trois ? Alors, attendez. Trois, Monsieur MINNAERT,

Madame SIMONIN-CHAILLOT et Monsieur PIPIER. D'accord. Des abstentions ? Pas d'abstention. Non, deux non participations au vote. Je commence à faiblir, il est temps que ça s'arrête effectivement

Le vœu est rejeté et on en a donc terminé de cette séance du conseil municipal très dense. Merci.

Résultat du vote : non adopté (3 pour : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. ROMAIN PIPIER; 34 contre : M. Hervé REYNAUD, M. Régis CADEGROS, Mme Andonella FLECHET, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Axel DUGUA, Mme Sandrine FRANÇON, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Giles GRECO, Mme Catherine CHAPARD, M. Bruno CHANGEAT, Mme Béatrice COFFY, M. François MORANGE, M. Alexandre CIGNA, M. Daniel FAYOLLE, M. Pierre DÉCLINE, Mme Michelle DUVERNAY, M. Yves ALAMERCERY, M. Jean-Marc LAVAL, Mme Geneviève MASSACRIER, Mme Michèle FREDIERE, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. François NGOH NGANDO, M. Philippe PARET, Mme Florence VANELLE, Mme Florence VILLEDIEU, Mme Sylvie THEILLARD, Mme Ayse CALYAKA, Mme Abila CIPRIANI, M. Raphaël BERNOU, Mme Dudu TOPALOGU, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Pierre-Mary DESHAYES; 2 non-participations au vote : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-trois heures quinze minutes (23H15)

Date de mise en ligne :

29 MARS 2023



Fait à Saint-Chamond, le 7 mars 2023
La secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Le maire

Hervé REYNAUD